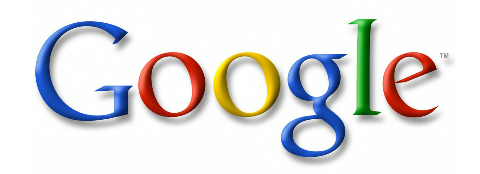


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

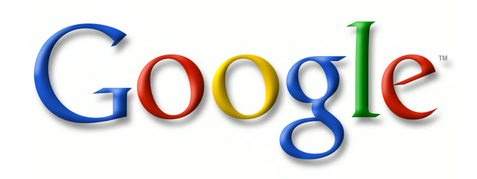
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SA3426.4


HARVARDIANÆ ACADEMIÆ SIGILLUM
VE RI TAS
1638.
FROM THE
DONATION FUND
OF
MDCCCXLII.

MÉMOIRES AUTOGRAPHES

DE

DON AUGUSTIN ITURBIDE,

EX-EMPEREUR DU MEXIQUE.

IMPRIMÉ PAR LACHEVARDIERE FILS,
SUCCESSEUR DE CELLOT, RUE DU COLOMBIER, N. 30.

MÉMOIRES AUTOGRAPHES

DE DON AUGUSTIN

ITURBIDE,

EX-EMPEREUR DU MEXIQUE,

CONTENANT

LE DÉTAIL DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE SA VIE PUBLIQUE,

AVEC

UNE PRÉFACE ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES;

TRADUITS DE L'ANGLAIS DE M. J. QUIN,

PAR J. T. PARISOT,

TRADUCTEUR DES LETTRES DE JUNIUS.

PARIS,

CHARLES GOSSELIN, LIBRAIRE,

RUE DE SEINE, N. 12;

BOSSANGE FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE DE SEINE, N. 12.

1824.

~~2364.11~~
SA 3426.4

AVANT-PROPOS

DU

TRADUCTEUR FRANÇAIS.

AUGUSTIN ITURBIDE n'est que très imparfaitement connu en Europe ; l'éloignement du théâtre de ses actions et la rareté des communications avec l'Amérique en sont les causes. Son étonnante élévation et sa chute non moins étonnante sont à peu près les seuls événements qui soient parvenus à notre connaissance. La courte durée de son règne, et la facilité avec laquelle il s'est laissé déposer, l'ont fait généralement considérer comme un ambitieux vulgaire et dépourvu des talents et de

l'énergie nécessaires pour se maintenir sur le trône où son ambition l'avait élevé : cependant il faut avoir eu plus que du bonheur pour monter, en onze ans, du rang de simple lieutenant de milice à celui d'empereur d'un des plus riches états du monde, et de souverain de sept millions d'hommes. Le jugement que, dans notre hémisphère, on a porté sur le compte d'Iturbide, pourrait donc n'être pas tout-à-fait équitable. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est jugé beaucoup plus favorablement de l'autre côté de l'Atlantique.

Bolivar a dit (1) : « Bonaparte en Europe, et Iturbide en Amérique, sont les

(1) Dans sa lettre à Riva-Aguero, ex-directeur de la république péruvienne. Voyez le *Courrier français* du 14 mars.

deux hommes les plus extraordinaires que l'histoire moderne offre au monde. »

Cet éloge reçoit un grand poids de la bouche d'un homme qui jouit lui-même d'une si grande célébrité en Amérique; et il est impossible que celui qui en est l'objet ne l'ait pas mérité par quelques grandes actions. Iturbide en effet, quelque jugement qu'on porte sur sa conduite, est un des personnages les plus remarquables de l'époque actuelle. Sous ce rapport, ses Mémoires sont faits pour inspirer de l'intérêt. Une autre cause doit leur donner de la vogue, c'est la circonstance qui a précédé leur publication. Le départ d'Iturbide pour une expédition du même genre que celle qu'entreprit Napoléon en s'évadant de l'île d'Elbe, ne peut manquer d'attirer la cu-

riosité publique sur le tableau que l'ex-empereur américain a tracé lui-même de sa conduite militaire et politique. Depuis un mois, il vogue vers le Mexique; si les vents l'ont favorisé, il doit toucher au terme de son voyage; et au moment même où on lira en Angleterre et en France le récit des événements qui ont marqué la première époque de sa vie publique, il aura peut-être posé le pied sur le sol de sa patrie, et vu commencer une nouvelle série d'événements non moins extraordinaires que ceux dont, avant de partir, il s'est fait l'historien.

Le champ s'ouvre aux conjectures. Quelle sera l'issue de cette imitation de la descente à Cannes? Iturbide aura-t-il son 20 mars, comme Napoléon, ou éprouve-

ra-t-il le sort funeste de Murat? Quel que soit au surplus le résultat de l'entreprise d'Iturbide, la lecture de ses Mémoires est indispensable pour suivre la marche des événements, et les rattacher à ceux dont ils offrent le détail.

Il est une grande question sur laquelle nous nous abstiendrons de prononcer d'une manière positive. Iturbide est-il parti dans le dessein de travailler pour son propre compte, ou n'est-il que l'agent d'un gouvernement européen, soit celui d'Espagne, soit tout autre?

Il arriva en Mexique, fut [illegible]

Divers journaux anglais ont émis l'opinion qu'Iturbide agissait en ce moment avec l'approbation du gouvernement espagnol; ils l'appuyaient sur diverses circonstances, et particulièrement sur sa lettre à M. Quin. Nous laissons au

public le soin d'apprécier cette opinion, qu'il trouvera peut-être fondée après avoir lu ces Mémoires; nous nous bornerons à dire que nous sommes loin de partager les préventions favorables de M. Quin envers l'ex-empereur du Mexique.

Il nous reste à réclamer l'indulgence pour le style de notre traduction. Il a nécessairement dû se ressentir, et de la précipitation que nous avons été obligé d'apporter à notre travail, et de la difficulté de bien traduire en français un ouvrage qui est lui-même une traduction de l'espagnol : il eût été infiniment plus avantageux de le traduire directement de la langue originale. Espérons que les lecteurs ne se montreront pas trop sévères à notre égard.

J. T. P.

Paris, 11 juin 1824.

PRÉFACE

DE L'ÉDITEUR ANGLAIS.

L'objet principal de l'ouvrage dont je présente la traduction au public était d'expliquer les motifs qui avaient guidé l'auteur dans sa vie publique, depuis l'instant où il proclama l'indépendance de son pays, jusqu'à celui où il descendit du trône auquel la voix libre et spontanée de la nation l'avait élevé.

En parlant aux Mexicains, il ne crut pas nécessaire d'entrer dans de minutieux détails sur des faits qu'ils connaissaient, ni de s'étendre en commen-

taires sur la conduite de tous les individus qui prirent part à la révolution. Don Augustin Iturbide parle brièvement des événements qui secondèrent ou contrarièrent directement ses actions; il esquisse légèrement les portraits des hommes qui trahirent sa confiance, et il justifie avec une égale force de raisonnement, et son acceptation et son abdication de la couronne du Mexique.

Quand il composa cet écrit, il croyait sa carrière politique terminée. Toutefois il avait à peine quitté la plume, que la nouvelle de l'agitation du pays dont il s'était exilé lui parvint de différentes parties du Mexique.

En descendant du trône, il avait laissé imparfait l'édifice de l'indépendance mexicaine; mais les hommes chargés de

l'achever ne surent comment s'y prendre. Séduits par l'exemple des États-Unis, ils supposèrent, et probablement quelques uns d'entre eux étaient de bonne foi dans leurs opinions, qu'une république fédérative était la forme de gouvernement qui assurerait le mieux l'union et la prospérité des diverses provinces du Mexique. Mais comme aucun d'eux n'avait assez d'expérience des affaires politiques, ni assez de connaissance de l'histoire des nations étrangères, ils pensèrent que, pour fonder un gouvernement purement démocratique, ils n'avaient autre chose à faire que de le proclamer, et de décréter une constitution basée sur les principes abstraits de ce genre de gouvernement. Ils oublièrent que les Mexicains étaient de-

meurés, depuis l'époque de la conquête de leur pays par les Espagnols, jusqu'en 1820, dans une condition très peu supérieure à celle des nègres esclaves; et que ni l'histoire ni la tradition ne leur montraient une époque où ils eussent été gouvernés uniquement par les lois. Toutes leurs idées et toutes leurs habitudes se rapportaient à la servitude d'un côté, et à la tyrannie de l'autre. Ils ne connaissaient point de milieu et point de différence; seulement, dans les explosions partielles qui eurent lieu, l'esclave devint quelquefois tyran, et le tyran devint esclave. Il parut suffisant à des hommes superficiels de changer l'idiome politique du pays, tandis qu'il était indispensable de changer préalablement les sentiments du peuple, et de

déraciner les préjugés et l'ignorance qui régnaient dans presque tous les esprits depuis des siècles. Il est aisé de parler de réformes, et de les ordonner dans des actes législatifs; mais c'est une chose bien différente de les adapter aux mœurs et au caractère de la nation à laquelle on les destine.

La forme républicaine dans le gouvernement fait de chaque citoyen une espèce de fonctionnaire public; et, à moins qu'on ne l'établisse dans l'intention de tromper le peuple et de remettre la direction effective des affaires publiques entre les mains d'un petit nombre de démagogues, tout homme qui a un devoir politique à remplir, tel par exemple que de contribuer à l'élection d'un représentant ou au paiement

d'un impôt, doit être instruit de ses attributions et du rapport qu'elles ont avec le système général. Sous une république fédérative, les élections doivent être fréquentes, et il est nécessaire qu'il existe une grande masse d'hommes éclairés pour obtenir successivement un nombre suffisant de représentants capables de bien remplir leurs fonctions. Mais où pourrait-on trouver au Mexique des électeurs et des candidats de cette espèce? L'éducation a été si bornée dans ce pays, qu'on y trouve peu d'hommes, le clergé excepté, qui sachent lire et écrire. Quant à la politique et à la législation, l'étude de ces deux sciences était non seulement inutile, mais encore dangereuse pour un Mexicain sous la domination espagnole. De temps à autre, il est vrai,

on a vu sortir quelques hommes instruits des forêts et des montagnes, où l'obscurité et la solitude avaient protégé leurs études. Mais que seraient-ils dans une république de sept millions d'âmes?

Il n'est guère nécessaire de rappeler que, bien que le Mexique soit peut-être le pays le plus riche du monde, la circulation des richesses y est très bornée, et qu'elles n'appartiennent même pas au peuple. Il ne possède jusqu'à présent ni indépendance individuelle, ni éducation, ni idées politiques; et ce serait un système de gouvernement tout-à-fait inapplicable au génie et au caractère national des Mexicains, que celui qui demande une action libre et éclairée de la part de la nation, et dont toutes les

branches ont besoin du puissant contrôle de l'opinion publique.

Lorsqu'on s'efforce d'inculquer tout d'un coup à un peuple des idées pour lesquelles les esprits ne sont pas préparés, et de l'appeler à l'exercice de droits et de devoirs qu'il ne comprend pas, la conséquence nécessaire de ces efforts est l'anarchie. Voilà ce qui est arrivé naguère au Mexique; et il faut y ajouter la séparation du plus grand nombre des provinces, qui étaient restées unies sous le gouvernement d'Iturbide.

Cependant il ne songea pas à renoncer aux douceurs de la vie retirée qu'il menait en Italie lorsqu'il reçut ces nouvelles, bien qu'elles fussent accompagnées des plus pressantes sollicitations de revenir au Mexique. Il s'était

établi avec sa famille aux environs de Livourne, et comptait y passer le reste de ses jours; mais il n'y eut pas résidé long-temps avant d'avoir lieu de croire qu'il était devenu un objet d'inquiétude pour la sainte-alliance. A peine la constitution eut-elle été renversée en Espagne, que les alliés tournèrent leurs vues vers l'Amérique, et Iturbide fut secrètement informé qu'on voulait le livrer à Ferdinand, soit pour le punir de la part qu'il avait prise à l'affranchissement du Mexique, soit dans la vue d'en faire un instrument pour replacer ce pays sous le joug espagnol (1). Après un voyage à

(1) Les avis que reçut Iturbide se trouvèrent pleinement confirmés par le décret d'amnistie de Ferdinand, décret qui mériterait un tout autre nom, à cause des nombreuses exceptions qu'il renferme. L'article 11 ex-

Florence, où il eut une entrevue avec lord Burgersh, Iturbide résolut de passer en Angleterre, comme le seul pays au sein duquel il pût espérer d'être en sûreté. Il partit de Livourne le 20 novembre dernier, sur un bâtiment marchand anglais; mais au bout de quelques jours il fut contraint par le mauvais temps à rentrer dans le port, et au commencement de décembre il se mit en route par terre. Son départ ne fut pas plus tôt connu à la cour de Toscane, que le ministre français envoya son secrétaire sur ses traces pour le faire ar-

cepte expressément du pardon les Espagnols européens qui ont pris une part directe ou concouru à la convention ou traité de Cordova, que don Juan O'Donojou, d'odieuse mémoire, a signé avec don Augustin Iturbide, chef des insurgents de la Nouvelle-Espagne.

(*Note de* M. Quin.)

rêter; mais Iturbide traversa rapidement le Piémont, et, au lieu d'entrer en France, gagna Genève, suivit la rive droite du Rhin, et traversa ensuite les Pays-Bas pour venir s'embarquer à Ostende. Il arriva en Angleterre le 31 décembre.

Les avis qu'avait reçus Iturbide, de quelque part qu'ils vinssent, se trouvèrent confirmés par le fait que les autorités de Toscane ne voulurent pas permettre que l'écrit dont je publie la traduction fût imprimé à Florence. Ils le furent bien davantage par la conduite des autorités de Livourne envers madame Iturbide après le départ de son époux. Il avait été convenu qu'elle viendrait le rejoindre le plus tôt possible, mais elle ne put effectuer ce dessein qu'avec

la plus grande difficulté. On doit rendre à M. de Châteaubriand la justice de dire que, quand cette dame et sa famille arrivèrent à Paris, il donna personnellement des ordres pour faciliter leur voyage, sentant qu'il serait à coup sûr inhumain et peut-être impolitique de les retenir.

Cette traduction était terminée avant la fin de février; mais alors on mit en question si elle devait être publiée sur-le-champ. La situation du Mexique devenait de jour en jour plus fâcheuse, et le général Iturbide pensa que, si l'on publiait l'écrit qu'il avait tracé, il parviendrait nécessairement à ses compatriotes, et pourrait produire parmi eux l'effet d'un nouveau brandon de discorde, ou tout au moins paraître avoir été lancé

dans ce dessein. Ces motifs, et d'autres considérations, en firent différer la publication.

Sur ces entrefaites, presque tous les navires qui arrivaient du Mexique en Angleterre apportaient à Iturbide des lettres où on le pressait, de la manière la plus vive, de revenir dans son pays. On y disait que la république fédérative qu'on avait organisée ne comprenait qu'un petit nombre de provinces unies entre elles par un lien très fragile; que le parti royaliste ou bourboniste employait toutes les ressources de l'intrigue pour alimenter les dissensions intestines auxquelles la contre-révolution avait donné naissance; et que, parmi les républicains, il ne se trouvait aucun homme qui eût assez d'énergie, de ta-

lent et d'influence personnelle pour organiser un gouvernement de manière à le rendre, sinon durable, au moins populaire. Les auteurs de ces lettres déploraient les malheurs d'un peuple sans confiance dans ses chefs, et faisaient le tableau le plus sombre de la situation du pays. Ils conjuraient Iturbide, au nom de sa patrie, de ses amis, de ses parents et de son vieux père, qu'il avait laissés au Mexique, et en vertu du serment solennel qu'il avait fait d'assurer l'indépendance de son pays, d'y revenir pour le sauver encore une fois de sa ruine.

Iturbide avait conservé des relations qui ne lui permettaient pas de douter que Ferdinand n'eût l'intention de faire une nouvelle tentative pour remettre

sous le joug de l'Espagne au moins une portion de ses anciennes colonies. Il savait positivement que cette tentative serait favorisée par tous les membres de la sainte-alliance, et que le refus de l'Angleterre de prendre part à un congrès sur les affaires d'Amérique était le seul obstacle qui les empêchât de proclamer leurs vues et d'agir ouvertement. Il n'ignorait pas tout ce qu'on pouvait faire et tout ce qu'on ferait par des intrigues secrètes et une adroite corruption; et que, bien que la France ne pût pas prêter ses vaisseaux et ses troupes à l'Espagne, ainsi qu'elle l'avait prématurément promis, elle pourrait s'accorder parfaitement avec les autres puissances continentales pour fournir sous main à Ferdinand les moyens

d'équiper de nouvelles expéditions, en même temps que des agents mystérieux souffleraient le feu de la discorde dans les états américains.

Les choses étaient dans cet état lorsque, au commencement d'avril, Iturbide reçut à Bath des lettres renfermant des sollicitations plus vives que jamais pour qu'il revînt au Mexique. Il sentit qu'il ne pouvait pas résister plus long-temps à ces instances sans manquer à ses devoirs envers sa patrie. Sans aucune vue d'élévation personnelle, il ne considéra que l'indépendance du Mexique, qu'il avait eu la gloire de fonder, et il résolut, dût-il servir comme simple soldat, de prendre un fusil, et de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la défense d'une cause si sacrée.

Il vint à Londres, conféra avec ses amis, et arrangea tout pour son départ, qui fut favorisé par un concours de circonstances extraordinaires. Après avoir placé six de ses enfants dans différentes écoles (1), il partit de Cowes, avec sa femme, deux autres enfants en bas âge, et une suite peu nombreuse, le 11 mai, jour qui se trouva coïncider parfaitement avec celui où, un an auparavant, il avait mis à la voile du Mexique pour l'Italie. En partant de Londres, il y

(1) Son fils aîné, beau garçon de seize ans, est au collége d'Ampleforth, près York; le second, âgé d'environ six ans, est à une école préparatoire à Hampstead; ses deux filles aînées, au-dessous de douze ans, sont au couvent de Taunton; et les deux plus jeunes, à Spetisbury-house, près de Blandford, dans le canton de Dorset.

laissa pour moi la lettre suivante, où il expose ses vues :

Augustin Iturbide à M. Michel-Joseph Quin.

« MON CHER MONSIEUR,

» Il est probable qu'on manifestera différentes opinions sur mon départ aussitôt qu'il sera connu, et que quelques unes ne seront pas exactes; je désire donc que vous connaissiez la vérité d'une manière authentique.

» Par un malheur qu'on ne saurait trop déplorer, les principales provinces du Mexique sont divisées en ce moment; celles de Guatimala, de la Nouvelle-Galice, d'Oyoca, d'Yucatecas, de Queretro, et d'autres, attestent suffisamment ce fait.

» Un tel état de choses expose l'indépendance du pays au plus grand danger. S'il la perdait, il serait pendant des siècles dans l'esclavage le plus affreux.

» Différentes parties du pays, qui me croient nécessaire à l'établissement de la concorde et à la consolidation du gouvernement, ont sollicité mon retour. Je n'ai certainement pas une pareille opinion de moi-même: mais comme on m'assure qu'il est en mon pouvoir de contribuer à réunir une grande partie des intérêts des provinces, et à calmer les passions exaltées, qui doivent produire l'anarchie la plus désastreuse, je pars avec cette intention, sans être excité par d'autre ambition que par celle de faire le bonheur de mes compatriotes

et de remplir les obligations que je dois au pays qui m'a vu naître. Ces obligations ont reçu une nouvelle force de l'indépendance de ma patrie. Quand j'ai abdiqué la couronne du Mexique, je l'ai fait avec plaisir; mes sentiments sont toujours les mêmes.

» Si je réussis à réaliser mon plan autant que je le désire, le Mexique offrira bientôt l'aspect d'un gouvernement consolidé, et d'un peuple réuni d'opinion et travaillant au même but; tous les habitants partageront les fardeaux qui ne tomberaient que sur un petit nombre si le gouvernement actuel prolongeait son existence, et les transactions commerciales du pays prendront une étendue et une stabilité dont elles sont maintenant privées.

» Je ne doute pas que la nation anglaise, qui sait penser, ne prévoie facilement, d'après ces détails, la situation politique probable du Mexique.

» Je termine en vous recommandant mes enfants. On verra sans doute qu'en m'arrachant à eux je donne une nouvelle preuve des sentiments réels qui animent le cœur de votre sincère ami.

» ITURBIDE. »

Un duplicata de cette lettre fut déposé par le général Iturbide entre les mains de son correspondant, M. Matthew Fletcher, négociant de la Cité.

Cette lettre indique clairement l'intention de la part d'Iturbide de ne pas intervenir dans les engagements que le gouvernement républicain du Mexique a contractés envers l'Angleterre : s'il

réussit dans son entreprise, toutes les provinces, comme il le dit positivement, reconnaîtront et supporteront des charges qui, si le gouvernement actuel continuait d'exister, ne tomberaient que sur un petit nombre d'entre elles. Pendant son séjour en Angleterre, il a souvent manifesté son approbation de la conduite de M. Hurtado relativement à la reconnaissance de l'emprunt colombien; il a fortement blâmé l'injuste refus de Ferdinand de reconnaître les engagements des cortès. Les principes d'Iturbide seraient un motif suffisant pour le déterminer à reconnaître l'emprunt mexicain; mais son intérêt doit aussi l'y porter, parcequ'il sentait la nécessité où se trouverait le Mexique de contracter un nouvel emprunt aussitôt que les con-

ditions du premier pourraient le permettre.

A son départ, il s'en remit à la sagesse de ses amis du soin de publier ces Mémoires; et comme les motifs qui l'avaient primitivement engagé à en suspendre la publication ont cessé en grande partie par le fait de son départ pour le Mexique, ses amis ont pensé qu'ils ne devaient pas plus long-temps priver le public d'un ouvrage qui, bien que peu étendu, jette un grand jour sur une époque intéressante de l'histoire des ci-devant colonies espagnoles de l'Amérique.

Afin de rendre intelligibles pour la masse des lecteurs quelques parties de cet écrit, il peut être utile de récapituler succinctement les principaux événements de la révolution mexicaine à l'é-

poque qui a précédé l'apparition d'Iturbide sur la scène.

Depuis la conquête du Mexique par les Espagnols, le souvenir de leurs cruautés est demeuré profondément gravé dans le cœur des indigènes, et le glaive seul a pu les maintenir dans l'obéissance. Ils ont toujours été et sont encore partagés en différentes castes ou tribus, qui, quelles que soient leurs antipathies mutuelles, se sont toujours réunies contre les Espagnols d'Europe. La séparation des provinces anglaises du nord de l'Amérique d'avec la Grande-Bretagne causa une vive sensation parmi les créoles du Mexique ainsi que de toutes les autres parties de l'Amérique espagnole. Les créoles tenaient le premier rang dans la société après les Espagnols, et

par conséquent nourrissaient une violente animosité contre eux. Ils voyaient les Espagnols élevés à tous les emplois honorables ou lucratifs qui existaient dans le pays, tandis qu'eux, nés sur le sol, étaient victimes de toute sorte d'injustices et d'oppressions. Cependant, aussitôt qu'ils apprirent que la junte de Séville avait déclaré la guerre à la France, en 1808, ils oublièrent leurs griefs, refusèrent courageusement de reconnaître pour souverain Joseph Bonaparte, et résolurent de conserver leur pays à Ferdinand. A cette époque, le vice-roi du Mexique était Iturrigari. Il était populaire parmi les Américains, à cause de sa conduite douce et conciliante à leur égard; et par le même motif il était détesté des Espagnols, qui, par intérêt,

s'étaient en grande partie prononcés en faveur du nouveau roi Joseph. Les Européens, secondés par les intrigues de la France, déposèrent Iturrigari, et le remplacèrent par Venegas, qui se rendit odieux aux Américains. Ceux-ci avaient appris à connaître leurs forces lorsqu'ils avaient refusé de reconnaître Joseph. La déposition d'Iturrigari et la conduite de Venegas firent une vive impression sur eux, et il se trama diverses conspirations pour exterminer les Espagnols. Une insurrection simultanée devait éclater dans tout le royaume; mais ce projet fut déjoué par un accident. Un curé de Dolores, nommé Hidalgo, était le chef de la conspiration dans le Guanajuato, l'une des plus belles et plus riches provinces du Mexi-

que. Il fit part de ses plans à Iturbide, qui était alors un très jeune homme; mais ils ne lui parurent offrir aucune chance de succès, et il refusa de les seconder. Hidalgo et ses compagnons indisciplinés parcoururent différentes provinces, et marquèrent partout leur passage par le pillage et le meurtre. Sa bande fut détruite à la fin, mais son exemple lui suscita beaucoup d'imitateurs; et, pendant neuf ou dix ans, les provinces furent ravagées par une succession d'aventuriers ignorants et cruels, dont le seul but était d'acquérir des richesses par leurs vols, et une affreuse célébrité par leurs actions barbares. Après Hidalgo, l'un des plus connus parmi ces chefs de bandits fut un autre prêtre nommé Torres, homme à la fois

ignorant, féroce et sensuel. Il avait établi une espèce de domination féodale sur une grande portion du territoire mexicain. Les commandants des divers districts étaient comme des seigneurs dont il était le suzerain, tandis que les laboureurs et les artisans étaient leurs vassaux. Il avait fixé son quartier-général sur le sommet de la montagne *de los Remedios*, qu'il avait fortifiée. Là il menait la vie d'un despote de l'Orient. Entouré de sycophantes qui chantaient ses louanges, étendu sur une couche où une de ses femmes l'éventait, il ouvrait l'oreille aux plus viles adulations, s'enivrait d'orgueil, et s'écriait souvent : *Yo soy xefe de todo el mundo* (je suis le maître du monde).

De 1810 à 1816, Iturbide exerça des

commandements importants sous les ordres des différents vice-rois, et obtint des succès contre les insurgés, qui n'étaient, à proprement parler, que des brigands, devenus la terreur du pays. Vers la fin de 1819, ils avaient été presque entièrement dispersés; mais, en 1820, aussitôt après que la constitution espagnole eut été proclamée, une nouvelle explosion eut lieu, et ils reparurent (1).

Je terminerai en disant quelques mots de la personne du général Iturbide. Il est maintenant âgé de près de quarante ans, d'une taille moyenne, mais bien proportionnée, et, d'après ses actions militaires, on doit le juger assez robuste pour supporter de grandes fatigues et

(1) Les événements postérieurs sont détaillés dans l'ouvrage.

de longues privations. L'expression de sa figure est douce et bienveillante, et ses manières sont simples et franches. Il est impossible de le connaître sans se sentir du penchant pour lui. Par un hasard peu commun en Amérique, il a reçû de bonne heure une éducation soignée. Il connaît les classiques anciens, et, même dans la conversation ordinaire, il se fait remarquer par une énergie et une concision d'expression tout-à-fait particulières. Quand il s'agit d'un sujet important, son langage acquiert naturellement de l'éloquence, et devient coulant, gracieux et persuasif. Ses talents militaires et ses succès constants dans les combats l'avaient rendu l'idole de l'armée. Il est adoré de sa famille, et possède au plus haut degré toutes les

vertus domestiques. Quant au talent qu'on lui reconnaît pour se concilier les personnes qui diffèrent le plus d'opinion avec lui, je citerai ce qu'en dit un homme dont le témoignage paraîtra irrécusable. Le capitaine Basile Hall, dans son journal, écrit sur les côtes du Chili, du Pérou et du Mexique, s'exprime ainsi : « Les manières et le langage d'Iturbide sont si persuasifs, qu'après ses conquêtes il n'a jamais manqué de transformer en amis zélés tous ceux qui auparavant étaient indifférents à son égard, et de ramener à sa cause les plus puissants de ses ennemis. Il savait en même temps gagner la confiance et l'estime de tout le monde, par une modération, une humanité et une justice invariables. »

Le général Iturbide a déclaré que, s'il obtient de nouveau quelque influence au Mexique, il s'en servira pour y introduire, autant que le génie de la nation peut le permettre, les institutions politiques de l'Angleterre. Pendant son séjour dans notre pays, il a étudié avec soin ces institutions, et a témoigné pour elles la plus grande admiration. Il a exprimé aussi le plus vif désir d'entretenir les relations politiques et commerciales les plus étroites avec notre gouvernement, et on ne peut guère douter que le succès de son entreprise ne devienne la source de grands avantages, non seulement pour la nation mexicaine, mais même pour le peuple anglais.

M. J. QUIN.

Londres, le 3 juin 1824.

MÉMOIRES.

MÉMOIRES

DE

D. AUGUSTIN ITURBIDE.

L'époque à laquelle j'ai vécu a été une époque délicate ; le moment où je vais présenter au monde l'esquisse de ma carrière politique n'est guère moins délicat. Le public n'est pas sans connaître mon nom et mes actions ; mais il ne les a vus qu'à travers un prisme considérablement décoloré par l'intérêt des personnes qui les ont transmis à des contrées lointaines. Il y a particulièrement une grande nation (1)

(1) Bien que la nation espagnole, en se déclarant pour la constitution, ait donné un exemple du haut prix qu'un peuple doit attacher à la liberté, au même moment, néan-

chez laquelle plusieurs individus ont désapprouvé ma conduite, et ont calomnié mon caractère. Il est donc de mon devoir de raconter ma propre histoire. Je dirai avec la franchise d'un soldat et ce que j'ai été, et ce que je suis. Mes actions et leurs motifs pourront de la sorte être jugés équitablement par tout homme impartial de l'époque actuelle, et mieux encore par la postérité. Je ne connais d'autre passion que l'amour de la gloire, ni d'autre intérêt que celui de transmettre à mes enfants un nom qu'ils ne puissent jamais avoir honte de porter.

Ce serait perdre bien inutilement mon temps que d'entreprendre de réfuter les diverses accusations qui ont été lancées contre moi. Elles

moins, elle condamna chez les Mexicains le désir de posséder ce qu'elle-même considérait comme un bienfait inappréciable. Tel est l'effet des passions humaines ! Nous connaissons ce qui nous est bon, nous en souhaitons la possession, et nous sommes mécontents que d'autres aient le même désir que nous, quand ce désir est incompatible avec nos intérêts réels ou apparents.

sont d'ailleurs exprimées en termes uniquement propres à en faire rejaillir la honte sur leurs auteurs.

J'ai eu le bonheur de briser les fers de ma patrie. J'ai proclamé son indépendance, j'ai cédé au vœu d'un peuple reconnaissant et généreux, et je me suis laissé asseoir sur le trône que j'avais élevé et destiné à d'autres. J'ai réprimé l'esprit d'intrigue et de désordre : voilà mes crimes ! Ils ne m'empêcheront pas de paraître devant les Espagnols et devant leur roi avec un front aussi serein que je l'ai montré naguère aux Mexicains et à leurs nouveaux chefs. J'ai servi à la fois l'Espagne et le Mexique : j'ai rendu à ces deux pays d'importants services, bien que ni l'un ni l'autre n'aient su profiter des avantages que je leur avais acquis.

Dans l'année 1810, je n'étais encore qu'officier subalterne (lieutenant) dans le régiment provincial de Valladolid, ma ville natale(1). On

(1) Valladolid est une ville située à environ soixante lieues de Mexico.

sait que ceux qui servent dans ces corps ne reçoivent point de solde. La carrière des armes n'était pas celle que j'avais principalement en vue. Je possédais une fortune indépendante, et je m'occupais d'améliorer mes biens, sans me troubler l'âme du désir d'obtenir des emplois publics. Je n'en avais besoin ni pour me procurer des moyens d'existence, ni pour ajouter quelque éclat à mon nom : il avait plu à la Providence de me donner une origine honorable que mes aïeux n'avaient jamais souillée, et un nom que jusqu'à moi tous mes parents avaient illustré par leur conduite.

Quand la révolution suscitée par don Miguel Hidalgo, curé de Dolores, éclata, il m'offrit le rang de lieutenant-général (1). L'offre était de nature à tenter un jeune homme sans

(1) Don Antonio Lavarrieta, dans un rapport qu'il adressa contre moi au vice-roi du Mexique, convient que j'aurais pu occuper un des premiers rangs dans cette révolution, si j'avais voulu y participer ; Lavarrieta était parfaitement informé des propositions qui m'avaient été faites à ce sujet.

expérience. J'étais à l'âge où l'ambition peut être facilement éveillée. Cependant je résistai, parceque j'étais convaincu que les plans du curé étaient mal combinés, et qu'ils ne produiraient que le désordre, le carnage et la dévastation, sans accomplir l'objet qu'il avait en vue. L'événement a prouvé la justesse de mes prédictions. Hidalgo et ceux qui suivirent son exemple ravagèrent le pays, pillèrent les propriétés particulières, envenimèrent la haine existante entre les Américains et les Européens, sacrifièrent des milliers de victimes, tarirent les sources de la richesse publique, désorganisèrent l'armée, anéantirent l'industrie, enfin rendirent la condition des Américains pire qu'elle n'était auparavant, en éveillant chez les Espagnols le sentiment des dangers qui les menaçaient. Indépendamment de tout cela, ils corrompirent les mœurs du peuple, et, loin de lui conquérir l'indépendance, accrurent les obstacles qui s'opposaient à cette conquête.

Si je pris les armes à cette époque, ce ne fut donc pas pour faire la guerre aux Américains,

mais à des bandits effrénés qui désolaient le pays. A une époque postérieure, le congrès mexicain proposa d'élever des statues aux chefs de cette insurrection, et de rendre des honneurs funèbres aux dépouilles mortelles de ceux qui y avaient perdu la vie. J'ai fait la guerre à ces chefs, et je la leur ferais encore dans de semblables circonstances. Le mot insurrection, dans ce cas, ne signifiait point soulèvement pour conquérir l'indépendance, la liberté et l'égalité. Le but des insurgents n'était point de réclamer les droits de la nation, mais d'exterminer tous les Européens, de piller leurs biens, et de fouler aux pieds les lois de la guerre, l'humanité et la religion. Les deux partis ne se faisaient point de quartier; le désordre présidait de part et d'autre aux opérations militaires; quoiqu'il soit juste d'avouer qu'un parti est blâmable, non seulement pour les horreurs qu'il a commises, mais encore pour avoir provoqué de la part de l'autre d'atroces représailles.

Vers le mois d'octobre 1810, on m'offrit un

sauf-conduit pour mon père et ma famille, on me donna l'assurance que ses domaines et les miens seraient à l'abri de l'incendie et du pillage, et que les hommes attachés à ces domaines ne seraient point exposés à être assassinés (ce qui, à cette époque, était chose assez ordinaire), et tout cela à la seule condition d'abandonner les drapeaux du roi et de demeurer neutre. Ces propositions me furent faites par les chefs de cette désastreuse insurrection, et c'est un fait connu de tous les Mexicains. J'étais alors à San-Felipe del Obraje, commandant un faible détachement d'infanterie, et posté à quatre lieues d'Hidalgo, qui avait avec lui une force considérable. Je répondis à ces ouvertures ainsi que j'avais répondu aux propositions déjà mentionnées. J'ai toujours regardé comme criminel l'homme qui, dans un temps de convulsions politiques, cherche son salut dans une lâche indolence, reste tranquille spectateur des maux qui affligent sa patrie, et ne fait aucun effort pour alléger du moins les souffrances de ses conci-

toyens, s'il ne peut les faire cesser entièrement. J'ai donc pris les armes dans la vue de servir également le roi, les Espagnols et les Mexicains.

J'ai, en conséquence, participé à plusieurs expéditions, et j'ai eu assez de bonheur pour que la victoire n'ait jamais déserté mes drapeaux, excepté dans une occasion peu importante : ce fut en 1815, lorsque je tentai une attaque sur Coporo, poste militaire qui était bien fortifié, et que d'ailleurs la nature avait rendu presque inaccessible. Je servais alors sous les ordres de Llanos, général espagnol. Il m'ordonna d'attaquer ce poste. La subordination militaire m'empêcha de réclamer contre un pareil ordre, bien que je fusse pleinement convaincu que l'attaque ne pouvait avoir aucun résultat favorable. Aussitôt après m'être mis en marche, je communiquai mon opinion au général par une dépêche : je battis en retraite, comme j'avais prévu que je serais obligé de le faire ; mais je fus assez heureux pour ramener les quatre cinquièmes de mes soldats après une action où

j'appréhendais de perdre tout mon monde.

J'ai livré combat à l'ennemi toutes les fois qu'il est venu me présenter la bataille, ou que je l'ai approché, et lui étant souvent très inférieur en nombre. J'ai dirigé les siéges de plusieurs places fortes, d'où j'ai délogé l'ennemi, et que j'ai mises hors d'état de servir, par la suite, d'asile aux mécontents. Je n'ai eu d'autres antagonistes que ceux de la cause que je défendais, ni d'autres rivaux que les hommes qui étaient envieux de mes succès.

En 1816, les provinces de Guanajuato et de Valladolid et l'armée du nord étaient sous mon commandement; mais j'ai résigné ce commandement par un sentiment de délicatesse, et je me suis retiré pour me livrer à mon penchant naturel en cultivant mes terres. Voici quel fut le motif de ma retraite : deux habitants de Queretaro, auxquels se joignirent ensuite quatre ou cinq familles de Guanajuato (dont trois avaient pour chefs trois frères, et ne devaient, par conséquent, être considérées que comme une seule) adressèrent au vice-roi un mémoire

contre moi. Ils m'y accusaient de quantité de crimes; néanmoins ils ne purent trouver un seul témoin pour appuyer leurs charges, bien que j'eusse donné ma démission pour écarter tous les obstacles qui pouvaient s'opposer à ce qu'il s'en présentât. Cette démarche enlevait tout motif d'espérance ou de crainte aux personnes qui auraient été tentées de déposer. Les familles d'Alaman et de la comtesse douairière de Rul, en abandonnant l'accusation, prouvèrent qu'elles avaient été trompées par les instigateurs de ce complot. Les vice-rois Calleja et Apodaca prirent connaissance de l'affaire, et, après avoir recueilli les rapports des autorités municipales, des curés, des chefs politiques, des commandants militaires, et des habitants les plus respectables des deux provinces (qui, non seulement épousèrent ma cause comme la leur propre, mais encore me donnèrent des témoignages de la plus entière approbation), adoptèrent les conclusions du rapporteur et de deux magistrats civils; ils déclarèrent que l'accusation était fausse et calomnieuse dans toutes

ses parties, que j'étais autorisé à intenter un procès aux calomniateurs, et que je pouvais rentrer dans l'exercice des fonctions que j'avais résignées. Je ne jugeai point à propos de reprendre mon commandement, ni d'exercer mon recours contre mes accusateurs, et je renonçai même à la solde dont je jouissais.

L'ingratitude que je venais d'éprouver avait profondément blessé mon âme; le peu de sincérité des hommes, pour ne pas donner un nom plus sévère à leur conduite envers moi, me porta à éviter toute occasion de devenir de nouveau l'objet de leurs attaques. D'un autre côté, l'animosité des partis s'étant calmée, et le pays étant devenu un peu plus tranquille, j'étais affranchi de l'obligation où je m'étais cru six ans auparavant de courir aux armes. Ma patrie n'avait pas besoin alors de mes services, et je pensai que je pouvais sans trahir mon devoir me reposer un peu des fatigues de la guerre.

En 1820, la constitution fut rétablie en Espagne. Cet événement plaça l'Amérique espagnole dans une situation nouvelle. La fermenta-

tion qui régnait dans la Péninsule, les machinations des mécontents, le défaut de modération des partisans du nouveau système, et la conduite du gouvernement et des cortès à Madrid (qui, d'après les décrets qu'ils rendirent et les discours que quelques députés prononcèrent, paraissaient avoir résolu de s'aliéner les colonies), remplirent le cœur de tout bon patriote du désir de l'indépendance, et répandirent parmi les Espagnols établis dans le pays la crainte de voir renaître toutes les horreurs de la première insurrection. Ceux qui exerçaient l'autorité suprême, et qui avaient la force armée à leurs ordres, prirent les précautions que la frayeur devait naturellement leur suggérer, et de leur côté les hommes qui précédemment avaient prospéré au milieu des désordres se préparèrent à les tourner de nouveau à leur avantage.

Dans une telle position, la plus belle et la plus riche partie de l'Amérique espagnole était exposée à devenir encore une fois la proie de factions ennemies. Partout des réunions clan-

destines avaient lieu pour discuter la forme de gouvernement qu'on devait adopter.

Parmi les Européens et leurs adhérents, un assez grand nombre voulaient qu'on adoptât la constitution espagnole. Ils réussirent jusqu'à un certain point à réaliser leurs vues ; mais le système de cette constitution était mal compris, et la manière molle dont elle était exécutée annonçait que son règne serait de courte durée. Il y avait des gens qui pensaient que ce système devait éprouver quelques modifications, et que la constitution formée par les cortès de Cadix ne pouvait convenir à la Nouvelle-Espagne. Il y en avait d'autres qui soupiraient après l'ancien gouvernement absolu, comme la meilleure garantie de la conservation des emplois lucratifs qu'ils exerçaient d'une manière despotique. Les classes privilégiées et puissantes se partageaient entre ces différents partis, s'attachant à l'un ou à l'autre, d'après l'étendue de leurs connaissances politiques, ou la perspective d'élévation qui s'offrait à leur imagination.

Les Américains voulaient l'indépendance, mais ils ne s'accordaient pas sur la manière de l'établir, et encore moins sur la forme de gouvernement qu'on devait adopter: sur le premier point, beaucoup étaient d'avis qu'il fallait d'abord exterminer tous les Européens et confisquer leurs biens. Les moins sanguinaires se seraient contentés de les bannir du pays, ce qui aurait réduit des milliers de familles à la plus affreuse misère. Le parti modéré se bornait à proposer de les exclure de tous les emplois publics, et de les faire descendre à la condition dans laquelle ils avaient maintenu les indigènes durant trois siècles. Quant à la forme du gouvernement, un parti voulait une monarchie tempérée par la constitution espagnole ou une autre quelconque; un second parti penchait pour une république fédérative, un troisième pour la république une et indivisible; et les partisans de chaque système, remplis d'enthousiasme, brûlaient d'impatience de travailler à l'accomplissement de leurs différents objets.

J'avais des amis dans les principales villes. Un grand nombre d'entre eux étaient liés depuis long-temps avec ma famille ; j'avais acquis les autres dans mes voyages et pendant la durée de mon commandement. J'avais lieu de croire que l'armée m'était fortement attachée. Ceux qui me connaissaient mettaient tout en œuvre pour me procurer des renseignements. J'avais visité les principales provinces, et obtenu des notions exactes sur la nature du pays et le caractère des habitants, ainsi que sur les points susceptibles d'être fortifiés, et les ressources sur lesquelles on pouvait compter. Je voyais de nouvelles révolutions à la veille d'éclater, et ma patrie sur le point d'être inondée de sang; je fus amené à croire que j'avais le pouvoir de la sauver, et je n'hésitai pas à tenter de remplir un devoir si sacré.

J'avais formé mon plan : il est connu sous le nom de *plan d'Iguala* (1). On a affirmé, dans un pamphlet que j'ai lu, que ce projet n'était pas

(1) Voyez *Pièces justificatives*, n° I.

mon ouvrage, mais celui d'un club de *serviles* qui se réunissaient à la *Profesa*, édifice appartenant à la congrégation de San-Felipo, à Mexico. Tout homme, après avoir lu le projet en question, doit être convaincu, par sa teneur seule, qu'il n'a pu être dicté par le *servilisme*. Je mets hors de question l'opinion des personnes auxquelles on l'a attribué, et je me bornerai à dire qu'il y a des matières sur lesquelles la multitude peut être facilement et est très communément abusée. Après avoir tracé mon plan, je conférai avec des membres distingués des différents partis : aucun d'eux ne le désapprouva ; il ne fut modifié en aucune manière ; rien n'y fut ajouté ni retranché.

Mon but, en dressant ce plan, était de procurer l'indépendance à ma patrie, parceque tel était le désir de la généralité des Américains, désir fondé sur des sentiments naturels et sur un principe de justice : c'était d'ailleurs le seul moyen de concilier les intérêts des deux pays. Les Espagnols ne voulaient pas se persuader que le déclin de leur grandeur avait com-

mencé avec l'acquisition des colonies, tandis que les colons étaient pleinement convaincus que le temps de leur émancipation était arrivé.

Le plan d'Iguala garantissait la religion que nous avons reçue de nos ancêtres ; il présentait à la famille régnante d'Espagne la seule chance qui lui restait de conserver ces vastes et fertiles provinces ; il accordait aux Mexicains le droit de faire les lois qui devaient les régir, et d'avoir leur gouvernement établi sur leur propre territoire ; il offrait aux Espagnols un asile qu'ils n'auraient pas dédaigné s'ils eussent eu quelque prévoyance ; il assurait à chacun les droits de liberté, d'égalité et de propriété dont la connaissance est à la portée de tout le monde, et la jouissance si précieuse qu'on est disposé à tout faire pour les conserver ou les recouvrer, une fois qu'on les a acquis et possédés. Le plan d'Iguala anéantissait l'odieuse distinction des castes, et offrait à tout étranger hospitalité et protection ; il laissait les voies de l'avancement ouvertes au mérite, réunissait les suffrages de tous les hommes raisonnables,

et opposait une barrière insurmontable aux machinations des turbulents.

L'exécution de ce plan produisit les heureux résultats que j'avais prévus. Six mois suffirent pour dénouer le nœud compliqué qui avait lié les deux mondes. Sans effusion de sang, sans pillage, sans dévastation, et même sans qu'il y eût une larme de répandue, mon pays s'est vu libre, et élevé du rang de colonie à celui d'un puissant empire (1). Afin de rendre l'œu-

(1) Tous les Européens qui voulurent suivre le sort du pays conservèrent les emplois qu'ils avaient obtenus, et furent promus graduellement à ceux auxquels leurs services et leur mérite leur donnaient des droits. Postérieurement ils furent appelés à occuper les plus hautes places de l'état et à remplir les missions les plus importantes. Dans le congrès, ainsi que dans le conseil d'état, dans les divers ministères, à l'armée, et dans les commandements de province, les Espagnols n'étaient pas en petit nombre. Ceux qui ne voulurent point être citoyens du Mexique eurent pleine liberté de se retirer, avec leur famille et leurs richesses, où ils jugèrent à propos; on donna aux fonctionnaires, qui en firent la demande, des indemnités au moins du quart du traitement annuel dont ils jouissaient; on paya aux militaires les frais du voyage jusqu'à

vre conforme aux usages reçus, il ne manquait qu'une chose, un traité que les diplomates pussent ajouter au catalogue de ces actes qui deviennent communément autant de monuments de la mauvaise foi des hommes, en ce qu'ils manquent rarement d'être violés quand c'est l'intérêt d'une des parties, et qu'elle se trouve être la plus forte. Après tout, il est juste de se conformer à l'usage. Le 24 août (1),

la Havane, et l'on montra de la bienveillance même aux hommes qui, après que le gouvernement avait été établi, et après avoir donné leur parole de ne point le combattre, avaient tenté, les armes à la main, de le renverser et avaient été vaincus et désarmés. Cette générosité de ma part fit penser dans le temps que j'étais sécrètement d'accord avec les troupes expéditionnaires de l'Espagne; mais s'il en eût été ainsi, les chefs l'auraient à coup sûr déclaré, ne fût-ce que pour rejeter sur moi le blâme d'une tentative qui les couvrait de honte. Le résultat des procédures dirigées contre eux leur aurait nécessairement été fatal; mais dans cette circonstance on se montra encore indulgent à leur égard, et on leur pardonna. Pendant la guerre que je dirigeai pour l'indépendance du Mexique, pas un seul Espagnol ne fut traité avec rigueur.

(1) De l'année 1821.

j'eus une entrevue avec le très respectable général espagnol, don Juan de O'Donojou, et le même jour fut conclu entre nous un traité qui porte le nom du lieu où nous le signâmes (1), et qui fut porté à sa majesté Ferdinand VII par un officier de l'état-major d'O'Donojou.

Le traité de Cordova m'ouvrit les portes de la capitale, qu'autrement j'aurais forcées. Toutefois, c'est toujours avec plaisir que je me suis vu dispensé de la nécessité d'exposer les hommes que je commandais, et de verser le sang de ceux qui avaient été mes compagnons d'armes.

Il y eut des gens qui élevèrent des objections contre le traité de Cordova, en mettant en doute mes pouvoirs et ceux d'O'Donojou pour entrer en arrangement sur un sujet aussi délicat. Il serait aisé de leur répondre, en disant que la volonté du peuple mexicain résidait en moi à cette époque; d'abord parceque ce que je signais en son nom était conforme à ce qu'il devait désirer, et en second lieu

(1) Voyez *Pièces justificatives*, n° II.

parcequ'il m'avait déjà donné des preuves de ses sentiments, tous les hommes qui étaient en état de porter les armes s'étant ralliés à moi, et les autres m'aidant de tous les moyens qu'ils possédaient. Dans tous les lieux où je passais, on me recevait avec les marques du plus vif enthousiasme. Si l'on tombe d'accord que personne n'était forcé à ces démonstrations, il faut en conclure que tout le peuple approuvait mes intentions, et que ses idées s'accordaient avec les miennes. Quant au général O'Donojou, il était porteur de pleins pouvoirs de son gouvernement; et quand même il n'eût point reçu d'instructions spéciales pour ce cas particulier, les circonstances l'autorisaient à faire ce qu'il pouvait de mieux pour son pays.

Si ce général eût commandé une armée supérieure à la mienne, et possédé des ressources suffisantes pour le mettre à même de me faire la guerre avec quelque chance de succès, il aurait pu refuser de signer le traité de Cordova avant d'avoir communiqué avec son gouverne-

ment, et d'en avoir reçu une réponse; mais il n'était guère accompagné que d'une douzaine d'officiers, et tout le pays était en mon pouvoir; sa mission était contraire aux sentiments du peuple; il n'avait aucune connaissance des localités, et ne pouvait se procurer de renseignements sur l'état des choses; il était bloqué dans une chétive forteresse, qui était exposée à notre feu; il avait une armée en face de lui, et le peu de troupes royales qui restaient dans le Mexique étaient commandées par un chef intrus (1). Que ceux qui désapprouvent la conduite d'O'Donojou disent ce que, dans de semblables circonstances, ils auraient fait à sa place, ou ce qu'ils pensent qu'il aurait dû faire! O'Donojou devait signer le traité de Cordova, ou se rendre prisonnier, ou retourner en Espagne : il n'avait pas d'autre parti à prendre. S'il eût choisi l'un des deux

(1) Don Francisco de Novella, maréchal de camp et inspecteur d'artillerie au Mexique, avait, au moyen d'une insurrection militaire, réussi à déposer le vice-roi Apodaca, et s'était emparé de l'autorité suprême.

derniers, tous ses compatriotes auraient été compromis, et le gouvernement espagnol aurait perdu tout espoir d'obtenir les avantages qu'il obtint alors, avantages qu'il n'aurait jamais obtenus si je n'eusse pas été investi du commandement, et si O'Donojou n'eût pas été aussi habile politique que fidèle Espagnol.

J'entrai à Mexico le 27 septembre (1). Le même jour fut installée la junte de gouvernement dont il est parlé dans le plan d'Iguala et dans le traité de Cordova. Elle fut nommée par moi, mais pas entièrement d'une manière arbitraire, car je cherchai à réunir dans cette assemblée les hommes de chaque parti qui jouissaient de la plus haute réputation. Dans des circonstances aussi extraordinaires, c'était le seul moyen auquel on pût recourir pour satisfaire l'opinion publique.

Jusque là toutes mes mesures obtinrent une approbation générale, et en aucun cas mes espérances ne furent déçues ; mais, aussitôt que la junte fut entrée dans l'exercice de ses fonc-

(1) 1821.

tions, elle altéra les pouvoirs qui lui avaient été accordés; et, peu de jours après son installation, je prévis quel serait probablement le résultat de tous mes sacrifices. Dès ce moment je frémis du sort qui attendait mes concitoyens. Il était en mon pouvoir de ressaisir toute l'autorité, et je me demandais pourquoi je ne le ferais pas, si une pareille mesure était essentielle au salut de ma patrie. Je considérai néanmoins qu'il serait téméraire à moi de tenter une pareille entreprise d'après mon seul jugement. D'un autre côté, si je consultais d'autres personnes, mon dessein pouvait transpirer, et des intentions qui n'avaient pris leur source que dans mon amour pour ma patrie et le désir d'assurer son bonheur eussent pu être attribuées à des vues ambitieuses, et interprétées comme une violation de mes promesses. Le fait est que, lors même que j'eusse réussi dans tout ce que je me proposais, je n'aurais pu le faire sans m'écarter du plan d'Iguala, que j'avais grandement à cœur de maintenir, parce-que je le regardais comme l'égide du bien pu-

blic. Voilà les véritables et principaux motifs qui, joints à d'autres d'une moindre importance, m'empêchèrent de prendre aucune mesure décisive. En le faisant, j'aurais choqué les sentiments favoris des nations civilisées, et je serais devenu, pendant quelque temps, un objet d'exécration pour des hommes infatués d'idées chimériques, et qui n'avaient jamais su ou avaient bientôt oublié que la république la plus jalouse de sa liberté avait eu ses dictateurs. Je puis ajouter que j'ai toujours cherché à me montrer conséquent à mes principes, et qu'ayant offert d'établir une junte, j'avais rempli ma promesse, et qu'il me répugnait de détruire mon propre ouvrage.

Il y avait à cette époque, au Mexique, quelques députés qui faisaient peu de cas du bonheur public quand il était opposé à leur intérêt personnel, et qui avaient acquis une sorte de réputation par quelques actions qui avaient paru généreuses à ceux qui en avaient profité, sans connaître les vues secrètes de leurs auteurs. Les hommes dont je parle étaient initiés

dans tous les mystères de l'intrigue, toujours aussi prêts à descendre au dernier degré de la servilité quand ils avaient la chance défavorable, qu'à déployer le comble de l'insolence quand elle était en leur faveur. Ils me haïssaient, parceque jusque là ma carrière avait été heureuse, et ne tardèrent pas à susciter contre moi les partis qu'on connut plus tard sous le titre de parti républicain et parti bourboniste, partis qui, bien qu'opposés sur d'autres points, s'accordaient dans leur inimitié contre moi.

Les républicains étaient mes ennemis, parcequ'ils savaient bien qu'ils ne pourraient jamais m'amener à contribuer à l'établissement d'un gouvernement qui, quelque séduisant qu'il parût au premier aspect, ne convenait pas aux Mexicains. La nature ne produit rien par de brusques changements; elle opère par degrés successifs. Le monde moral suit les mêmes lois que le monde physique. Tenter de nous affranchir tout d'un coup de l'état d'avilissement, de servitude et d'ignorance où nous

languissions depuis trois siècles, durant lesquels nous n'eûmes ni livres ni instructeurs, et où la possession de quelques lumières eût été regardée comme un motif suffisant de persécution; penser que nous pouvions nous instruire et nous civiliser en un instant et comme par enchantement; que nous pouvions à la fois acquérir toutes les vertus, abjurer tous les préjugés, renoncer à toutes prétentions déraisonnables, étaient donc des chimères qui ne pouvaient appartenir qu'aux visions d'un enthousiaste (1).

Les bourbonistes, de leur côté, désiraient ma chute. En effet, aussitôt que le gouvernement de Madrid eut fait connaître sa décision par son

(1) Il y a une foule de choses à alléguer contre la stabilité de la république qu'on se vante d'avoir établie au Mexique. On n'argumente guère en faveur de cette république, en comparant, comme il est arrivé de le faire, la Nouvelle-Espagne aux États-Unis d'Amérique. Le temps et le malheur seuls pourront, je le crains bien, faire connaître à mes compatriotes tout ce qui leur manque pour pouvoir être de vrais républicains. Dieu veuille que je me trompe!

décret du 13 février (1), dans lequel la conduite d'O'Donojou était formellement désapprouvée, le traité de Cordova devint de nul effet dans la partie qui appelait les Bourbons au trône du Mexique; et la nation rentra dans la pleine et entière jouissance du droit d'élire pour son souverain l'homme qu'elle jugerait le plus digne d'être élevé au rang suprême. Les bourbonistes, n'espérant donc plus qu'un Bourbon vînt régner au Mexique, ne songèrent qu'à nous replacer dans notre état primitif de dépendance envers l'Espagne; mouvement rétrograde qui était impossible, eu égard à la faiblesse des Espagnols et à la détermination des Américains.

Je devins donc le but des attaques de chacun des deux partis en question, parceque, ayant toute la force publique à ma disposition, et l'opinion générale en ma faveur, il était nécessaire, pour que l'un ou l'autre obtînt la prépondérance, de m'enlever l'influence que me donnait ma position et la faveur du peuple,

(1) Voyez *Pièces justificatives*, n° III.

Les chefs des factieux n'épargnèrent aucun effort pour se faire des prosélytes, et ils s'en firent beaucoup. Les moins expérimentés se laissèrent facilement conduire, parcequ'ils ne voyaient dans les projets de ceux qui réclamaient leur appui rien autre chose que ce qu'ils en laissaient apercevoir, et qu'il n'y a pas de dessein qu'on ne puisse présenter sous différents points de vue; de plus habiles espéraient, en renversant le gouvernement, élever l'édifice de leur fortune privée; d'autres, enfin, ennemis naturels de l'ordre, quel que soit le système qui l'établisse, ne désiraient rien autre chose qu'un changement qui nous plongeât dans la confusion et l'anarchie. Parmi ces derniers, je pourrais citer un homme qui se glorifie de ses talents littéraires, et qui a joué un rôle remarquable dans la révolution.

Le premier devoir de la junte, après son installation, était de publier la *convocatoria* ou proclamation pour la réunion du congrès qui devait donner une constitution à la monarchie (1).

(1) Cette *convocatoria* contenait des instructions prescri-

La junte mit plus de temps à remplir ce devoir que l'urgence du cas ne le permettait, et commit plusieurs erreurs dans la rédaction de la *convocatoria*. Cet acte était extrêmement défectueux; mais, malgré toutes ses imperfections, il fut adopté; je ne pouvais rien faire de plus que d'apercevoir le mal, et de le déplorer. On n'eut point égard à la population des provinces; ainsi, par exemple, on assigna un seul député à une province qui contenait cent mille habitants, et quatre à une autre dont la population ne s'élevait guère qu'à la moitié de ce nombre. La junte ne calcula pas non plus que le nombre des représentants devait être plus ou moins grand en proportion de la civilisation des représentés. On peut facilement choisir, parmi cent citoyens instruits, trois ou quatre individus qui possèdent les qualités nécessaires pour faire de bons députés, tandis que,

vant le mode d'élection, et fixant le nombre des députés à élire par chaque district; elle fut adressée d'abord aux députations provinciales, qui la répandirent ensuite dans leurs juridictions respectives.

sur un millier de gens sans éducation, il est difficile de trouver un homme capable de discerner ce qui est utile au bien public; un homme doué d'assez d'intelligence pour envisager les affaires d'état sous leur véritable point de vue, ou du moins pour se préserver d'erreurs grossières sur ce sujet; un homme qui ait assez de fermeté dans le caractère pour voter de la manière qui lui paraît la meilleure, et ne pas dévier de son opinion quand une fois il s'est convaincu de sa bonté; un homme enfin qui ait assez d'expérience pour apercevoir les maux de sa province, et le remède qu'ils demandent; car, bien que ce remède pût ne pas toujours être à sa portée, son expérience le mettrait à même de juger de ceux qu'il entendrait proposer par d'autres personnes.

Ces défauts suffisaient pour anéantir toute espérance de voir résulter aucun avantage de la *convocatoria* publiée par la junte. Elle en renfermait beaucoup d'autres, que je n'ai point cités, parceque je n'ai pas l'intention de m'étendre en commentaires sur ce sujet. Cepen-

dont il est un de ces défauts que je ne saurais passer sous silence : c'est celui d'avoir fait dépendre la nomination des députés, non du vote d'un district, car c'eût été le suffrage d'une majorité de citoyens, mais de celui des *ayuntamientos* (municipalités) des principales villes. Voyez le tort qu'on faisait ainsi à la masse du peuple des campagnes. La junte accordait une voix aux électeurs choisis par le peuple, et une autre aux individus qui composaient l'*ayuntamiento* de la principale ville de chaque département. Mais, lors du choix des membres des *ayuntamientos*, il était possible de se faire nommer sans beaucoup de peine, parceque le désir de participer aux fonctions de ces corps n'était pas aussi général que l'ambition d'obtenir un siége au congrès. Les *ayuntamientos* furent donc composés comme il plaisait à ceux qui en faisaient primitivement partie; et comme tous leurs membres avaient un vote pour l'élection des députés, les *ayuntamientos* devinrent presque les seuls électeurs. Ceci doit paraître évident à quiconque sait combien la population

est éparse dans les provinces mexicaines, et quelle disproportion il existe entre le nombre des habitants d'une ville et des campagnes qui en dépendent.

Pour rendre ceci plus clair, supposons qu'une ville principale de province contienne quatre, huit ou dix mille habitants, mettant hors de ligne et la ville de Mexico, dont la population surpasse cent soixante-dix mille âmes, et d'autres villes très peuplées. L'*ayuntamiento* d'une ville de ce genre se compose peut-être de cinquante ou soixante membres; les districts qui doivent envoyer des électeurs dans cette ville n'en nomment que huit ou dix. Ce petit nombre opérant conjointement avec tous les membres de l'*ayuntamiento* se trouve donc réduit à zéro, et l'élection se fait selon le bon plaisir de ce corps. Voilà comment le peuple a été trompé : on lui a dit que c'était en lui que résidait la souveraineté, qu'il devait déléguer aux députés qu'il allait nommer, tandis que par le fait il n'y avait de nomination que de la part des *ayuntamientos*, ou plutôt des directeurs de la junte, qui,

après la dissolution de cette assemblée, passèrent dans le congrès pour y continuer leurs manœuvres.

A un système tellement organisé, on ajouta les intrigues dans les élections. On ne rechercha pas les hommes les plus dignes, ni même ceux qui étaient le plus prononcés pour un certain parti : il suffisait que le candidat fût mon ennemi, ou si ignorant qu'on pût aisément l'amener à le devenir (1). S'il possédait

(1) Pour donner quelque idée de la science politique de plusieurs députés, il suffit de citer l'exemple d'un de ceux qui furent impliqués dans la conspiration dont il sera parlé plus loin. Il invoqua l'inviolabilité en qualité d'agent diplomatique de ce qu'il appelait la république de San-Salvador, et qui n'était autre chose qu'une des divisions d'une province du royaume de Guatimala, laquelle était alors en insurrection, mais ne tarda pas à rentrer dans l'obéissance au gouvernement central. Il était persuadé qu'il n'y avait rien d'incompatible à être en même temps député au congrès, et agent diplomatique d'une puissance étrangère à la nation dont il était un des législateurs! C'est un fait qui est prouvé par le rapport de l'enquête ordonnée au sujet de la conspiration en question.

l'une de ces deux qualifications requises, il était jugé propre à remplir les hautes fonctions qui devaient lui être confiées.

Si les archives de l'état n'ont pas été spoliées, on y peut trouver des remontrances de presque toutes les provinces sur la nullité des pouvoirs conférés aux députés. On avait élu plusieurs individus d'une conduite notoirement scandaleuse; quelques uns avaient été poursuivis comme criminels; d'autres étaient des banqueroutiers, de fougueux démagogues, des officiers qui avaient capitulé et qui, violant les lois de la guerre et leur parole, avaient repris les armes contre la cause de la liberté, et après une nouvelle défaite s'étaient rendus une seconde fois. Un certain nombre d'entre les nouveaux députés étaient ennemis obstinés de l'indépendance; il y avait même parmi eux un moine apostat (1), bien que d'après la loi aucun membre des ordres religieux ne pouvait siéger au congrès. Les auteurs des remontrances

(1) Telle était l'opinion générale.

offraient aussi de prouver que les dispositions réglées dans la *convocatoria* pour procéder aux élections avaient été enfreintes, et que les individus nommés n'étaient pas ceux que la majorité désirait, mais les plus habiles en fait d'intrigues. Ces documents furent tous envoyés à mon département, quand j'étais généralissime et grand amiral; quand je devins empereur, j'ordonnai de les transférer au département de l'intérieur, pour qu'ils fussent déposés aux archives. Je ne voulus pas les mettre sous les yeux du congrès, parceque, dans le cas même où justice eût été faite, ce qu'on ne pouvait guère espérer, je voyais que tout cela ne produirait que des haines et des procès; je considérai qu'on perdrait du temps à faire de nouvelles élections, parcequ'il serait nécessaire d'en refaire la plupart, et je pensai que le soin le plus pressant était d'organiser le gouvernement. D'un autre côté, j'imaginai que les erreurs dans lesquelles tomberait ce congrès pourraient être réparées par celui qui lui succéderait. Cette manière de raisonner dont on eût

pu contester la bonté dans d'autres circonstances, convenait à celles où l'on se trouvait, parceque l'objet qu'on devait avoir en vue était d'éviter de plus grands maux.

Le résultat des élections fut donc un congrès parfaitement conforme aux désirs du parti qui avait influencé sa nomination. Quelques hommes d'une sagesse, d'une vertu et d'un patriotisme à toute épreuve, et dont la belle réputation était si répandue dans le pays qu'aucune espèce de machination n'aurait pu les empêcher d'obtenir une majorité de suffrages, se trouvèrent confondus dans cette assemblée avec une multitude d'intrigants remplis d'arrogance et de sinistres intentions. Je ne veux pas qu'on me croie sur mes simples assertions : qu'on examine les actes du congrès pendant les huit mois qui se sont écoulés entre son installation et sa dissolution. Le principal objet pour lequel il avait été convoqué était la confection d'une constitution pour l'empire : il n'en fut pas écrit une seule ligne. Dans un pays naturellement le plus riche du monde, le tré-

sor était épuisé ; il n'y avait pas de fonds pour payer l'armée ni les fonctionnaires publics ; pas de revenus ni même de système financier : celui qui existait dans le temps de la domination espagnole avait été aboli sans qu'on lui en eût substitué quelque autre. Le congrès ne voulut point s'occuper de matières d'une aussi grande importance, nonobstant les sollicitations pressantes et réitérées que je lui fis en personne et par l'intermédiaire des ministères. L'administration de la justice était totalement négligée. Dans les divers changements qui avaient eu lieu, quelques uns des officiers de justice avaient quitté le pays, d'autres étaient morts ou avaient embrassé de nouvelles professions, et les tribunaux étaient presque déserts. Le congrès refusa également de prendre aucune mesure à ce sujet. Enfin, quoique l'empire se trouvât dans la faiblesse de l'enfance et requît son assistance en toute chose, cette assemblée ne fit absolument rien. Les discours qui furent prononcés roulaient sur des matières de l'espèce la plus puérile, et

s'il arrivait qu'on s'occupât d'objets dignes d'être pris en considération, ils étaient tout au moins étrangers aux besoins du moment. On s'occupa, par exemple, de décider quels honneurs on rendrait aux chefs de l'insurrection qui avaient succombé dans cette entreprise; quelle serait la formule du serment d'un archevêque; qui devait nommer la cour suprême de justice. Toutes ces choses, avec une demande en faveur d'un moine apostat, qui était prisonnier au château de San-Juan d'Ulloa, et d'autres sujets semblables, formèrent les graves occupations d'un corps si auguste d'après son institution. Il en résulte que le congrès devint un objet d'opprobre pour le peuple et tomba dans le plus profond mépris. Les feuilles publiques exposèrent ses défauts, et même un de ses membres émit l'opinion qu'il avait besoin d'une réforme (1).

Il devint bientôt manifeste que l'objet de

(1) Don Lorenzo Zabala, député de la province de Mérida et Yucatan, se montra publiquement à cette époque, et dans d'autres occasions, partisan d'une réforme du con-

ceux qui dirigeaient tous ces mouvements n'était que de gagner du temps et de se tromper les uns les autres, jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion (qu'ils travaillaient secrètement à faire naître) pour jeter le masque. Nonobstant la finesse qu'ils employaient et la dissimulation avec laquelle ils suivaient l'exécution de leurs desseins, le peuple et l'armée pénétrèrent leurs vues réelles. Ni l'armée ni le peuple ne désiraient de voir régner soit l'esclavage, soit le républicanisme. Ils ne désiraient pas non plus de me voir déposé, ni même offensé d'aucune manière, et de ces sentiments naquit la méfiance avec laquelle la nation entière admettait toutes les décisions émanées d'un corps si corrompu.

Vers le mois d'avril 1822, on pouvait remarquer dans l'esprit public un état d'agitation qui menaçait de dégénérer en anarchie. Une mesure arrêtée et exécutée d'une manière scandaleuse dévoila l'hypocrisie de ceux qui en

grès; mais après que la scéne eut changé, il fut un de ceux qui murmurèrent le plus haut contre le gouvernement.

étaient les auteurs. Le congrès déposa trois des membres de la régence, n'en laissant en place avec moi qu'un seul, qu'on savait être mon ennemi, dans le but de rendre mon vote nul dans l'exercice du pouvoir exécutif (1). On n'essaya point de me déposer, dans la crainte que l'armée et le peuple, sur lesquels on connaissait mon influence, ne s'opposassent à cette tentative. La résolution prise par le congrès dans cette circonstance le fut de la manière la plus précipitée et la plus singulière : la mesure en question fut proposée, discutée, adoptée et exécutée en une seule séance; tandis qu'il avait été précédemment statué par un décret que toute proposition soumise au congrès serait lue trois fois, dans trois séances différentes, avant d'être discutée.

Après cette mesure on en proposa une autre. Une commission nommée à cet effet pré-

(1) La régence se composait de cinq membres : don Manuel de la Barcena, don Ysidoro Yanez, don Manuel Velasco de Léon, don Jose Antonio Perez, et moi qui en étais le président.

senta un règlement pour la régence, dans lequel on déclarait le commandement de l'armée incompatible avec les fonctions du pouvoir exécutif. On était jaloux de ce que j'avais les troupes à ma disposition. Ce règlement, bien qu'il n'obtînt pas la sanction de la législature, à cause du manque de temps, ne laissa pas de doute sur les desseins qu'on avait formés contre moi, et fut la cause immédiate qui hâta l'événement du 18 mai.

Ce jour mémorable, à dix heures du soir, le peuple et la garnison de Mexico me proclamèrent empereur. L'air retentit tout-à-coup des cris de *Vive Augustin Ier*! Aussitôt, et comme si tous les habitants étaient animés des mêmes sentiments, cette vaste capitale se trouva illuminée, les balcons furent ornés de draperies et se remplirent des habitants les plus respectables, qu'on entendait répéter avec joie les acclamations de la multitude qui encombrait toutes les rues, principalement celles voisines de la maison où je logeais. Pas un citoyen n'exprima la moindre désapprobation, preuve

frappante de la faiblesse de mes ennemis et de l'unanimité de l'opinion publique en ma faveur. Aucun accident, aucun désordre de quelque espèce que ce soit n'arriva. Mon premier mouvement fut de me présenter, et de déclarer ma détermination de ne point céder aux vœux du peuple. Si je m'abstins de paraître pour cela, ce fut uniquement par déférence pour le conseil d'un ami qui se trouvait en ce moment avec moi. Il eut à peine le temps de me dire : « On considérera votre refus comme une insulte, et le peuple ne connaît point de bornes quand il est irrité. Vous devez faire ce nouveau sacrifice au bien public. La patrie est en danger. Demeurez indécis un moment encore, et vous entendrez ces acclamations se changer en cris de mort. » Je sentis qu'il fallait me résigner à céder aux circonstances, et je passai toute cette nuit à calmer l'enthousiasme général, et à persuader au peuple ainsi qu'aux troupes de me donner du temps pour me décider, et, en attendant, de prêter obéissance au congrès. Je me montrai plusieurs fois pour les

haranguer, et j'écrivis une courte proclamation qu'on répandit le lendemain matin (1), et dans laquelle j'exprimais les mêmes sentimens que dans mes harangues au peuple. Je convoquai la régence; j'assemblai les généraux et officiers supérieurs; en même temps j'instruisis officiellement le président du congrès de ce qui était arrivé, et je l'invitai à convoquer sur-le-champ les députés pour une séance extraordinaire. La régence fut d'avis que je devais céder à l'opinion publique; les officiers supérieurs de l'armée ajoutèrent que c'était aussi leur opinion unanime, qu'il était convenable que je le fisse, et que je n'étais pas libre d'agir d'après mes propres désirs, puisque je m'étais dévoué entièrement à mon pays; que leurs privations et leurs souffrances deviendraient inutiles, si je persistais dans mon refus; et que s'étant compromis pour moi, et m'ayant prêté une obéissance absolue, ils avaient droit à exiger de la condescendance de ma part. Ils

(1) Voyez *Pièces justificatives*, nº IV.

rédigèrent ensuite une adresse au congrès, le priant de prendre en considération cette affaire importante. Cette pièce fut signée également par l'homme qui remplit ensuite les fonctions de président de la réunion d'où émana l'acte de Casa Mata (1) et par un des membres actuels du pouvoir exécutif.

Le congrès se réunit le lendemain matin; le peuple encombrait les tribunes et les avenues de la chambre; ses acclamations cessaient à peine pour recommencer aussitôt après: on remarquait une joyeuse agitation sur tous les visages; les discours des députés étaient interrompus par les marques d'impatience de la multitude. Il est difficile d'obtenir de l'ordre dans de pareils moments; mais une discussion si importante en requérait, et, afin d'atteindre ce but, le congrès m'invita à me rendre à la séance. Une députation fut nommée pour me communiquer cette invitation. Je refusai d'abord, sur le motif que l'assemblée allait s'oc-

(1) Voyez *Pièces justificatives*, n° XI.

cuper de choses qui me concernaient personnellement, et qu'on pourrait regarder ma présence comme une entrave à la liberté des débats, et un obstacle à la franche expression de l'opinion individuelle de chaque membre. Cependant la députation et plusieurs officiers généraux vinrent à bout de me décider à accepter l'invitation (1), et je me rendis sur-le-champ au lieu où le congrès était assemblé.

(1) Un de ceux qui me pressèrent le plus, ce jour-là, de me rendre à la séance, fut le général don Pedro Célestino Negrete, aujourd'hui membre du pouvoir exécutif. Ce général avait été antérieurement mon ami, paraissait l'être encore, et continua de se conduire comme tel jusqu'au moment de mon abdication, où il ne montra que trop clairement que ses protestations n'avaient jamais été sincères, et qu'il était un de ces hommes qui savent se plier sans difficulté à toutes les circonstances. L'amour-propre nous fait souvent croire que nous avons quelques bonnes qualités capables de fixer l'inconstance de ceux qui ont été infidèles à d'autres, et en dépit de l'expérience nous nous flattons qu'ils nous resteront fidèles : Negrete avait manqué de fidélité envers le général Cruz, et il n'était pas difficile de prévoir qu'il pourrait agir à mon égard comme il avait fait vis-à-vis de son bienfaiteur.

Il était presque impossible de passer dans les rues, tant elles étaient encombrées par les habitants de la capitale ; le peuple détela mes chevaux et traîna ma voiture jusqu'au palais du congrès, en faisant retentir l'air des plus vives acclamations. En entrant dans la salle où les députés étaient assemblés, ces acclamations furent poussées jusqu'à l'enthousiasme, et s'élevèrent de toutes parts.

La question de ma nomination fut discutée immédiatement, et il n'y eut pas un seul député qui s'opposa à mon élévation au trône. L'hésitation qu'un petit nombre montra provint de la considération que leurs pouvoirs ne leur paraissaient pas assez étendus pour les autoriser à décider cette question ; il leur semblait qu'il était nécessaire d'en référer aux provinces, et de leur demander une addition aux pouvoirs qu'elles avaient accordés à leurs députés, ou de nouveaux pouvoirs spécialement applicables à ce seul cas. J'appuyai cette opinion (1), en

(1) Je parlai trois fois au peuple en faveur des arguments avancés par les députés qui penchaient vers cette

ce qu'elle m'offrait une occasion de chercher quelque moyen évasif pour ne point accepter une dignité que j'avais extrêmement à cœur de refuser ; mais la majorité exprima une opinion contraire, et je fus élu par soixante-dix-sept voix contre quinze (1). Les membres de la minorité ne me refusèrent pas leurs suffrages ; ils se bornèrent simplement à exprimer leur opinion que les provinces devaient être consultées, parcequ'ils ne se croyaient pas des pouvoirs assez étendus ; mais en même temps ils déclarèrent qu'ils étaient persuadés que leurs commettants seraient d'accord avec la majorité et penseraient que ce qui avait été fait était sous tous les rapports avantageux au bien public. Mexico ne vit jamais un jour marqué par une satisfaction plus entière, et toutes les

opinion. J'appuyai ces arguments et les principes sur lesquels ils étaient fondés avec d'autant plus de chaleur que j'étais vivement intéressé à ce que leur conseil fût suivi.

(1) Il y avait quatre-vingt-quatorze députés présents, deux desquels se retirèrent sans voter, ce qui n'empêcha pas de les compter, bien que sans eux le nombre requis pour délibérer eût été complet, ainsi qu'on le verra plus loin.

classes de ses habitants la manifestèrent de la manière la moins équivoque. Je retournai chez moi, ainsi que j'étais venu au congrès, ma voiture traînée par le peuple, et tous les citoyens se pressaient en foule autour de moi pour me féliciter et me témoigner la joie qu'ils éprouvaient de voir leurs vœux accomplis.

La nouvelle de ces événements fut transmise aux provinces par des courriers extraordinaires; et les réponses qui en arrivèrent successivement, non seulement exprimaient, sans exception d'une seule ville, l'approbation de ce qui avait été fait, mais encore ajoutaient que c'était précisément ce qu'elles désiraient, et qu'elles auraient exprimé leurs vœux longtemps auparavant, si elles ne se fussent pas considérées comme empêchées de le faire par le plan d'Iguala et le traité de Cordova qu'elles avaient jurés (1). Je reçus aussi les félicitations

(1) A l'époque où elles se croyaient liées de la sorte, elles ne savaient pas que le traité de Cordova avait été rendu nul (quant à l'invitation faite aux Bourbons) par le désaveu du gouvernement espagnol.

d'un homme qui commandait un régiment, et exerçait une grande influence sur une portion considérable du pays. Il me dit que sa satisfaction était d'autant plus grande qu'il était bien aise d'éviter de se faire remarquer; mais qu'il avait pris des dispositions pour me proclamer, dans le cas où je ne l'aurais pas été à Mexico (1).

Les auteurs des libelles qu'on a écrits contre moi n'ont pas passé sous silence les événements des 18 et 19 mai, au milieu desquels ils me représentent jouant le rôle d'un tyran ambitieux, en même temps qu'ils attribuent tout ce qui est arrivé à des manœuvres secrètes de ma part et aux intrigues de mes amis. Je sais qu'ils ne pourront jamais prouver ces assertions, et qu'ils ne seront crus d'aucun de ceux qui savent qu'à mon entrée à Mexico, le 27

(1) Cet homme est le brigadier-général Santana, alors colonel du 8e régiment d'infanterie, le premier qui proclama la république dans la ville de Vera-Cruz, et l'un de ceux qui plus tard déclamèrent le plus haut contre mon avénement au trône.

septembre 1821, ainsi que le 27 octobre suivant, jour où j'ai juré solennellement de défendre notre indépendance, on désirait généralement que je fusse proclamé empereur. Si je ne le fus pas alors, c'est parceque je ne le voulus point (1); et ce ne fut pas sans peine que je parvins à déterminer ceux qui voulaient me proclamer à se désister de leur dessein.

Si, comme on me l'a imputé, j'avais eu à cette époque quelque intention de me saisir de la couronne, je n'aurais pas déclaré tout le contraire dans le plan d'Iguala, ajoutant cette difficulté à celles que présentait déjà cette entreprise. D'ailleurs si ce plan d'Iguala avait été formé pour tromper la nation, ainsi qu'il a plu à quelques personnes de l'affirmer, quelle raison y avait-il de répéter la même clause dans le traité de Cordova, quand je n'avais nul besoin de dissimuler? Si même jusqu'à cette époque j'avais désiré, pour quelque cause particulière, cacher mon dessein, pouvais-je jamais

(1) Voyez ce que le congrès dit dans son manifeste du 21 mai, *Pièces justificatives*, n° V.

trouver une occasion plus favorable pour l'accomplir qu'elle ne s'offrit le 27 septembre et le 27 octobre 1821? Tout l'empire obéissait de fait à ma voix; il n'y avait pas d'autres troupes que celles qui étaient sous mon commandement: j'étais généralissime de l'armée; les soldats m'étaient attachés, et les citoyens m'appelaient leur libérateur. Aucun ennemi ne me menaçait, et il n'y avait plus de troupes espagnoles dans le pays. Le cabinet de Madrid n'avait pas dans toute la Nouvelle-Espagne un individu à qui il pût adresser ses décrets; les efforts de cette cour ne m'alarmaient point, parceque je n'ignorais pas jusqu'où ils pouvaient atteindre. Si je ne m'emparai pas du sceptre à une époque où non seulement j'aurais pu être empereur, mais encore où j'ai eu à vaincre mille difficultés pour empêcher que je ne le fusse contre mon gré, comment peut-on dire que je n'ai obtenu plus tard la couronne que par intrigue et par cabale?

On a affirmé aussi que le congrès n'était pas suffisamment libre lorsqu'il discuta mon

élévation au trône (1), parceque j'étais présent à la discussion. J'ai déjà montré que je ne me rendis à la séance que parceque le congrès lui-même m'y avait invité. Il est faux que les tribunes ne permirent pas aux députés d'émettre leur opinion; chacun des membres qui voulurent parler exprima la sienne,

(1) Si le congrès n'était pas libre le 19 mai 1822, comment pouvait-il l'être le 8 avril 1823, quand il déclara tous les actes de mon gouvernement nuls et non avenus? Le 19 mai on vota au scrutin secret; le 8 avril on y procéda publiquement, en présence des chefs de la révolution et de beaucoup de jeunes militaires qui avaient déjà rompu entièrement le frein de la discipline et perdu tout respect pour les autorités constituées. Le 19 mai, le congrès avait mon appui et mon assistance; je le déclarai à la séance, je le dis aussi dans ma proclamation, et je saisis toutes les occasions de le répéter. Le congrès avait eu des preuves de ma fidélité à tenir ma parole. Mais à qui confia-t-il la liberté de ses délibérations quand il rendit son décret d'annulation? A une armée commandée par des hommes qui refusèrent de le reconnaître après sa réinstallation, et qui déclarèrent qu'ils ne se soumettraient qu'à celles de ses décisions qui m'étaient contraires. Ceci est prouvé par une pièce rédigée à Puebla, et publiée ensuite dans les journaux.

sans être autrement gêné que par quelques interruptions qui ont toujours lieu quand l'objet de la délibération est d'une grande importance, sans que les décrets rendus de la sorte soient considérés comme moins obligatoires que ceux qu'on rend en séance secrète. On a allégué en outre que quelques officiers supérieurs m'ont accompagné dans cette occasion. L'emploi que j'occupais alors, et l'objet pour lequel j'avais été invité à me rendre dans le sein de l'assemblée, exigeaient que j'eusse autour de moi des personnes au moyen desquelles je pusse transmettre mes ordres en cas de besoin. Avec quelque force qu'on s'obstine à affirmer que mon cortége intimida l'assemblée, les personnes mêmes qui disent cela sont convaincues que ce n'est point vrai. Quatre aidés-de-camp et le commandant de mon escorte composaient ma suite. Je vis en outre six ou huit capitaines et officiers subalternes mêlés parmi la foule qui se pressait autour de la salle ; ceux-là n'entrèrent point avec moi, et par conséquent ne peuvent être

considérés que comme de simples spectateurs venus pour satisfaire leur curiosité; mais ni ceux-ci, ni les premiers, ni les soldats, ni le peuple, ne dirent ni ne firent rien qu'on pût interpréter comme des menaces capables d'entraver le congrès, quand même il eût été composé des hommes les plus timides, et choisi parmi ce que le genre humain renferme de plus pusillanime. Il est également faux que la salle ait été remplie par le peuple, et que les députés se soient trouvés confondus parmi les citoyens. Malheureusement ceci a été affirmé par le congrès lui-même, qui a prouvé par là qu'il était composé d'hommes aussi inconstants que faibles, et qui n'avaient pas honte de déclarer à la face du monde qu'influencés par la crainte ils avaient voté contre leur conscience, sur une des questions les plus graves et les plus importantes qu'on pût soumettre à leur délibération. Quelle confiance les provinces peuvent-elles avoir en de semblables hommes? quels devoirs peut-on les charger de remplir avec l'espérance d'un résultat favorable? Quelles

lois peuvent être dictées par des législateurs dénués de probité? J'aurais considéré comme calomniateur quiconque aurait dit que le congrès n'avait pas agi suivant sa libre volonté; mais comme il l'a lui-même déclaré, et que je ne suis pas en position de porter un jugement sur ce sujet, ceux qui ont entendu les deux parties décideront suivant ce qu'il leur en semblera, et je ne doute pas que la postérité ne se forme de cette asssemblée une opinion peu honorable pour elle.

On a encore allégué que le nombre des députés présents n'était pas suffisant pour que la délibération fût valable; quatre-vingt-quatorze membres étaient à la séance, et cent soixante-deux formaient le total des députés pour la portion de l'empire précédemment appelée la vice-royauté du Mexique. Du royaume de Guatimala, qui y fut réuni postérieurement, on n'avait pu recevoir de députés, parceque dans quelques districts les élections avaient été faites conformément à la constitution espagnole, et dans d'autres d'après une *convocatoria*

particulière qui y avait été publiée. On doit aussi excepter les députés qui devaient arriver de San-Salvador, lesquels sont compris dans le calcul de mes adversaires, mais qui ne devaient pas être comptés, parceque ce pays s'était déclaré indépendant du Mexique. Au reste, en prenant en compte les vingt-quatre députés de Guatimala, le nombre total eût été de cent quatre-vingt deux, dont la moitié est quatre-vingt onze. A la séance en question, quatre-vingt-quatorze députés étaient présents, bien que quatre-vingt-douze seulement aient voté; d'où il suit qu'en accordant tout ce qu'on peut demander, il y avait encore en votants la moitié plus un du nombre total des membres, conformément aux dispositions de la constitution espagnole, qu'il avait été convenu d'observer sur ce point, quoique beaucoup de décrets qui ont eu force de loi n'aient été rendus que par environ soixante-dix ou quatre-vingts membres. Mais que diront les partisans du décret d'annulation, si je leur rappelle que le 22 juin 1822, sans aucun désir manifesté par le

gouvernement, sans qu'aucun attroupement extraordinaire pût intimider les députés, sans être pressé par le temps dans ses délibérations, sans que ma présence y fût un obstacle, sans aucune agitation dans la capitale, et lorsque la garnison était parfaitement tranquille, le congrès, de son propre mouvement, décida, à l'unanimité de cent neuf députés présents (1), que la couronne serait héréditaire dans ma famille; décerna le titre de prince de l'empire à mon fils aîné (qu'il désigna comme héritier présomptif du trône), celui de princes mexicains à mes autres fils, et ceux de prince de l'Union à mon père et de princesse de Iturbide à ma sœur? Le congrès régla aussi tout ce qui concernait mon couronnement, et le fit sans que sa décision eût été précédée ou accompa-

(1) On proposa de mentionner dans l'acte que la proclamation de la dynastie avait été votée par acclamation; et si cette mention n'eut pas lieu, ce fut parcequ'un député fit observer que la question avait été discutée, et était alors décidée: cette circonstance seule empêcha qu'on ne dît que le vote avait eu lieu par acclamation, bien qu'il ne se fût pas trouvé un seul dissident.

gnée de ces causes qui le forcèrent, ainsi qu'il le déclara plus tard, à céder aux clameurs du peuple le jour de mon élévation au trône. Je rappelle tout cela non dans le dessein d'établir des droits auxquels j'ai renoncé de la meilleure volonté possible, mais pour répondre aux imputations qu'on a lancées contre moi, et montrer la mauvaise foi avec laquelle j'ai été traité.

Pour éviter les murmures, je n'accordai point à mon avénement les faveurs qu'on prodigue d'ordinaire en pareille occasion (1). Il n'est point vrai que j'aie distribué de l'argent ou que j'aie répandu des brevets d'officier. Je n'en ai accordé qu'un seul à un sergent, non pour avoir contribué à mon élévation, mais parcequ'il était le mieux famé de son régiment, et que je voulais donner aux soldats une preuve

(1) Le brigadier Santana, qui avait fait des dispositions pour me proclamer sans consulter le congrès, offrit et donna de l'avancement aux officiers sur la coopération desquels il comptait; ces promotions, je ne les ai pas confirmées.

de mon attachement pour eux en avançant un homme qu'ils regardaient comme digne d'occuper un rang supérieur (1).

J'ai déjà dit, et je ne saurais le répéter trop souvent, que je n'avais accepté la couronne que dans la vue de servir ma patrie, et de la préserver de l'anarchie. J'étais bien persuadé que ma situation personnelle était loin d'être améliorée; que je serais persécuté par l'envie; que les mesures que je ne pourrais m'empêcher d'adopter mécontenteraient bien des gens; qu'il était impossible de plaire à tout le monde; que j'allais entrer en conflit avec un corps plein d'ambition et d'orgueil, et qui, au moment même où il déclamait contre le despotisme, travaillait

(1) On peut voir aux *Pièces justificatives*, n° V, ce que dit le congrès aux Mexicains, après m'avoir élu, et le comparer à ce que le même congrès a exposé dans les décret et déclaration du 8 avril 1823 (n°s VI et VII). La conduite du gouvernement mexicain, telle que la montrent ces pièces, fournit une preuve suffisante que les hommes qui s'étaient mis à la tête du parti républicain étaient dénués des vertus indispensables à cette forme de gouvernement.

à concentrer entre ses mains toute la puissance de l'état, réduisant le chef du gouvernement à n'être qu'un fantôme de monarque, et s'attribuant, non seulement la confection des lois, mais encore leur exécution; tyrannie qui est toujours plus intolérable quand elle réside entre les mains d'un corps nombreux, que lorsqu'elle est déposée entre celles d'un seul individu. Les Mexicains auraient été moins libres que les habitants d'Alger, si le congrès eût mis tous ses desseins à exécution. Tôt ou tard ils seront détrompés; Dieu veuille que ce ne soit pas à une époque où les obstacles qui les environneront seront devenus insurmontables! Je savais bien que j'allais devenir esclave des affaires publiques; que les choses que j'entreprendrais pour remplir mes devoirs ne seraient pas envisagées d'un œil favorable par tous les partis, et que, par un sort que quelques uns regarderaient comme heureux, mais que j'aurais toujours évité si cela m'eût été possible, j'allais abandonner tout ce dont j'avais hérité ou que j'avais acquis, et avec quoi mes enfants auraient

été à même de vivre indépendants partout où ils auraient voulu.

A mon avénement au trône, il sembla que toutes les dissensions avaient cessé et fait place au repos; mais le feu couvait sans être éteint. Les différents partis, bien qu'ils dissimulassent pendant quelque temps, continuaient leurs machinations, et la conduite du congrès devint un scandale pour le peuple. Je reçus fréquemment avis de conciliabules secrets que tenaient plusieurs députés pour tramer le renversement de mon gouvernement, auquel, on doit s'en souvenir, toute la nation avait prêté serment. Cette cérémonie même avait eu lieu dans différentes provinces à la seule nouvelle transmise par des lettres particulières, et sans attendre des avis officiels. Les conspirateurs savaient parfaitement qu'ils agissaient en opposition directe avec la volonté générale, et, afin d'avoir un prétexte pour leur trahison, ils jugèrent nécessaire de répandre le bruit que je désirais devenir monarque absolu. Ils n'alléguèrent pas une seule raison à l'appui d'une pareille

accusation; et en effet, quelle preuve pouvaient-ils présenter contre un homme qui avait deux fois refusé la couronne qu'on lui offrait; un homme qui, à une époque où il n'avait pas de rival dans l'opinion du peuple et de l'armée, non seulement ne chercha pas à conserver le pouvoir illimité qu'il avait obtenu, mais même le partagea et s'en dessaisit? Quand j'entrai dans Mexico, ma volonté était loi; je commandais toute la force armée; les tribunaux n'avaient pas d'attributions, excepté celles qui émanaient de mon autorité. Pouvais-je être plus absolu? Qui m'a forcé à partager ma puissance? moi, et moi seul, parceque j'ai pensé que c'était juste. Alors, du moins, je ne désirais pas être absolu; pouvais-je le désirer plus tard? Comment concilier ces deux extrêmes dans ma conduite?

La véritable cause des démarches du congrès est tout simplement que cette machine fut mise en mouvement par ses directeurs, et que ceux-ci voyaient avec une secrète aversion que je consommasse l'indépendance du pays sans l'assistance d'aucun d'eux, tandis qu'ils dési-

raient que tout leur fût attribué. Bien qu'ils n'eussent pas eu assez de résolution pour agir dans le temps du danger, ils cherchaient à se rendre remarquables en séduisant la multitude par des argumentations de collége, et en se donnant pour des sages que les ignorants devaient regarder avec le plus profond respect.

Dans ces entrefaites, un si grand nombre de dénonciations, de plaintes et de remontrances me parvenaient, que je ne pus m'empêcher d'y donner quelque attention, tant à cause de la sûreté et de la tranquillité publique, qui se trouvaient en danger, que parceque je recevais de semblables pièces des différentes branches du gouvernement; et que, si quelque malheur fût arrivé (et des malheurs de l'espèce la plus formidable étaient à la veille d'arriver), j'en serais devenu responsable envers la nation et le monde.

Je résolus en conséquence de poursuivre les personnes qui se trouvaient impliquées dans les rapports en question, comme j'étais autorisé à le faire, en vertu des pouvoirs que je posséd-

dais. Si quelqu'un en conteste l'étendue, il peut les voir définis à l'article 170 de la constitution qui jusque là était en vigueur (1). Le 26 août 1822, j'ordonnai l'arrestation des députés comprisdans les dénonciations, et accusés d'être au nombre des conspirateurs (2).

(1) Le pouvoir de faire exécuter les lois réside exclusivement dans la personne du roi, et son autorité à cet égard s'étend à tout ce qui a rapport au maintien de l'ordre dans l'intérieur, et à la sûreté de l'état contre toute agression étrangère, le tout conformément à la constitution et aux lois (*art.* 170 *de la constitution espagnole*).

(2) Ceux qui me pressèrent le plus d'arrêter les députés, ceux qui alors allaient jusqu'à réclamer la peine capitale contre les prisonniers, ceux qui transmirent les ordres et les exécutèrent, sont les mêmes qui se sont mis le plus en évidence dans la dernière révolution, et qui se sont convertis les premiers au républicanisme. Santana m'a importuné plus de mille fois verbalement ou par écrit, pour que je me décidasse à dissoudre le congrès, m'offrant d'aller lui-même expulser les députés de leur salle, à la pointe de la baïonnette; Etchevarri désigna les places où ils devaient être arrêtés, et, à l'aide des officiers de son régiment, exécuta l'ordre d'arrestation contre plusieurs députés. Negrete m'avait dit quelque temps auparavant qu'il était nécessaire que je prisse une résolution,

Afin de voir si ces accusations étaient fondées sur des circonstances suffisantes en point de droit pour les appuyer, et si j'eus raison de me porter à une démarche qu'on a appelée violente et despotique, on peut consulter le rapport du fiscal chargé de l'instruction préliminaire, lequel rapport fut approuvé dans toutes ses parties par le conseil d'état (1).

Le congrès demanda d'une manière impérieuse que les députés lui fussent remis, et qu'on l'informât des causes de leur détention, afin qu'ils pussent être jugés par le tribunal des cortès. Je m'y refusai jusqu'à ce que l'instruc-

parceque le congrès était un obstacle au bonheur public. Calvo prit le rapport du fiscal, et le communiqua au brigadier-général Parres; et tous ou presque tous s'empressèrent de me féliciter sur l'important service que j'avais rendu à la patrie.

(1) Un des conseillers d'état qui approuvèrent le rapport du fiscal, dont copie se trouve aux pièces justificatives (n° VIII), fut le brigadier-général Bravo, aujourd'hui membre du pouvoir exécutif, et l'un des principaux chefs de la dernière révolution, dont un des prétextes fut l'arrestation des députés.

tion fût terminée, et jusqu'à ce qu'il fût décidé par quel tribunal ils seraient jugés. Je ne pouvais consentir à ce qu'ils fussent envoyés devant le tribunal que je viens de citer, parcequ'il était composé de membres du congrès qu'on soupçonnait d'être impliqués dans la conspiration, et qui appartenaient d'ailleurs à une assemblée dont la majorité jouissait d'une mauvaise réputation, et qui, entre autres preuves de sa mauvaise foi, avait traité avec indifférence les communications que je lui avais faites le 3 avril concernant les manœuvres secrètes de quelques individus qui en faisaient partie (1).

L'intervalle qui s'écoula jusqu'au 30 octobre se passa en contestations. A cette époque, le mécontentement du peuple était parvenu au point qu'il menaçait de mettre un terme à des souffrances dont on avait tant abusé; les écrivains répétaient leurs invectives contre le congrès avec

(1) Ceux qui se trouvaient compris dans les communications dont il s'agit eurent assez peu de délicatesse pour assister à la séance; de ce nombre était le président.

plus de véhémence que jamais, et les provinces refusaient de payer les émoluments de leurs délégués, qui ne remplissaient pas les devoirs de la mission qu'on leur avait confiée (1). La représentation nationale s'était déjà laissée tomber dans le mépris par son apathie à l'égard de tout ce qui concernait le bien public, par son activité à créer des maux, par son intolérable insolence; et en souffrant que quelques uns de ses membres soutinssent en séance publique qu'on ne devait nullement respecter le plan d'Iguala, ni le traité de Cordova, bien qu'ils eussent juré de les observer.

(1) Les députés, qui n'avaient d'autres moyens d'existence que ces émoluments, bien qu'on leur eût avancé sur les fonds du trésor public des sommes considérables à charge de remboursement, vivaient dans la misère, et étaient accablés de dettes. Ceux qui avaient des propriétés foncières ou d'autres revenus ne dédaignaient pas de recevoir les émoluments de leurs provinces, quand elles les payaient, et ils recevaient également les avances du trésor. Combien peu ils étaient mus par la générosité ou par le désir de contribuer au bien-être général de la nation, ou d'assurer l'honneur du corps auquel ils appartenaient!

en entrant dans le sanctuaire des lois, et quoique ces actes formassent la base que leurs commettants leur avaient donnée pour régler leur conduite.

Le congrès cherchait alors à déprécier le plan d'Iguala, parcequ'il ne pouvait faire plus, tant que je le défendais comme l'expression de la volonté du peuple ; mais, après mon abdication, les membres de cette assemblée ne se sont pas contentés de parler contre cet acte ; s'appuyant sur un pur sophisme, ils ont annulé un de ses principes fondamentaux, et, sous prétexte d'effacer l'invitation faite aux Bourbons, ils ont détruit tout-à-fait la monarchie limitée. Quel rapport y avait-il entre l'une et l'autre? Le 8 avril 1823, le congrès rendit un décret par lequel il déclarait que le plan d'Iguala et le traité de Cordova cessaient d'être valables quant aux parties qui concernaient la forme du gouvernement et l'invitation faite aux Bourbons, et que la nation était pleinement libre de se constituer elle-même (1).

(1) Voyez *Pièces justificatives*, nos VI et VII.

Par le fait ces actes avaient cessé d'être valables, dans la partie que le congrès annula relativement à l'invitation faite aux Bourbons; mais cela avait eu lieu, non parceque telle était la volonté du peuple lorsqu'il avait conféré des pouvoirs aux députés, mais parceque la cour de Madrid n'avait pas voulu ratifier le traité signé par O'Donojou, ni accepter l'invitation que les Mexicains avaient librement adressée à la famille régnante. Il n'appartenait pas au congrès de dire qu'à aucune époque il n'avait existé aucun droit de lier la nation mexicaine par aucune loi ou aucun traité, excepté chez la nation elle-même ou ses représentants; car, bien que cette proposition, prise d'une manière abstraite, soit vraie, elle est fausse relativement au plan d'Iguala et au traité de Cordova; d'abord parcequ'ils étaient l'expression du vœu général des Mexicains, comme je l'ai déjà dit, et ensuite parceque les pouvoirs conférés aux députés (1), ainsi que

(1) Voyez *Pièces justificatives*, n° IX.

leur serment (1), avaient été réglés sur les principes contenus dans ces documents qui leur ont servi de base. Les députés avaient été chargés par leurs commettants d'organiser le gouvernement de l'empire conformément au plan d'Iguala et au traité de Cordova ; d'après cela, si ces actes n'étaient pas conformes à ce qu'exige le droit public de toute nation libre, d'où les députés dérivaient-ils leur autorisation pour former un congrès, et de qui un tel corps pouvait-il avoir reçu le pouvoir de faire des lois? Il y a un grand nombre de décrets de cette assemblée qui montrent la même absence de discernement. Le congrès pouvait très convenablement déclarer que l'invitation faite aux Bourbons était nulle, parceque les princes de cette famille avaient refusé de l'accepter ; mais affirmer que conséquemment le plan d'Iguala et le traité de Cordova étaient nuls de tout point, devenait le comble de l'absurdité ! C'était le comble de l'ignorance ou de la méchanceté que d'ajouter que le corps

(1) *Pièces justificatives*, n° X.

législatif n'était pas obligé d'adhérer à la forme de gouvernement qui avait été considérée comme la plus convenable par ceux qui avaient donné une existence légale au congrès. Si cette assemblée eût connu son devoir et procédé avec honneur et bonne foi, elle aurait respecté le plan d'Iguala comme la source de son autorité et le fondement de l'édifice national : mais elle a suivi une marche opposée.

Pour un semblable abus d'autorité, il n'y avait ni palliation ni remède à chercher. Un pareil congrès ne pouvait ni ne devait continuer d'exister. C'était non seulement mon opinion, mais encore celle de tous ceux que je consultai sur ce sujet, particulièrement d'un grand conseil que je convoquai publiquement dans mon palais, et auquel j'appelai tous les personnages les plus éminents par la dignité de leur caractère, les ministres, le conseil d'état, les généraux et officiers supérieurs de l'armée, et soixante-douze députés.

Le 30 octobre, j'envoyai par un officier supérieur une dépêche annonçant au président

du congrès que ce corps avait cessé d'exister (1); et sans autre formalité, sans aucune violence, ni occurrence extraordinaire, le congrès fut dissous le jour même à midi. Personne ne compatit à sa chute; au contraire, je reçus de toutes parts des félicitations; et, en conséquence de cette mesure, je fus de nouveau proclamé *libérateur d'Anakuac* et *père du peuple*.

Afin qu'un corps si respectable par son institution ne manquât pas entièrement au peuple, et pour qu'on ne supposât pas que je m'arrogeais le pouvoir de faire les lois, j'organisai le même jour une assemblée à laquelle je donnai le nom de *junte instituante*, et que je composai de membres du congrès choisis

(1) Cette dépêche fut remise entre les mains du président par le brigadier-général Cortazar, qui, à cette époque, me témoigna ses remerciements de ce que je l'avais honoré d'une semblable mission. Ce fut lui qui ferma les portes de l'édifice, après quoi il revint extrêmement satisfait d'avoir rempli une tâche qui lui était si agréable. Il fut ensuite un des premiers qui se déclarèrent pour la république.

parmi toutes les provinces, au nombre de quarante-cinq, sans compter huit suppléants.

Tous ces membres avaient été élus par leurs provinces respectives, et ils les représentaient. Toutes leurs fonctions se bornaient à la formation d'une nouvelle *convocatoria*, et ils ne devaient exercer celles de l'assemblée législative qu'en cas de nécessité urgente. Il fut entendu avec eux qu'en réglant la nouvelle *convocatoria* ils devaient éviter les défauts que la première junte de gouvernement avait mêlés dans la sienne, et surtout avoir égard aux droits du peuple, à qui ils devaient laisser la plus grande somme de liberté, et qu'ils devaient en même temps protéger contre les intrigues et cabales des hommes qui ne se faisaient pas de scrupule d'abuser de la simplicité de leurs concitoyens.

J'eus le bonheur de voir ces mesures recevoir l'approbation générale; je reçus également des félicitations lors de l'installation de la *junte instituante*.

A cette époque, l'empire était tranquille, et le gouvernement activement occupé à conso-

lider la prospérité publique; enfin toutes nos dissensions intérieures avaient cessé. Il ne nous restait plus qu'à obtenir possession du château de San-Juan d'Ulloa, le seul point dont les Espagnols fussent encore en possession, et qui commandait la ville de Vera-Cruz. La garnison de ce château était fréquemment renforcée par des troupes de la Havane; et, à cause de la proximité de l'île de Cuba, il offrait tous les avantages possibles à un ennemi intérieur.

Le brigadier général Santana commandait la place de Vera-Cruz, et était en même temps commandant en chef de la province, sous les ordres d'Etchevarri, qui en était capitaine-général. Tous deux avaient des instructions relativement à la prise du château de San-Juan d'Ulloa. Quelque jalousie s'éleva entre ces deux chefs au sujet de leur autorité respective; l'aigreur et l'animosité furent bientôt portées à un tel point, que Santana tenta de faire assassiner Etchevarri au milieu d'une sortie que firent les Espagnols; il avait même si bien pris ses mesures, qu'Etchevarri déclara avoir dû sa vie

à la bravoure d'une douzaine de soldats, et à la terreur panique qui s'empara de ceux qui l'avaient attaqué. Par suite de cette circonstance, et en conséquence des plaintes réitérées qui m'avaient été adressées contre Santana, par l'ex-capitaine-général, la députation provinciale, le consulat, un grand nombre d'habitants, et le lieutenant-colonel ainsi que plusieurs officiers de son corps, toutes personnes qui réclamaient vivement contre sa conduite arrogante et ses actes arbitraires, je me vis dans la nécessité de lui retirer son commandement. Je le lui avais donné parcequ'il était brave, qualité que j'estime toujours dans un militaire, et que j'espérais que le rang où je le plaçais contribuerait à le faire se corriger de défauts que je n'étais pas sans connaître. J'espérais aussi que l'expérience et le désir de ne pas me déplaire le ramèneraient à la raison. Je le confirmai dans le grade de lieutenant-colonel que le dernier vice-roi lui avait accordé par erreur; je lui accordai la croix de l'ordre de *Guadalupe*; je lui donnai le commandement d'un des meil-

leurs régiments de l'armée, le gouvernement d'une place de la plus grande importance à cette époque, et je le fis ensuite second chef de la province et brigadier-général. Je l'avais toujours distingué, et je ne voulus point le déshonorer dans cette occasion. Je prescrivis au ministre de rédiger l'ordre de son rappel en termes flatteurs, et de l'accompagner d'un autre pour lui enjoindre de se rendre à la cour, où l'on avait besoin de ses services pour une mission qu'il pouvait considérer comme une promotion.

Tout cela néanmoins ne fut pas suffisant pour réprimer ses passions volcaniques. Il offensa d'abord grièvement celui qui l'avait comblé de bienfaits, et chercha ensuite à se venger sur lui d'une disgrâce qu'il n'avait que trop méritée. Il vola à Vera-Cruz pour y provoquer une explosion. La nouvelle de la perte de son commandement n'était pas encore parvenue dans cette ville, habitée en grande partie par des Espagnols, qui y exerçaient une influence considérable par leurs richesses : ces hommes

étaient ennemis acharnés de l'indépendance du pays, parcequ'elle mettait un terme au commerce exclusif, qui était la source intarissable de leur opulence, au préjudice des autres nations et des Mexicains eux-mêmes, auxquels ils vendaient leurs marchandises au prix qu'il leur plaisait. C'est là que Santana proclama la république. Il flatta les officiers de l'espoir d'obtenir de l'avancement, abusa la garnison par des promesses, prit par surprise la portion la plus respectable des habitants, et intimida les villes voisines d'Alvarado et d'Antigua, ainsi que les hommes de couleur des cantons adjacents. Il essaya aussi de surprendre la ville de Talapa, mais il y fut défait, avec perte de la totalité de son infanterie et de son artillerie; et sa cavalerie, mise dans une déroute complète, ne dut son salut qu'à la vitesse de ses chevaux. Pendant que Santana attaquait Talapa, les villes d'Alvarado et d'Antigua se mettaient de nouveau sous la protection du gouvernement.

C'était le moment d'étouffer la rébellion et de punir ce traître. Le général Etchevarri et le

brigadier Cortazar, qui commandaient de fortes divisions, et avaient reçu l'ordre de le poursuivre, auraient pu prendre la ville de Vera-Cruz sans coup férir, et, en se portant entre cette ville et Santana, capturer les débris de sa cavalerie; mais ils ne firent rien de tout cela.

L'affaire de Talapa a détrompé ceux qui avaient ajouté foi aux promesses trompeuses de Santana; il se vit renfermé dans la forteresse de Vera-Cruz, ayant une avant-garde au Pont-Impérial, position vraiment militaire, et défendue par deux cents mulâtres, sous le commandement de don Guadalupe Victoria (1).

(1) Son nom était don Félix Fernandez; mais lorsqu'il prit part à la première insurrection, il adopta volontairement celui de Guadalupe Victoria. Il a du moins une vertu, c'est celle d'être conséquent dans sa conduite; car, bien qu'il n'ait obtenu avec ses guerillas aucun avantage en faveur du pays, il ne chercha jamais à profiter de l'amnistie générale. Aidé de quelques uns de ses amis, il continua d'errer dans les montagnes. Le dernier gouvernement, après mon abdication, lui donna le titre de général, sans désigner son rang, et le congrès le nomma membre du pouvoir exécutif.

Étant ainsi bloqué à Vera-Cruz, il fit embarquer ses bagages, et prit des dispositions pour s'enfuir par mer avec tous ceux qui s'étaient compromis dans sa cause, et qui tous avaient résolu de mettre à la voile aussitôt que la place serait attaquée.

Quoique l'apathie d'Etchevarri eût peut-être été un motif suffisant pour m'engager à concevoir des doutes sur sa fidélité, je n'en conçus aucun, parceque je m'étais formé de lui la plus haute opinion. Etchevarri avait reçu de moi les plus grandes preuves d'amitié; je l'avais traité comme un frère; je l'avais élevé des derniers rangs dans la carrière politique à celui qu'il occupait; j'étais aussi ouvert avec lui que s'il eût été mon fils; et il m'est pénible aujourd'hui d'être forcé de parler de lui, parceque ses actions ne lui font pas honneur.

Je donnai des ordres pour l'attaque de la forteresse. J'autorisai le général à agir d'après sa propre sagesse dans les occasions où il le jugerait nécessaire, et sans attendre des instructions du gouvernement. Troupes, artillerie,

vivres, munitions et argent lui furent fournis en abondance. La garnison était épouvantée; les officiers étaient résolus à s'enfuir; les murs, bas et faibles, offraient toute facilité pour tenter un assaut par escalade, comme pour ouvrir une brèche, que partout on eût pu rendre praticable au bout d'une heure. Nonobstant tous ces avantages, il n'y eut que quelques escarmouches, et le siége dura jusqu'au 2 février, époque où la convention de Casa-Mata fut conclue; en conséquence de quoi les assiégés et les assiégeants s'unirent pour le rétablissement du congrès, seul objet qu'ils avaient en vue, suivant ce qu'ils dirent (1).

La faute que je pense avoir commise dans mon gouvernement fut de ne pas avoir pris le commandement de l'armée du moment que j'eus lieu de soupçonner la défection d'Etchevarri : je m'abusai en mettant trop de confiance dans les autres. Je sens maintenant qu'une telle disposition est toujours préjudiciable à un homme d'état, parcequ'il est impossible de

(1) Voyez *Pièces justificatives*, n° XI.

sonder la profondeur à laquelle la perversité du cœur humain peut descendre (1).

On a déjà vu que ce ne fut point l'amour de la patrie qui porta Santana à élever la voix en faveur d'une république. Le monde jugera également si ce furent des sentiments patriotiques qui dirigèrent la conduite d'Etchevarri, sachant, comme il le savait, qu'à cette époque il était arrivé à San-Juan-d'Ulloa des commissaires du gouvernement espagnol chargés de pacifier cette partie de l'Amérique (le Mexique), qu'on considérait comme en état de rébellion. Etchevarri entra en correspondance

(1) Etchevarri était capitaine d'un régiment provincial, oublié par le vice-roi, et enseveli dans un des plus mauvais districts de la vice-royauté; en un peu plus d'une année, je l'élevai au rang de maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre impérial de Guadalupe; je le choisis pour un de mes aides-de-camp, et le fis capitaine-général des provinces de Puebla, Vera-Cruz et Oajaca. Cet Espagnol est un de ceux que je comblai de marques de faveur, et que je destinais à former un des anneaux de la chaîne fraternelle que je voulais établir entre les Américains et les habitants de la Péninsule européenne, comme devant être réciproquement avantageuse aux deux pays.

avec eux et avec le gouverneur du château ; il oublia tout d'un coup son ressentiment naturel contre Santana et se rallia à son opinion ; il oublia l'amitié que je lui avais témoignée, et ce qu'il devait à la nation mexicaine ; il abjura même son honneur pour adopter les vues d'un homme qui était son ennemi public et personnel ; et, en capitulant avec lui, lorsqu'il commandait des forces supérieures aux siennes, il mit le comble à sa honte, et imprima à sa réputation une tache que le temps ne pourra jamais effacer. Se peut-il qu'Etchevarri, se rappelant son pays natal, ait voulu rendre à ses compatriotes un service qui pût être considéré comme une expiation de sa conduite antérieure ? Je ne porterai point de jugement sur lui : j'en laisse le soin aux personnes qu'on ne saurait accuser de partialité.

Après la convention de Casa-Mata, les assiégés et les assiégeants firent leur jonction, et fondirent comme un torrent sur les provinces de Vera-Cruz et de Puebla, sans montrer aucun égard pour le gouvernement, ni aucun

respect pour ma personne, bien qu'il eût été expressément stipulé qu'une copie de la convention me serait apportée par des commissaires. Cette disposition fut violée; la copie en question me fut présentée par un seul officier, qui arriva quand toute l'armée était en mouvement, et lorsqu'on avait déjà pris possession de tous les points que le temps avait permis d'occuper, sans attendre pour savoir si j'approuvais en tout ou en partie ou si je désapprouvais cette convention. Il avait aussi été expressément stipulé dans cet acte qu'on n'attenterait en rien à ma personne ni à mon autorité.

Le marquis de Vivanco commandait par intérim les provinces de Puebla. C'était aussi un des hommes qui avaient reçu mes faveurs. Il n'avait jamais été et ne pouvait jamais être républicain; il abhorrait Santana personnellement, et était détesté de l'armée comme anti-indépendant, et à cause d'un certain défaut de franchise dans son caractère. Nonobstant tout cela, Vivanco se joignit aux rebelles, et Puebla refusa d'obéir au gouvernement.

J'allai prendre position entre Mexico et le corps d'armée des rebelles, dans le dessein de les réduire à l'obéissance sans recourir à la force, en acceptant tout ce qui n'était pas incompatible avec le bien public. Je résolus d'étendre un voile sur le passé, et de mettre hors de la question tout ce qui se rapportait à moi personnellement. Nous convînmes qu'il serait convoqué un nouveau congrès. La *convocatoria* pour cet objet avait déjà été rédigée par la junte instituante, le 8 décembre; elle était imprimée, et allait être publiée (1). On fixa des limites aux troupes des deux côtés, et on stipula qu'elles resteraient dans leurs lignes respectives jusqu'à ce que la représentation nationale pût s'assembler et décider la question

(1) La convention de Casa-Mata ne fut signée que le 2 février. Au commencement de décembre précédent la *convocatoria* pour un nouveau congrès avait été définitivement réglée. Il est donc évident d'abord que je n'avais nullement le dessein de m'arroger le pouvoir législatif, et ensuite que la nécessité de réunir le corps qui devait l'exercer ne fut pas le vrai motif qui fit lever le siége de Vera-Cruz, et régler la susdite convention.

pendante entre les partis, qui tous se soumettaient à sa décision. Tel fut l'arrangement conclu avec les commissaires que j'avais envoyés pour cet objet; mais de l'autre côté on viola les stipulations convenues, en envoyant des émissaires dans les provinces, pour les engager à tenir pour l'acte de Casa-Mata. Plusieurs des députations provinciales y adhérèrent; mais en même temps elles manifestèrent la résolution de respecter ma personne, et de résister à toute tentative qu'on pourrait faire contre moi, nonobstant les artifices et les menaces qu'on mit en usage pour les faire changer de sentiment.

On a dit que je voulais m'arroger le pouvoir absolu : j'ai déjà démontré la fausseté de cette accusation. On m'a accusé aussi de m'être enrichi aux dépens du trésor public, quoiqu'en ce moment je n'aie d'autres moyens d'existence que la propriété qui m'a été assignée ; et si quelqu'un peut savoir que j'aie des fonds placés dans quelque banque étrangère, je déclare ici les lui céder, pour qu'il en fasse l'usage qu'il voudra.

La meilleure preuve que je ne me suis pas enrichi, c'est que je ne suis pas riche. Je ne possède pas à beaucoup près autant que je possédais avant que j'eusse entrepris d'établir l'indépendance de mon pays; non seulement je n'ai point fait un mauvais usage des deniers publics, mais je n'ai pas même reçu du trésor les sommes qui m'avaient été allouées. La première junte provisoire de gouvernement ordonna de me payer un million de piastres sur les biens qui avaient appartenu à l'inquisition; elle m'assigna aussi vingt lieues carrées de terrain dans les provinces de l'intérieur. De tout cela je n'ai jamais reçu un réal. Le congrès rendit un décret portant que toutes mes dépenses seraient soldées par le trésor, sans fixer de bornes à mes demandes, et la junte instituante m'alloua un revenu annuel d'un million et demi de piastres. Je n'ai jamais reçu que ce qui était strictement nécessaire pour ma subsistance, et ces fonds étaient tirés par petites sommes, tous les cinq ou six jours, par mon intendant, parceque j'ai toujours mis les besoins de l'état au-

dessus des miens et de ceux de ma famille. Je puis citer une autre circonstance qui prouve que l'intérêt n'est pas ma passion : quand la junte instituante m'eut alloué un revenu d'un million et demi de piastres, je destinai le tiers de cette somme à la création d'une banque, pour encourager et aider l'exploitation des mines, branche principale de l'industrie du pays, mais qui était tombée dans l'état le plus languissant par suite de nos dernières convulsions politiques. Des règlements pour cette institution furent dressés par des personnes expérimentées dans ce genre d'industrie, et auxquelles j'avais donné une mission spéciale à cet effet.

Je n'ai pas enrichi davantage mes parents en leur donnant des emplois lucratifs. Je n'ai cédé à aucune influence privée. Ceux qui ont obtenu des places de moi les ont obtenues comme une chose de simple justice, en suivant les règles ordinaires de l'avancement, ou par les conséquences de la révolution, et d'après le rang qu'ils occupaient lorsque le gouvernement changea de forme, mais sans que leur

situation se trouvât améliorée par mon élévation au trône (1).

On a dit que j'avais agi arbitrairement en emprisonnant quelques uns des membres du congrès, et ensuite en supprimant cette assemblée. J'ai déjà répondu à cette accusation. On a prétendu aussi que je ne respectais point les propriétés, parceque j'ai fait usage des douze cent mille piastres d'un convoi d'argent expédié de Mexico pour la Havane en octobre 1822. A cette époque, le congrès avait été vivement pressé par le gouvernement de pourvoir aux besoins de l'état, et cette assemblée m'autorisa à employer à cet objet tous les fonds existants. Elle me fit même in-

(1) Mon beau-frère était alcade de Valladolid à l'époque des événements d'Iguala. La constitution espagnole exigeait qu'il y eût un chef politique dans cette ville, et il continua de remplir sous ce titre les fonctions qu'il remplissait auparavant. Il les remplissait encore à mon entrée à Mexico, et il fut confirmé dans son emploi par la régence, ainsi que le furent les chefs politiques de Puebla, Queretaro et autres, qui n'avaient aucune relation de parenté ou d'alliance avec moi.

former secrètement par quelques uns de ses membres qu'en adoptant cette mesure elle avait eu particulièrement en vue le convoi dont il s'agit; mais qu'on n'en avait pas fait mention dans le décret, parceque la promulgation de l'acte aurait donné l'éveil aux propriétaires, qui auraient pu retirer leurs fonds avant qu'on eût donné les ordres nécessaires.

Il n'y avait pas de fonds pour entretenir l'armée; les fonctionnaires publics n'étaient point payés, toutes les ressources nationales étaient épuisées; on ne pouvait négocier d'emprunt dans le pays; ceux qu'on eût pu faire à l'étranger exigeaient plus de temps que l'urgence des besoins ne pouvait permettre d'attendre. A cette époque on négociait, avec toute apparence de succès, un emprunt en Angleterre; mais le traité ne pouvait pas être conclu avant six mois au moins, et il était impossible de supporter un pareil délai.

D'un autre côté, j'avais toujours été si profondément persuadé du respect inviolable dû aux propriétés particulières, que je n'aurais

jamais cédé aux désirs du congrès, si je n'avais eu de bonnes raisons de croire que l'argent en question était envoyé pour le compte du gouvernement espagnol sous des noms supposés, et que la plus grande partie était destinée pour la Péninsule, où elle contribuerait indubitablement à soutenir le parti qui était opposé aux Mexicains. Je me flatte qu'il paraîtra suffisamment clair que telle fut ma manière d'envisager l'affaire, d'après la circonstance que tous les étrangers qui ont pu prouver que quelque partie de cet argent leur appartenait reçurent immédiatement de moi un ordre pour en obtenir la restitution. Mais, en supposant même (ce que néanmoins je n'accorde pas) que j'eus tort de saisir ce convoi, à qui la faute doit-elle être attribuée? Est-ce à moi, qui n'avais nulle autorité pour lever des contributions ou négocier des emprunts, ou bien au congrès, qui, dans l'espace de huit mois, n'avait organisé aucun système d'impôts ni arrêté aucun plan de finance? Doit-on s'en prendre à moi, qui ne pouvais m'empêcher d'exécuter une loi précise

et péremptoire, ou au congrès qui l'avait faite ?

L'acte de Casa-Mata justifie pleinement la conduite que j'avais tenue, en août et en octobre, vis-à-vis du congrès. La dernière révolution n'a été que le résultat des plans qu'avaient alors formés les conspirateurs. Ils n'ont pas adopté une seule mesure qui s'écarte du projet dévoilé dans le rapport de l'instruction qui eüt lieu à cette époque. Le lieu où le cri de l'insurrection devait être poussé, les troupes qui étaient le plus compromises dans le complot, les hommes qui devaient diriger la révolution, la manière dont on devait disposer de moi et de ma famille, les décrets que le congrès devait rendre, l'espèce de gouvernement qu'on devait établir, tout se trouve détaillé dans le rapport en question. Ni l'emprisonnement des députés, ni la dissolution du congrès, ni la saisie du convoi d'argent, ne furent les vraies causes de la révolution.

Je sollicitai à plusieurs reprises une entrevue particulière avec les principaux chefs des dissidents, sans pouvoir obtenir autre chose qu'une

réponse contenue dans un billet d'Etchevarri. Le sentiment de leur crime les empêchait d'oser se trouver en face de moi ; leur ingratitude les confondait. Ils désespéraient d'obtenir quelque indulgence de ma part (ce qui était encore une preuve de leur faiblesse), bien qu'ils n'ignorassent pas que je m'étais toujours montré prêt à pardonner à mes ennemis, et que je ne m'étais jamais prévalu de mon autorité publique pour venger mes injures personnelles.

Les événements de Casa-Mata unirent les partis républicain et bourboniste, qui ne pouvaient s'accorder que pour me combattre et me renverser. Il valait donc autant qu'ils jetassent le masque aussitôt que possible, et se fissent connaître ; ce qui n'aurait pu arriver si je n'avais pas abandonné ma puissance. Je rappelai le congrès, j'abdiquai la couronne, et je demandai permission, par l'intermédiaire du ministre de l'intérieur, de m'exiler de mon pays natal (1).

Je remis mon pouvoir, parceque j'étais déjà

(1) Voyez *Pièces justificatives*, n° XII.

dégagé des obligations qui m'avaient irrésistiblement contraint à l'accepter. Le pays n'avait pas besoin de mes services contre des ennemis extérieurs, parcequ'à cette époque il n'en avait point à combattre. Quant à ses ennemis domestiques, loin que je fusse utile pour leur résister, ma présence aurait pu être plutôt préjudiciable qu'avantageuse à la nation, parcequ'on aurait pu en tirer un prétexte pour dire que l'on faisait la guerre à mon ambition, et elle aurait pu fournir aux partis un motif pour cacher plus long-temps leur hypocrisie politique. Je n'abdiquai point par un sentiment de crainte; je connais tous mes ennemis, et je sais ce dont ils sont capables. Avec huit cents hommes seulement j'entrepris de renverser le gouvernement espagnol dans le nord du continent américain, à une époque où il possédait toutes les ressources d'un gouvernement établi depuis long-temps, tous les revenus du pays, onze régiments expéditionnaires arrivés d'Europe, sept régiments de vétérans, et dix-sept régiments provinciaux (qu'on

regardait comme égaux en tout aux régiments de ligne), sans compter soixante-dix ou quatre-vingt mille royalistes, qui s'étaient vigoureusement opposés aux progrès de la révolte d'Hidalgo. Si j'avais été accessible à la crainte, me serais-je exposé au danger d'être assassiné, comme je le fis en me dépouillant moi-même de tout moyen de défense?

Je ne fus pas non plus influencé pour mon abdication par l'appréhension d'avoir rien perdu dans l'opinion du peuple, ni dans l'affection des soldats. Je savais bien qu'à ma voix la majorité de la nation et de l'armée se serait ralliée aux braves qui étaient déjà avec moi, et que le petit nombre de ceux qui eussent pu hésiter encore auraient imité leur exemple après la première action, ou eussent partagé la défaite de mes ennemis les plus acharnés. J'avais les plus fortes raisons de compter sur les principales villes, parcequ'elles m'avaient consulté sur la ligne de conduite qu'elles devaient suivre dans les circonstances du moment, et avaient déclaré qu'elles ne feraient rien qu'obéir à mes

ordres, qui étaient qu'elles demeurassent tranquilles, parceque la tranquillité était la chose la plus avantageuse pour leurs intérêts, ainsi que pour ma réputation. On trouvera aux archives du ministère de l'intérieur et de la capitainerie-générale de Mexico les adresses de ces villes avec mes réponses : toutes ces pièces étaient en faveur de la paix, et témoignaient l'horreur du carnage.

Mon amour pour ma patrie m'entraîna d'abord à Iguala ; il m'engagea à monter sur le trône, et à descendre ensuite d'une hauteur si périlleuse, et je ne me suis point encore repenti d'avoir quitté le sceptre et agi comme je l'ai fait. J'ai abandonné mon pays natal, dont j'avais assuré l'indépendance, pour aller dans une contrée lointaine, avec une famille nombreuse et délicatement élevée, vivre en étranger, et sans posséder d'autres ressources que celles que j'ai déjà mentionnées (1), et avec une pension sur le paiement de laquelle ne compterait pas beaucoup quiconque sait ce

(1) Voyez page 89.

que c'est que les révolutions, et dans quel état j'ai laissé le Mexique.

Il ne manquera pas de gens qui m'accuseront d'imprudence et de faiblesse en réinstallant un congrès dont je connaissais les défauts, et dont les membres devaient continuer d'être mes ennemis acharnés. Ma raison pour agir de la sorte fut le désir de laisser en partant une autorité reconnue, et la considération que la convocation d'un autre congrès aurait demandé du temps, et que les circonstances n'admettaient pas de délai. Si j'eusse adopté une autre marche, l'anarchie s'en serait inévitablement suivie, et aurait eu pour résultat la dissolution de l'état. J'ai voulu faire ce dernier sacrifice à ma patrie.

J'ai invité ce même congrès à fixer le lieu où il voulait que je résidasse, et à choisir les troupes qu'il pourrait juger à propos de désigner pour former l'escorte qui devait m'accompagner jusqu'au lieu de mon embarquement. Il fixa un port dans le golfe du Mexique; et me donna pour escorte cinq cents hommes,

que je voulus qu'on choisît parmi ceux qui avaient abandonné ma cause; je désirai aussi qu'on leur donnât pour commandant le brigadier-général Bravo, que je choisis également parmi mes antagonistes (1), afin de les convaincre que celui qui se remettait entre les mains de gens qui venaient de le trahir, n'aurait pas craint de se présenter devant eux sur le champ de bataille.

Le jour fixé pour mon départ de Mexico, le peuple voulut m'empêcher de partir. Quand l'armée qui s'était donné, je ne sais pourquoi, le nom d'armée libératrice fit son entrée dans la capitale, on ne vit aucune de ces démonstrations qui indiquent un accueil favorable. Les officiers supérieurs furent obligés de faire prendre position aux troupes sur divers points de la ville, et de braquer de l'artillerie pour en

(1) Des troupes qui étaient avec moi à Tacubaya, je ne gardai que deux hommes par compagnie, et je le fis uniquement pour leur donner une preuve de ma reconnaissance, et calmer l'effervescence de leurs camarades; ce fut par ce seul moyen que je parvins à les décider à me laisser partir avec l'escorte que m'avait donnée le congrès.

défendre les approches. Dans le petit nombre de villes que j'ai traversées (car on avait réglé mon itinéraire de manière à ce que je fusse conduit aussi secrètement que possible d'un domaine ou plantation à un autre), je fus reçu au son des cloches; et, malgré la rudesse avec laquelle mon escorte les traitait, les habitants se pressaient en foule autour de moi pour me voir et me donner les marques les plus sincères de leur respect et de leur attachement.

Après mon départ du Mexique, le nouveau gouvernement fut obligé d'avoir recours à la force pour empêcher le peuple de proférer des acclamations en mon honneur; et quand le marquis de Vivanco, comme général en chef, harangua les troupes que j'avais laissées à Tacubaya, il eut le déplaisir de les entendre crier *Vive Augustin Ier*, et de voir qu'elles l'écoutaient avec mépris. Tout cela, et une foule d'autres incidents qu'il serait trop puéril de citer, démontre pleinement que ce ne fut pas le vœu général qui m'obligea à renoncer à l'autorité suprême.

J'avais dit et répété assez souvent que, du moment où je reconnaîtrais que ma station prolongée au timon des affaires tendrait à troubler la tranquillité publique, je descendrais volontiers du trône ; et que s'il plaisait à la nation de choisir une forme de gouvernement qui me parût devoir lui être préjudiciable, je ne contribuerais point à son établissement, parce-qu'il n'est pas dans mes principes d'agir d'une manière opposée à ce que je crois utile au bien public ; mais en même temps j'avais dit que je ne m'y opposerais pas, et que le seul parti que je prendrais serait d'abandonner mon pays. J'ai dit cela, en octobre 1821, à la première junte de gouvernement, et je l'ai répété fréquemment au congrès (1), à la junte instituante, aux troupes, et à quantité de personnes, tant en particulier qu'en public. Le cas que j'avais prévu arriva : je tins ma parole,

(1) J'ai toujours parlé avec franchise au congrès, témoin mon adresse à ce corps après qu'il eut été réinstallé, lors de mon abdication. (Voyez *Pièces justificatives*, n° XIII.)

et je dois remercier mes ennemis de m'avoir fourni une occasion de prouver d'une manière non équivoque que mes paroles étaient toujours conformes à mes intentions (1).

Le plus grand sacrifice que j'aie fait a été d'abandonner pour jamais une patrie si chère à mon cœur, qui renferme encore dans son sein un père adoré, que son âge avancé ne m'a pas permis d'emmener avec moi, une sœur à laquelle je ne puis penser sans regret, des parents et des amis qui furent mes compagnons de tous les âges, et dont la société fit

(1) Par attachement à mes principes, je refusai de me mettre à la tête de la dernière révolution, bien que j'y eusse été invité par les principaux meneurs, entre lesquels il me suffira de citer Negrete, Cortazar et Vivanco. Si j'eusse cédé à leurs suggestions, j'aurai pu conserver l'autorité supérieure sous un nom ou sous un autre; et si j'eusse été mû par l'ambition, je l'aurais fait. Les circonstances m'ont présenté beaucoup d'occasions d'accomplir des desseins ambitieux; mais les affaires publiques me devenaient insupportables; le poids de mes devoirs m'accablait : enfin je jugeai incompatible avec les intérêts de mon pays de me mettre à la tête du parti qui a fait la dernière révolution.

en des jours plus heureux le charme de ma vie.

Mexicains, cet écrit vous parviendra; son principal objet est de vous montrer que votre meilleur ami n'a jamais trompé l'affection et la confiance dont vous aviez été prodigues envers lui. Ma reconnaissance pour vous ne cessera qu'avec mon existence. Quand vous enseignerez à vos fils l'histoire de notre commune patrie, dites-leur quelquefois de juger avec bienveillance le chef de l'armée des trois garanties; et si, par quelque hasard imprévu, mes enfants se trouvaient avoir besoin de votre protection, souvenez-vous que leur père a consacré la plus belle partie de sa vie à travailler pour votre bien-être! Recevez mes derniers adieux; et puissent toutes les prospérités être votre partage!

De ma maison de campagne aux environs de Livourne,
le 27 septembre 1823.

POST-SCRIPTUM.

Comme il ne m'a pas été permis de publier cet écrit en Toscane, ainsi que j'en avais l'intention, le temps qui s'est écoulé depuis que je l'ai terminé m'a fourni l'occasion de remarquer que les événements qui ont eu lieu au Mexique depuis mon départ confirment pleinement tout ce que j'avais dit à l'égard du congrès. On l'a vu s'efforcer de prolonger la durée de ses fonctions, afin d'accaparer tous les pouvoirs et de former une constitution suivant son bon plaisir. Cette conduite est incompatible avec l'autorité limitée qui lui a été déléguée, et montre son mépris pour la voix publique et les représentations énergiques que lui ont adressées les provinces pour qu'il se bornât à régler une nouvelle *convocatoria*. Il est arrivé de là que les provinces, pour forcer le congrès à la condescendance, ont pris des

8

mesures violentes, telles que de courir aux armes, et, dans cette attitude, de refuser d'obéir aux ordres de cette assemblée et à ceux du gouvernement qu'elle a créé. Ce fait offre une preuve non équivoque de la mauvaise opinion que le peuple a de la majorité des députés. La convocation d'un nouveau congrès demande nécessairement du temps et des dépenses, et par conséquent on peut en conclure que le peuple n'aurait jamais pensé à recourir à cet expédient, s'il eût regardé la majorité des députés actuels comme des législateurs sages, modérés et vertueux, ou si la conduite de ces députés depuis leur rentrée dans le sanctuaire des lois eût été conforme au bien général, au lieu d'être subordonnée à leurs ambitieux et sinistres desseins.

Londres, janvier 1824.

FIN DES MÉMOIRES.

PIÈCES

JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

PLAN D'IGUALA.

ARTICLE PREMIER.

La nation mexicaine est indépendante de la nation espagnole et de toute autre, même sur ce continent.

ARTICLE II.

Sa religion sera la religion catholique, qui est celle que tous ses habitants professent.

ARTICLE III.

La nation sera une, sans aucune distinction entre les Américains et les Européens.

ARTICLE IV.

Le gouvernement sera une monarchie constitutionnelle.

ARTICLE V.

Il sera nommé une junte composée de personnes jouissant de la plus haute réputation dans les différents partis qui se sont montrés.

ARTICLE VI.

Cette junte se réunira sous la présidence de son excellence le comte del Venadito, vice-roi actuel du Mexique.

ARTICLE VII.

Elle gouvernera au nom de la nation, d'après les lois actuellement en vigueur, et sa principale affaire sera de convoquer, en suivant telles dispositions qu'elle jugera à propos de régler, un congrès pour former une constitution plus convenable au pays.

ARTICLE VIII.

Sa majesté Ferdinand VII sera invitée à monter sur le trône de cet empire, et, en cas de refus de sa part, on invitera successivement les infants don Carlos et don Francisco de Paula.

ARTICLE IX.

Si sa majesté Ferdinand VII et ses augustes frères n'acceptent point cette invitation, la nation sera libre d'appeler au trône impérial tel membre des familles régnantes qu'il lui plaira de choisir.

ARTICLE X.

La confection de la constitution et le serment de l'empereur de l'observer fidèlement devront précéder son entrée dans le pays.

ARTICLE XI.

La distinction des castes établie par les lois espagnoles, et qui en privait quelques unes des

droits de citoyen, est abolie. Tous les habitants du pays sont citoyens et égaux, et les voies de l'avancement sont ouvertes à la vertu et au mérite.

ARTICLE XII.

Il sera organisé une armée pour la défense de la religion, de l'indépendance et de l'union: chargée de garantir ces trois grands intérêts, elle sera, en conséquence, appelée l'armée des trois garanties.

ARTICLE XIII.

Elle jurera solennellement de défendre les bases fondamentales de ce plan.

ARTICLE XIV.

Elle observera strictement les ordonnances militaires actuellement en vigueur.

ARTICLE XV.

Il n'y aura d'autres promotions que celles qui seront dues à l'ancienneté, ou qui deviendront nécessaires pour le bien du service.

ARTICLE XVI.

Cette armée sera considérée comme troupes de ligne.

ARTICLE XVII.

Les anciens partisans de l'indépendance qui adhéreront immédiatement à ce plan seront considérés comme appartenants à cette armée.

ARTICLE XVIII.

Les patriotes et paysans qui y adhéreront par la suite seront considérés comme milices provinciales.

ARTICLE XIX.

Les prêtres séculiers et réguliers demeureront dans la situation où ils se trouvent à présent.

ARTICLE XX.

Tous les fonctionnaires publics, tant civils qu'ecclésiastiques, politiques et militaires, qui adhéreront à la cause de l'indépendance, con-

serveront leurs emplois, sans aucune distinction entre les Américains et les Européens.

ARTICLE XXI.

Les fonctionnaires de toute espèce qui ne sont point attachés à la cause de l'indépendance seront dépouillés de leurs emplois et quitteront le territoire, emmenant avec eux leurs familles et leurs effets.

ARTICLE XXII.

Les commandants militaires se conduiront d'après des instructions générales conformes à ce plan, et qui leur seront transmises sans délai.

ARTICLE XXIII.

Aucun accusé ne sera condamné à une peine capitale par les commandants militaires. Les individus accusés de trahison envers la nation, ce qui est le plus grand crime après celui de trahison envers notre divin Maître, seront transférés à la forteresse de Barrabas, où ils

demeureront jusqu'à ce que le congrès ait décidé quelle punition leur doit être infligée.

ARTICLE XXIV.

Comme il est indispensable que ce plan, qui a pour objet le bonheur du pays, soit mis à exécution, tout individu appartenant à l'armée devra le défendre, s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de son sang.

De la ville d'Iguala, le 24 février 1821.

N° II.

TRAITÉ DE CORDOVA.

Traité conclu dans la ville de Cordova, le 24 août 1821, entre don Juan O'Donojou, lieutenant général des armées de l'Espagne, et don Augustin de Iturbide, premier chef de l'armée impériale mexicaine des trois garanties.

La Nouvelle-Espagne s'étant déclarée indépendante de la métropole; possédant une armée pour appuyer cette déclaration, en faveur de laquelle les provinces se sont prononcées; la capitale, où l'autorité légitime avait été établie, étant assiégée; les villes de Vera-Crux et d'Acapulco seules restant au gouvernement, mais sans garnisons et sans moyens de résister à un siége en règle de quel-

que durée ; le lieutenant général don Juan O'Donojou, arrivé au premier de ces ports avec les titres et qualités de capitaine général et premier chef politique du royaume, dont il a été investi par sa majesté catholique, désirant éviter les maux qui tombent nécessairement sur les peuples dans des changements de cette nature, et concilier les intérêts de la vieille et de la nouvelle Espagne, invita le premier chef de l'armée impériale, don Augustin de Iturbide, à une entrevue, pour discuter la grande question de l'indépendance, et dénouer, sans les rompre, les liens qui avaient uni les deux continents. Cette entrevue eut lieu dans la ville de Cordova, le 24 août 1821; et le premier, dans le caractère dont il était investi, et le dernier, comme représentant de l'empire mexicain, ayant conféré longuement sur les intérêts de chacune des deux nations, et pris en considération leur condition actuelle et les événements récemment arrivés, convinrent des articles suivants, qu'ils signèrent en double, chacune des deux parties gardant un original pour

plus grande sûreté et validité des stipulations convenues.

ARTICLE PREMIER.

Cette partie de l'Amérique sera reconnue comme état souverain et indépendant, et sera désormais appelée empire du Mexique.

ARTICLE II.

Le gouvernement de l'empire sera monarchique, limité par une constitution.

ARTICLE III.

Sa majesté catholique, Ferdinand VII, roi d'Espagne, sera en premier lieu appelé au trône de l'empire du Mexique (en prêtant le serment prescrit par l'article 10 du plan d'Iguala); et en cas de refus de sa part, ce sera son frère, le sérénissime infant don Carlos; en cas de refus de celui-ci, le sérénissime infant don Francisco de Paula; sur son refus, le sérénissime infant don Carlos Louis, héritier présomptif de la principauté de Lucques;

et, en cas de renonciation de ce dernier, la personne que désigneront les cortès de l'empire.

ARTICLE IV.

L'empereur établira sa cour à Mexico, qui sera la capitale de l'empire.

ARTICLE V.

Il sera nommé par son excellence don Juan O'Donojou deux commissaires, qui partiront sans délai pour l'Espagne, afin de remettre entre les mains de sa majesté le roi Ferdinand VII une copie de ce traité, et un mémoire destiné à informer sa majesté des circonstances antérieures. Il y sera mentionné que les cortès de l'empire lui offrent la couronne, avec toutes les formalités et garanties qu'exige une chose de tant d'importance. On suppliera sa majesté, si le cas prévu par l'article 3 échoit, de vouloir bien communiquer ledit article aux infants appelés au trône, et dans l'ordre où ils sont nommés; on priera également sa majesté d'interposer son autorité

pour déterminer un des membres de son auguste famille à venir dans cet empire, parce-que la prospérité des deux nations en serait augmentée et que les Mexicains éprouveraient une vive satisfaction, en voyant se renforcer ainsi les liens par lesquels ils désirent être unis aux Espagnols.

ARTICLE VI.

Conformément à l'esprit du plan d'Iguala, il sera nommé immédiatement une assemblée composée des hommes les plus distingués de l'empire par leurs vertus, leur rang, leur fortune et leur influence; en un mot des hommes signalés par l'opinion générale, et en nombre suffisant pour assurer, par leurs lumières collectives, la sagesse des résolutions qu'ils prendront en vertu des pouvoirs et de l'autorité à eux accordés par les articles suivants.

ARTICLE VII.

L'assemblée mentionnée dans l'article précédent aura le titre de *junte provisoire de gouvernement.*

ARTICLE VIII.

Le lieutenant général don Juan O'Donojou sera membre de la junte provisoire de gouvernement, en conséquence de ce qu'il convient qu'une personne de son rang prenne une part active et immédiate au gouvernement, ainsi que de la nécessité indispensable d'exclure quelques uns des individus désignés dans le plan d'Iguala, afin de se conformer à son esprit.

ARTICLE IX.

La junte provisoire de gouvernement aura un président élu par elle à la pluralité absolue des voix, et pris parmi ses membres, ou hors de son sein. Si au premier tour de scrutin personne n'a obtenu la majorité voulue, il y aura ballottage entre les deux candidats qui auront obtenu le plus de voix.

ARTICLE X.

Le premier acte de la junte provisoire sera la publication d'un manifeste annonçant son

installation et les motifs de sa réunion, et contenant toutes les explications qu'elle jugera convenables pour instruire la nation touchant les intérêts publics et le mode à adopter dans l'élection des députés aux cortès, dont il sera parlé ci-après.

ARTICLE XI.

La junte provisoire de gouvernement, après l'élection de son président, nommera une régence composée de trois personnes prises parmi ses membres ou hors de son sein, laquelle sera investie du pouvoir exécutif, et gouvernera au nom du monarque, jusqu'à ce que le trône vacant soit occupé.

ARTICLE XII.

La junte provisoire, aussitôt qu'elle sera installée, gouvernera *ad interim* conformément aux lois existantes, en tant qu'elles ne seraient point contraires au plan d'Iguala, et jusqu'à ce que les cortès aient décrété la constitution de l'état.

ARTICLE XIII.

La régence, aussitôt après sa nomination, procédera à la convocation des cortès de la manière qui sera prescrite par la junte provisoire de gouvernement, et conformément à l'article 7 du plan d'Iguala.

ARTICLE XIV.

Le pouvoir exécutif est attribué à la régence, et le pouvoir législatif aux cortès; mais comme quelque temps doit s'écouler avant que ces dernières puissent s'assembler, et afin que ces deux pouvoirs ne demeurent pas réunis entre les mains d'une seule assemblée, la junte sera autorisée à remplir les fonctions de la législature : 1° lorqu'il se présentera des cas trop urgents pour attendre la réunion des cortès, et alors elle procédera de concert avec la régence; 2° pour assister la régence comme corps auxiliaire et consultatif.

ARTICLE XV.

Tout individu domicilié chez l'une des deux

nations, jouira, lors d'un changement dans le système du gouvernement, ou si le pays passe sous la domination d'un autre prince, de la liberté pleine et entière de se retirer, avec tous ses effets, dans tel pays qu'il voudra, sans que personne ait le droit de le priver de sa liberté, à moins qu'il ne soit réclamé par la nation à laquelle il appartenait, comme ayant commis un crime, ou se trouvant dans quelque autre des cas que les publicistes ont spécifiés. Ceci s'applique aux Européens habitant la Nouvelle-Espagne, et aux Américains qui habitent la Péninsule. En conséquence ils auront l'option de demeurer dans le pays qu'ils habitent, ou de demander des passe-ports, qu'on ne pourra leur refuser, pour quitter le pays à une époque fixée à l'avance, et en emmenant leurs familles et leurs effets; mais en payant les droits d'exportation actuellement établis, ou qui le seront ultérieurement par les autorités compétentes.

ARTICLE XVI.

L'option accordée dans le précédent article

ne s'étendra pas aux personnes investies de fonctions publiques, civiles ou militaires, connues pour être opposées à l'indépendance mexicaine. Ces personnes devront nécessairement quitter le territoire de l'empire dans le délai qui sera fixé par la régence; elles pourront emporter leurs effets, en payant les droits, ainsi qu'il est dit à l'article précédent.

ARTICLE XVII.

L'occupation de la capitale par les troupes péninsulaires étant un obstacle à l'exécution du présent traité, il est indispensable qu'elles l'évacuent. Mais comme le commandant en chef de l'armée impériale, partageant pleinement les sentiments de la nation mexicaine, ne veut pas atteindre ce but par la force, bien qu'il ait des moyens suffisants pour y parvenir, nonobstant la valeur et la persévérance reconnues des troupes péninsulaires, qui ne sont pas en position de se maintenir contre le système adopté par la nation tout entière, don Juan O'Donojou consent à employer son auto-

rité pour obtenir l'évacuation de la capitale par lesdites troupes, sans effusion de sang et aux conditions d'une capitulation honorable.

AUGUSTIN DE ITURBIDE,
JUAN O'DONOJOU.

Pour copie conforme,

JOSE DOMINGUEZ.

De la ville de Cordova, le 24 août 1821.

N° III.

DÉCRET DES CORTÈS DE MADRID.

Dans la séance du 13 février 1822, les cortès extraordinaires, assemblées à Madrid, ont adopté les articles suivants :

ARTICLE PREMIER.

Les cortès déclarent que l'acte désigné sous le titre de traité de Cordova, entre le général O'Donojou et le chef des mécontents de la Nouvelle-Espagne, don Augustin de Iturbide, et tout autre acte ou stipulation impliquant la reconnaissance de l'indépendance du Mexique par le susdit général, sont illégaux et de nul effet, en ce qui concerne le gouvernement espagnol et ses sujets.

ARTICLE II.

Le gouvernement espagnol déclarera officiellement à toutes les puissances avec les-

quelles il conserve des relations amicales qu'il considérera en tout temps comme une violation des traités existants la reconnaissance partielle ou absolue de l'indépendance des colonies espagnoles en Amérique, tant que les différends qui existent entre quelques unes de ces colonies et la métropole ne seront point terminés; ledit gouvernement attestera en outre de la manière la plus positive que jusqu'à présent l'Espagne n'a renoncé à aucun des droits qu'elle possède sur les susdites colonies.

ARTICLE III.

Le gouvernement devra conserver par tous les moyens possibles, et renforcer en toute hâte les points des provinces américaines qui restent encore attachées à la métropole, où l'on obéit à son autorité et l'on résiste aux mécontents; il demandera aux cortès les ressources que cet objet pourra exiger, et qu'il n'aurait pas à sa disposition.

N° IV.

PROCLAMATION D'ITURBIDE.

MEXICAINS,

C'est comme votre concitoyen, désirant le maintien de l'ordre, et infiniment plus jaloux de votre bonheur que du mien propre, que je m'adresse à vous aujourd'hui. Les changements politiques dans le gouvernement des états ne produisent point de maux quand les peuples sont guidés par cette prudence et cette modération que vous avez toujours déployées.

L'armée et les habitants de cette capitale viennent de prendre une mesure décisive; il appartient au reste de la nation de l'approuver ou de la condamner. Quant à moi, en ce moment, je ne peux faire autre chose que d'exprimer ma reconnaissance pour leur détermi-

nation, et de vous prier (car les Mexicains n'ont pas besoin que je le leur ordonne) de réprimer la violence des passions, d'oublier tout ressentiment et de respecter les autorités; car un peuple sans autorités, ou qui en ayant les foule aux pieds, est un monstre (ah! qu'aucun de mes amis ne mérite ce titre). Attendons une époque de plus grande tranquillité pour régler irrévocablement nos destinées et notre système de gouvernement. Cette époque ne tardera pas à arriver. La nation tout entière est représentée aujourd'hui par ses députés. Écoutons-les; ne donnons pas un scandale au monde; ne croyez pas vous égarer en suivant mes conseils. La volonté du peuple est la loi suprême; rien n'est au-dessus d'elle. Prêtez l'oreille à mes avis; donnez-moi cette dernière preuve de votre attachement, c'est tout ce que je demande, et mon ambition ne va pas au-delà. Je dicte ces mots le cœur sur les lèvres. Rendez-moi la justice de me croire sincère et votre meilleur ami.

ITURBIDE.

N° V.

MANIFESTE DU CONGRÈS.

LE CONGRÈS CONSTITUANT A LA NATION MEXICAINE.

Mexicains,

Vos représentants s'adressent à vous pour la première fois, afin de vous annoncer l'événement extraordinaire qui a décidé de la destinée de l'empire d'Anahuac. Son émancipation est accomplie, puisqu'il a plu à l'Être suprême de rendre aux habitants cette liberté qu'il leur donna à leur naissance, en se servant d'un individu doué de qualités extraordinaires pour achever cette noble entreprise. Vous connaissez tous le plan d'Iguala, par lequel le señor don Augustin de Iturbide commença son

grand œuvre ; vous connaissez aussi le traité de Cordova, conclu entre lui et le général espagnol don Juan O'Donojou, qui assure l'exécution du plan d'Iguala, bien qu'à l'époque où il fut conclu la nation eût déjà presque entièrement pris sa décision.

Des événements si heureux n'auraient pu arriver, s'ils n'eussent été le résultat de l'unanimité de l'opinion publique, qui, en conciliant les intérêts divers, a réveillé en nous l'amour de la liberté. La liberté est le plus beau don du ciel : nul homme ne peut justement en être privé ; mais moins que toute autre, une nation comme la nôtre qui, après avoir supporté pendant trois siècles, à son grand détriment, un gouvernement lointain et peu favorable, a montré le désir, en secouant son joug, d'être gouvernée par ses anciens rois et leur famille, et les a appelés au nouveau trône de l'empire du Mexique.

Une conduite à la fois si franche et si noble n'aurait pas dû porter ombrage à la nation espagnole; mais malheureusement, tandis que

nous nous reposions sur la bonté de nos intentions et sur la foi d'un traité, le gouvernement espagnol, adoptant une marche politique inconcevable, envisageait les actes des Mexicains comme des actes d'infidélité et de trahison. De là les mesures qu'il prit pour augmenter les garnisons de la Havane et de San-Juan d'Ulloa, et les grands préparatifs militaires faits dans cette dernière forteresse. Non content de menacer continuellement notre sécurité et notre repos, il a poussé ses agressions jusqu'à armer (quoique en vain) contre cet empire les mêmes soldats qui avaient déjà capitulé, et à qui on avait permis de demeurer dans le pays sous la protection des traités. Il est allé jusqu'à s'efforcer de séduire nos illustres chefs par des promesses et des menaces qui ont été aussi infructueuses qu'elles étaient perfides. C'est ce même esprit d'hostilité qui inspira le décret que rendirent les cortès espagnoles dans leurs séances des 12 et 13 février dernier, par lequel elles désavouent le traité de Cordova et tout autre traité entre les généraux espagnols et les gou-

vernements d'Amérique, et où elles déclarent qu'elles informeront les autres puissances qu'elles considéreront toute reconnaissance générale ou partielle de notre indépendance comme une violation des traités.

Tel a été, Mexicains, le résultat de la modération empreinte sur les pages du célèbre plan du héros d'Iguala. Tels sont les moyens que le gouvernement espagnol emploie dans ses opérations; il veut troubler l'harmonie intérieure et la tranquillité de notre pays, en répandant parmi nous des semences de discorde et en excitant des soupçons contre les citoyens qui ont vos libertés le plus à cœur, parcequ'il existe ici quelque différence d'opinion sur la conduite future de l'Espagne et des autres puissances européennes.

Mais cette différence de sentiment, dérivant de principes généreux et libéraux, donna une grande force à l'opinion publique, lorsqu'on vit que l'Espagne avait annulé le traité de Cordova; et l'armée et le peuple, rompant subitement le silence, à 11 heures du soir, le 18 de

ce mois, saluèrent le généralissime, don Augustin de Iturbide, du titre d'empereur du Mexique; proclamation qu'accompagnèrent des salves d'artillerie, le son des cloches, celui des fanfares, et les acclamations de tous les habitants de Mexico, qui passèrent la nuit en réjouissances. Don Augustin Iturbide publia le même soir une proclamation, et le lendemain, à neuf heures du matin, le congrès s'assembla. Des citoyens de toutes les classes occupaient en foule toutes les avenues du lieu de ses séances, et demandaient à grands cris la confirmation de leur choix.

Le congrès se disposait à commencer d'une manière grave et solennelle la discussion d'une question si importante; mais les cris du peuple redoublant à chaque instant, l'assemblée se convainquit de la nécessité de prendre en considération la dignité et les droits imprescriptibles de la nation mexicaine, qui, si elle avait été assez généreuse pour offrir le trône à la famille régnante d'Espagne, était loin d'imaginer qu'une telle offre aurait été rejetée avec

mépris. Le traité de Cordova ayant été ainsi annulé par l'Espagne, les droits de ceux qu'on avait invités à monter sur le trône se trouvèrent anéantis, tandis que la bonne foi des Mexicains demeurait intacte et pure. Le congrès se trouvait donc pleinement libre d'exercer le pouvoir mentionné dans le même article, surtout si l'on considère que, quand les nations se reconstituent, personne ne possède de titre légitime pour obtenir ou réclamer le pouvoir suprême, excepté l'homme élu par la volonté de la nation.

Ces principes sont trop évidents pour être ignorés de la nation espagnole, qui a su reconquérir ses droits naturels, que le pouvoir arbitraire lui avait arrachés depuis long-temps. On ne saurait donc concevoir comment les droits des Mexicains pourraient être méconnus par un gouvernement qui est lui-même l'ouvrage d'un siècle éclairé et ennemi de la tyrannie. Est-il raisonnable et juste que la métropole jouisse de la plénitude de ses droits et de ses libertés, et qu'on dénie à la malheureuse Amé-

rique les précieuses prérogatives que réclament pour elle la maturité de son âge, sa position, ses vœux, ses intérêts et même les intérêts de l'Espagne? Pendant que le gouvernement espagnol se consumera en efforts, peut-être inutiles à la nation au nom de qui il les tentera, faudra-t-il que nous demeurions exposés aux dangereuses vacillations d'une forme de gouvernement purement provisoire? Souffrirons-nous que l'opinion publique demeure divisée, et que le flambeau de la discorde s'allume chez nous pour désoler la malheureuse terre d'Anahuac, qui a déjà été ravagée par douze années de guerres intestines?

Non, Mexicains, votre congrès a résolu de répondre dignement à la confiance que vous avez placée en lui, et de ne pas hésiter entre le refus de l'Espagne et le bonheur de notre patrie. Occupé de ce grand objet depuis le premier moment de son existence politique, et jaloux de voir notre pays prendre son rang parmi les grandes nations, il a proclamé le señor don Augustin de Iturbide empereur

constitutionnel du Mexique, persuadé qu'après avoir été le libérateur de sa patrie, il en serait le meilleur défenseur.

La reconnaissance de la nation l'exigeait, les vœux unanimes de beaucoup de villes et de provinces le réclamaient impérieusement ; le peuple de Mexico et l'armée qui s'y trouvait réunie ont clairement et positivement exprimé les mêmes sentiments.

La modération du héros d'Iguala avait plusieurs fois résisté à de semblables tentatives, par un respect religieux pour le traité qu'il avait conclu. En vain voulut-il refuser encore le 19 de se charger du fardeau d'une dignité si élevée ; plus les vertus et la gloire qui lui avaient mérité cet honneur étaient éminentes, et plus sa résistance devait être inutile.

Son amour de la liberté, son désintéressement, ses talents politiques et l'habileté avec laquelle il sait concilier des intérêts opposés, son intégrité et sa capacité pour les affaires d'état, étaient autant de titres à votre admiration, ainsi qu'à l'intérêt et à l'affection que

vous avez montrés pour sa personne, dès le commencement de sa glorieuse carrière.

Mexicains, vous avez aujourd'hui, sur le trône impérial, Iturbide-le-Grand; vos vœux ardents sont comblés. Il est monté sur ce trône, non pour exercer sur vous une autorité absolue, telle qu'elle était exercée par les anciens monarques espagnols, mais pour remplir envers vous les tendres devoirs d'un père envers ses enfants; pour gouverner conformément aux lois et à la constitution que votre congrès adoptera; pour protéger le faible; pour faire rendre la justice d'une manière équitable; pour maintenir l'intégrité de l'empire, et conserver en pleine vigueur la religion catholique, apostolique et romaine, sans en tolérer aucune autre. Voilà ce qu'il a juré aujourd'hui devant le roi des rois et des nations, manifestant dans le discours qu'il a adressé à vos représentants la haine de la tyrannie et son respect pour les lois; protestant de la manière la plus solennelle, qu'il mourrait plutôt que de manquer à des devoirs si sacrés; et proclamant le principe de la souverai-

neté des peuples, déclarant que ceux-ci n'étaient point faits pour les rois et les princes, mais les rois et les princes pour eux.

On vient de mettre sous vos yeux une relation succincte de ce grand événement, ainsi que des motifs et des considérations qui l'ont amené. Le congrès espère que vous adresserez au ciel les plus ardentes prières, pour que l'homme qui vient d'être élu par vous remplisse ses pénibles devoirs avec l'aide et la protection du Très-Haut.

Les autres nations avoueront la justice et la nécessité qui ont indiqué au peuple du Mexique la route à suivre pour asseoir son gouvernement et fixer tout d'un coup les destinées de cet empire. La nation mexicaine, disposée à reconnaître les droits des autres peuples, ne sera pas déçue dans ses espérances; car la bonne foi et la franchise qui lui ont servi de guides dans cette circonstance formeront la base de ses relations: et l'Espagne elle-même trouvera chez nous ses meilleurs alliés, si, adoptant une politique également

utile aux deux nations, elle reconnaît et respecte nos droits.

FRANCISCO CANTARINES, président.

JOSE YGNACIO GUTIERREZ, député, } Secrétaires.
FRANCISCO RIVAS, député, }

Mexico, le 21 mai 1822, seconde année de l'indépendance de l'empire.

N° VI.

DÉCRET DU CONGRÈS.

Le souverain congrès constituant du Mexique, dans sa séance du 8 avril 1823, a décrété ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Le couronnement de don Augustin de Iturbide ayant été l'œuvre de la force et de la violence, et étant légalement nul, aucune discussion ne peut avoir lieu sur son abdication.

ARTICLE II.

En conséquence, le congrès déclare que la succession héréditaire et les titres émanant de la couronne sont également nuls, et que tous les actes du gouvernement établi de-

puis le 19 mai 1822 jusqu'au 29 mars dernier sont illégaux, et seront soumis à la révision du gouvernement actuel, qui pourra les confirmer ou les révoquer.

ARTICLE III.

Le pouvoir exécutif suprême hâtera le départ de don Augustin de Iturbide du territoire mexicain.

ARTICLE IV.

L'embarquement aura lieu dans un port du golfe du Mexique, sur un bâtiment neutre, qui transportera, aux frais de l'état, don Augustin de Iturbide et sa famille, où il désirera.

ARTICLE V.

Don Augustin de Iturbide recevra, sa vie durant, une pension annuelle de vingt-cinq mille piastres, payable dans cette capitale, à condition qu'il établisse sa résidence dans quelque partie de l'Italie. Après sa mort, sa famille jouira d'une pension annuelle de huit

mille piastres, conformément aux règlements établis pour les pensions militaires.

ARTICLE VI.

Don Augustin de Iturbide recevra le titre d'Excellence.

Le pouvoir exécutif suprême est chargé de veiller à l'exécution du présent décret, et de le faire imprimer, publier et afficher.

El licenciado JOSÉ MARIANO MARIN, président;

FLORENTINO MARTINEZ, député, } secrétaires.
GABRIEL DE TORRES, député, }

Mexico, le 8 avril 1823, troisième année de l'indépendance et seconde de la liberté.

A don Jose Ygnacio Garcia Yllueca.

N° VII.

DÉCLARATION DU CONGRÈS.

Le congrès déclare solennellement qu'à aucune époque la nation mexicaine n'avait pris l'engagement de se soumettre à aucune loi ou traité, excepté de son propre consentement ou de celui de ses représentants, nommés conformément au droit public des nations libres. En conséquence le plan d'Iguala et le traité de Cordova sont nuls quant à la forme de gouvernement et à l'invitation qui y sont mentionnées ; et la nation est pleinement libre de se constituer sous la forme de gouvernement qui lui conviendra le mieux.

Mexico, le 8 avril 1823.

N° VIII.

RAPPORT OFFICIEL

Du fiscal don Francisco de Paula Alvarez, colonel, sur la procédure qu'il a entamée, par ordre du gouvernement, contre divers individus de différentes classes, arrêtés comme soupçonnés d'être impliqués dans une conspiration contre le gouvernement et la personne de l'empereur.

Excellence,

J'adresse aujourd'hui au capitaine-général de la province les pièces de l'instruction judiciaire dont votre excellence m'a chargé par ordre de sa majesté, afin de reconnaître la réalité des faits qui, à la fin du mois d'août dernier, ont donné lieu à l'emprisonnement de divers individus de toutes classes, soupçonnés de haute trahison. Je me suis efforcé

d'éclaircir la vérité autant qu'il m'était possible de le faire sans dépasser les limites de mes fonctions, en m'attribuant des pouvoirs que je n'avais point reçus. D'après la manière dont j'envisage l'affaire, il ne me reste plus qu'à soumettre à votre excellence le résultat de mes recherches.

La première chose à faire, dans de semblables occasions, est de découvrir le criminel objet qu'on avait en vue ; car si la conspiration n'est pas suffisamment connue, les conspirateurs ne peuvent être découverts. L'instruction a été si détaillée, les documents et les dépositions que j'ai reçus ont fourni des preuves si convaincantes, que le gouvernement, sans encourir le reproche d'apathie, d'indolence ou de criminalité, ne pouvait se dispenser de prendre des mesures immédiates et efficaces pour prévenir le danger dont la tranquillité publique était menacée.

Les pièces que je joins au présent rapport contiennent la liste des chefs du complot, et indiquent les moyens par lesquels on voulait arriver

au but criminel qu'on s'était proposé. Plusieurs de ces pièces offrent la preuve complète et même légale de l'existence d'un projet de conspiration. Cela suffirait pour justifier la conduite du gouvernement, en considérant ces mesures sous un point de vue abstrait; cette justification résulterait encore de l'examen des documents en question, lors même qu'on se bornerait à ceux qui concernent particulièrement certains individus. Sans doute il ne suffisait pas que ces individus fussent simplement nommés dans une information pour autoriser l'arrestation de plusieurs d'entre eux, spécialement ceux qui jouissent de priviléges particuliers, tels que les députés et les ecclésiastiques; mais comme le salut public doit être le premier objet de la sollicitude du gouvernement, dès qu'il se trouve en danger, toutes raisons de prudence et de circonspection, et même la crainte de commettre des actes de violence, ne sauraient avoir aucune influence, et doivent fléchir devant cette grande considération. L'homme réellement vertueux

et qui aime sincèrement son pays, sacrifie, dans ces occasions, ses droits personnels, et se soumet sans murmurer aux mesures de précaution qui sont jugées nécessaires, quelque inconvénient qui puisse en résulter pour lui personnellement. Ces réflexions sont d'autant plus applicables au cas présent, que parmi les individus impliqués dans l'accusation se trouvent beaucoup de personnes privilégiées.

La déclaration de don Luciano Velazques, folio 1, paquet n° 1; celle de don Adriano Oviédo, folio 2, suivant immédiatement la première; la lettre originale de don Anastasio Zerezero, folio 10 du même paquet; les minutes folio 12, suivant celle-ci, et la liste des chefs impliqués dans l'affaire, liste qui se trouve parmi les mêmes minutes, indiquaient la voie pour établir l'existence du dessein criminel. La seconde déclaration de don Jose Maria Bustamante, folio 22, contenue dans le susdit paquet, et celle de don Jose Rafael Gonzalez, folio 17 du même, offrent la preuve légale et complète de l'existence d'un projet de conspiration.

Contre le docteur Mier, on a le témoignage d'une note écrite de sa propre main, dans le journal intitulé l'*Ami de la paix*, laquelle se trouve au folio 26, paquet n° 2. Il y a aussi contre lui qu'il a assisté à deux réunions, dont une a eu lieu dans sa propre maison; réunions dans lesquelles le projet de conspiration a été discuté, avec d'autres circonstances qui s'y rapportaient, ce qui demeure prouvé par la déclaration d'Oviédo, folios 6 et 8 du paquet n° 1, ainsi que par celle de Zerezero, folios 63 et 80, par Anaya, pages 82 et suivantes, par la comparaison de toutes ces pièces les unes avec les autres, et de chacune avec le susdit document, folios 37; 39; 40, 44 et 50 du paquet n° 4. Il est prouvé contre lui (et c'est une charge générale contre eux tous) qu'il a entravé le cours de la justice, caché la vérité dans ses déclarations, et éludé les premières questions qui lui ont été adressées. Il a nié d'abord que la note mise dans le journal eût un autre objet que celui d'une pure curiosité; et quand on l'a pressé sur ce sujet, il a donné une explication

extrêmement peu satisfaisante, page 27, paquet 2. Il a dit ne pas savoir comment la pièce en question a pu sortir de ses mains, page 27 *ibid.*, et ensuite il se trouve convaincu de l'avoir envoyée à Victoria, page 26, paquet 4. Dans sa déclaration il nie avoir eu aucune connaissance des réponses faites aux questions d'Oviédo, page 21, paquet 2, et dans sa confrontation avec cet individu, page 41, avec Zerezero, page 45, paquet 4, avec Anaya, page 50, *ibid.*, il se trouve convaincu d'en être l'auteur, et il avoue que Zerezero les a écrites. Il affirme dans sa déclaration qu'il n'a entretenu aucune correspondance sur des matières politiques, et au folio 90, paquet 2, il reconnaît la copie d'une lettre écrite par lui à son neveu, don Francisco de Mier, laquelle était écrite en termes alarmants et révolutionnaires. Il a dit ignorer qu'on eût nommé un chef pour diriger la révolution, et dans sa confrontation avec Oviédo, Zerezero et Anaya, pages 37, 43 et 49, paquet 4, non seulement il est convaincu d'en avoir eu connaissance,

mais même il avoue avoir donné sa voix à Anaya, et, sur le refus de cet individu, l'avoir prié et pressé d'accepter, ainsi qu'il appert de la déposition de Zerezero (folio 63, paquet 4). Le paragraphe copié dans l'interrogatoire, (page 90) d'une des lettres ouvertes en ma présence, prouve aussi qu'il entretenait une correspondance mystérieuse dans laquelle il s'efforçait de décréditer le gouvernement.

La lettre officielle de don Manuel Rincon (page 1, paquet 1), et les démarches qui en ont été la conséquence, et sont relatées dans les pages suivantes, prouvent complètement que, depuis le moment de son entrée sur le territoire de l'empire, il s'est efforcé de répandre les semences du républicanisme et a fait tout ce qui était en son pouvoir pour diriger l'esprit public vers cette forme de gouvernement; et l'on ne peut déduire aucune excuse de ce qu'il déclare (folio 25 et 26), et répète au verso dudit folio 26, paquet 2, savoir, qu'il a tenu un discours semblable avant l'élection de l'empereur; car il paraît aux pages 4 et 8, paquet 1, qu'il

connaissait déjà l'élection, et qu'il avait ajouté qu'il aurait été un homme libre sauf une nuit. D'un autre côté, la grande notoriété de ses opinions en faveur du républicanisme suffirait pour justifier son arrestation. Il a nié aussi, dans sa déclaration, (page 23, paquet 2), avoir compté sur l'assistance de son neveu Ugartechea, et avoir espéré trouver asile dans la maison de Gallegos, tandis que la première circonstance est prouvée page 39, paquet 4; et la seconde, page 44, *ibid.* En un mot, ce prêtre député a été un des principaux agents de la conspiration projetée, et n'a pas dit la vérité qu'il avait promis de dire en vertu d'un serment solennel. La déclaration du lieutenant-colonel don Manuel Fernandez Aguado (page 4, paquet 2) ne doit pas être oubliée au sujet de ce député.

Don Juan Pablo Anaya, autre membre du congrès, avoue dans son interrogatoire (page 82, et suivante, paquet 2) qu'il était un des plus actifs parmi ceux qui donnaient les mains au projet de changer le système, s'ef-

de sa bouche? Analysez la déclaration de cet homme, et comparez-la à celles des autres témoins (pages 17, 22, 24 et 36; paquet 4); vous verrez les contradictions qui existent entre la première et les dernières. La déclaration du colonel don Manuel Fernandez Aguado, page 22, paquet 4, présente une nouvelle preuve pour faire condamner cet individu. Avant de parler des autres criminels, qui le sont tout autant que les deux précédents, il me semble convenable de terminer ce que j'ai à dire concernant les députés.

Il y a des preuves palpables contre don Carlos de Bustamante. Un témoin (Oviédo, page 17, paquet 1) dit qu'il était convenu qu'il réglerait de concert avec Mier et Anaya le plan de la révolution; et ce dernier, dans sa confrontation (page 23, paquet 4), étant pressé par les raisons du premier, et les détails circonstanciés qu'il donne d'une connivence sécrète, n'allègue aucune raison contraire, et se contente d'une simple dénégation. D'un autre côté, les opinions de M. Bustamante sont

assez connues pour donner au gouvernement des soupçons bien fondés.

Don Juan de Dios Mayorga est un de ceux cités par le capitaine-général et le chef politique de Guatimala (page 4, paquet 2). Cela suffirait pour le rendre suspect; mais il augmente lui-même les soupçons par sa lettre officielle au ministre (même page), dans laquelle il se qualifie d'agent diplomatique d'une ville en insurrection, et il ne peut être considéré autrement que comme un espion.

Don Jose Joaquin de Herrera a été découvert par la lettre de Zerezéro (page 10, paquet 1); mais il a donné des preuves (page 79 et suivantes, paquet 2; page 29 et suivantes, paquet 3; page 59, paquet 4) de sa correspondance et de son refus, sous divers prétextes frivoles, de se soumettre aux ordres du gouvernement, dans une affaire de tant d'importance. Lors même que ces prétextes auraient été fondés, il aurait dû se réserver le droit de les alléguer en temps et lieu contre les parties, sans opposer par lui-même un obstacle

aux mesures qu'on prenait pour découvrir les vrais coupables, et mettre les autorités à même de leur infliger immédiatement un châtiment exemplaire. Enfin comme dans ces sortes de crimes il n'y a pas de degrés inférieurs de culpabilité, il en résulte, d'après mon opinion, que M. Herrera est coupable. En supposant qu'il puisse avoir en sa faveur la présomption du contraire ; il donne lui-même lieu de croire qu'il avait connaissance de l'intrigue ; et il n'y a aucune différence entre lui et les autres personnes accusées, excepté qu'il a été plus heureux qu'elles, en ce qu'il n'existe aucune preuve légale de sa complicité.

Don Jose del Valle a contre lui la déposition de don Juan Gomez de Guatimala (page 4, paquet 2) ; celui-ci n'est que témoin, mais il est irrécusable, parceque c'est un individu employé par le gouvernement, et qui traite d'affaires publiques sur lesquelles personne ne voudrait s'exposer à être contredit, parcequ'il pourrait l'être trop facilement. Un homme qui a déjà mis une province en convulsion n'a pas le droit d'être

compté au nombre des citoyens paisibles, partisans de la vertu et amis du bon ordre. Le gouvernement a donc eu raison de s'assurer de sa personne au moment où il avait des appréhensions bien fondées d'une prochaine révolution.

Fagoaga, Echenique et Obregon ne sont nommés que par Oviédo, qui affirme avoir entendu Yturribarria dire que ces individus fourniraient les fonds (page 13, paquet 1). Le même témoin, toujours d'après ce qu'il a entendu dire par Yturribarria, nomme M. Fagle comme un des députés sur l'influence desquels on comptait. Voilà les seuls faits que l'instruction présente, et ils ne prouvent rien contre eux.

Les autres députés n'ont contre eux qu'un témoin auriculaire (page 17, paquet 1). Cela suffisait pour justifier leur arrestation, comme mesure de précaution. Postérieurement, c'est-à-dire dans le cours de l'information, il a paru page 65 (paquet 2), d'après la déclaration de Zerezero (page 22, paquet 4), et celle d'Anaya, dans sa confrontation avec Oviédo, que

leurs opinions les avaient rendus suspects au gouvernement, et que ces opinions les avaient fait regarder par les conspirateurs comme des hommes sur lesquels on pouvait compter dans l'entreprise; et s'ils méritaient une semblable réputation parmi les agents de la conspiration, comment pourrait-on soutenir avec quelque apparence de justice que le premier témoin ne devait pas avoir la même opinion à leur égard? Don Louis Yturribarria savait qu'Oviédo venait, chargé par les conspirateurs de Puebla d'intriguer pour préparer la révolution, au moyen de personnes déjà informées du projet, et pour nommer un chef qui dirigeât l'entreprise. Voilà ce qui appert de la déposition d'Oviédo (page 8, paquet 1), de celle de Zerezero (page 63, paquet 2), et de ses propres aveux (page 28, paquet 4). Pour arriver à ses fins, il rassembla différentes personnes dans sa maison (page 8, paquet 1), dans celle de l'honorable Santa-Maria (page 8, *ibid.*), et dans la rue de Trapaleros (page 9, *ibid.*). Ces trois réunions sont prouvées, la première par les accusés

(page 30, paquet 4), par le licencié Moralès (page 14), par Zerezero (pages 8 et 9), et par Oviédo dans sa déclaration; la seconde, par les mêmes personnes, excepté Moralès, et aux susdites pages; la troisième, par les mêmes que la seconde, à l'exception de Zerezero, et en y ajoutant don Juan Pablo Anaya (page 23). Il paraît aussi, à la charge de l'individu en question, qu'il a donné à Oviédo un doublon et cinq piastres pour son voyage à Puebla, et qu'il devait lui fournir deux trompettes et deux mille pierres à fusil pour les habitants de la plaine d'Apan, ainsi qu'il résulte de ses propres aveux (page 30, paquet 4), et de la déposition d'Oviédo (pages 9 et 10, paquet 1). Deux témoins, Oviédo (page 13, paquet 1), et don Jose Joaquin Moralès (page 16, *ibid.*), affirment qu'il a demandé dix à douze mille piastres pour commencer la révolution. Enfin il s'est rendu coupable de parjure dans sa première déclaration (pages 10 et 79, paquet 2), où il a dit ne rien savoir qui eût rapport aux questions qu'on lui adressait, tandis qu'ensuite, lors de sa confrontation avec

d'autres, il a fini par avouer beaucoup de circonstances qu'il avait d'abord prétendu ignorer pages 27 et suivantes, paquet 4. Il est donc coupable.

Don Anastasio Zerezero s'est avoué l'auteur de la lettre à don Luis Segura (page 10, paquet 1), dans laquelle le plan et l'objet de la conspiration sont discutés, ainsi que les moyens d'exécution (page 12, paquet 2). Zerezero est la première personne à Mexico qui ait eu connaissance de la mission d'Oviédo (page 5, paquet 1), et c'est lui qui l'a présenté à Mier, au licencié Moralès, à Yturribarria et à don Juan Pablo Anaya (pages 5 et suivantes, paquet 1). Zerezero, dans sa lettre, s'avoue l'agent principal de la conspiration; et, au contraire des autres, après s'être déclaré complice, on le voit, dans sa confrontation avec ses coaccusés, manifester une faiblesse extraordinaire, en cherchant à donner une nouvelle couleur à ce qu'il avait dit, et à interpréter ses paroles dans un sens différent. A la fin, convaincu par la force de la vérité, il a été obligé d'avouer que

les principaux faits étaient vrais, et que les paroles obscures dont il s'était servi lors de son interrogatoire devaient être interprétées contre la personne au sujet de laquelle il les avait employées. Zerezero a été immédiatement considéré comme coupable, et il a témoigné le désir que son arrestation eût l'apparence d'une remise volontaire de sa personne entre les mains des autorités. (Voir la déclaration de don Tomaso del Castillo, page 47, paquet 3, et les interrogatoires du senor Ascarate et de don Rafaël Gonzalès (page 40, *ibid.*)

Don Juan Batista Moralès a contre lui la réputation générale de républicanisme, que lu ont acquis ses ouvrages. Il avoue, dans sa déclaration (page 46, paquet 2,) que c'est la forme de gouvernement qu'il admire le plus. Ce n'est pas la première fois qu'il s'est rendu suspect aux autorités chargées du maintien de la tranquillité publique. Il est un de ceux à qui Oviédo fut présenté (page 5, paquet 1), comme commissaire des révolutionnaires de Puebla. Il était instruit de la commission de cet individu, et a

assisté aux réunions qui ont eu pour objet de la discuter, tant chez Mier et Yturribarria que dans la maison de l'honorable Santa-Maria. Un témoin (page 7, paquet 1) l'accuse de nourrir des desseins sanguinaires à l'égard de la capitale de l'empire; trois autres (pages 68 et 83, paquet 2, et page 7, paquet 1) s'accordent à dire qu'il était un de ceux qui devaient diriger l'opinion publique par leurs écrits; deux encore (Moralès et Oviédo, pages 10, 11 et 14, paquet 1) lui ont entendu offrir d'envoyer de Durango cent hommes armés et plus pour seconder la révolution.

Don Tomaso Castro nie tout dans sa déclaration (pages 17 et 18, paquet 2); mais il paraît qu'il a répandu le bruit que l'empereur allait supprimer le congrès, et a rappelé aux officiers leur promesse de défendre cette assemblée; il l'avoue (page 60, paquet 4), et cela est prouvé par don Jose Rafael Andrade, et don Juan de Dios Arzamendi (page 59, *ibid.*). D'après Oviédo, ce devait être le moyen qu'on emploierait pour alarmer et prévenir les

esprits, afin que lorsque le projet aurait été mûr, ils possédassent une plus grande force pour opérer la révolution. Il était un de ceux qui connaissaient la mission d'Oviédo, ainsi qu'Oviédo et Zerezero l'affirment (page 5, paquet 1, et page 63, paquet 2). Instruit de l'objet des réunions, il fut invité à y assister; il s'y rendit une fois; et agissant avec plus de prudence que ses complices, il pria qu'on ne l'envoyât plus chercher, parceque ses occupations ne lui permettraient plus de venir; mais il fit offre de sa personne et de ses services, quand on les croirait utiles (Oviédo, page 7, paquet 2, et Zerezero, page 64, paquet 2). Il était présent à la réunion dans la rue de Trapaleros (Oviédo, page 9, paquet 1; Anaya, page 85, paquet 2; Yturribarria, page 36, paquet 4). Il devait s'emparer de la personne de l'empereur (Oviédo, page 6, paquet 1). Il n'osa pas exécuter cet acte, parcequ'il n'avait pas de points d'appui (Zerezero, page 9, paquet 1). Un témoin (Oviédo, page 11, paquet 1) l'accuse d'avoir dit qu'il

s'était arrangé avec l'artillerie pour se mettre en possession de la citadelle ; et qu'aussitôt que la république serait proclamée, il pourrait compter sur quinze cents hommes dans Mexico (page 67, paquet 2.) Et Oviédo s'en réfère à ce sujet (page 61, paquet 4) à don Jose Joaquin Moralès, qui se trouvait hors d'état de faire une déclaration, étant dangereusement malade.

Don Jose Joaquin Moralès a écrit la lettre de Zerezero (page 10, paquet 1). Zerezero en fait mention (page 96, paquet 2), et Moralès lui-même l'avoue (pages 60 et 61, paquèt 2). On ne sait pas s'il a pris quelque autre part à l'affaire ; mais cela suffit pour prouver qu'il avait pleine connaissance du complot ; et son silence le place au rang des complices.

Dona Antonia Villalba, femme de don Augustin Gallegos, s'est rendue coupable de parjure dans sa déposition (page 9, paquet 3) ; dans sa confrontation avec Oviédo (page 60, paquet 4), elle se contredit, et avoue avoir en-

tendu son neveu parler du projet d'établir une république. Elle est donc complice, comme ayant eu connaissance de la conspiration.

Don Ygnacio Sierra a deux témoins contre lui, Gutierrez et Mayagoitia (page 100, paquets 2, 61, et 62, paquet 4); ils l'accusent de républicanisme, et d'avoir propagé des principes subversifs du bon ordre : il l'a avoué dans sa confrontation, page 62, en s'excusant sur son ignorance. Il avoue pleinement, et sans alléguer d'excuse, avoir parlé mal de l'empereur.

Joaquin Sires est un apologiste décidé, et un enthousiaste du républicanisme. Ceci est prouvé par les dépositions du comte del Penasco, et des témoins don Paulino Samano, don Juan Velez, don Vicente Bentensa, don Domingo Hoyo et don Juan Jose Machado (page 49, paquet 2; 55 du même; 24 et 36, paquet 3). Il porte une haine mortelle à l'empereur, abhorre le gouvernement établi, et était le promoteur des désordres dans les tribunes du congrès.

Becerra paraît avoir été passif dans l'affaire ; mais il y a contre lui quatre témoins, la Madrid, Erdosain, don J. J. Lopez Romano et don Manuel Ovio del Campillo (pages 96, 98, 100 et 102, paquet 2) : ils l'accusent d'être venu ici avec la mission, de la part des conspirateurs des environs de Valladolid, d'obtenir des renseignements sur les progrès de la révolution, et de les leur transmettre quand il se présenterait des occasions pour cela.

Don Jose Maria Bustamante, de Téhuacan, demeure convaincu, sur ses propres aveux, page 22, paquet 1, d'être agent du républicanisme dans la province qu'il habitait.

Il résulte de tout ce qui vient d'être exposé que les opinions des individus arrêtés les avaient rendus suspects au gouvernement, et que ces mêmes opinions les avaient fait désigner parmi les conspirateurs comme des hommes sur lesquels on pouvait compter dans l'entreprise ; et s'ils méritaient cette distinction, avec quelle juste raison pourront-ils soutenir que les témoins n'avaient pas la même opinion sur leur compte?

Je me résume : contre la plupart des individus arrêtés, on ne peut prouver aucun crime; mais il y a des apparences suffisantes pour justifier leur détention comme personnes suspectes, et autoriser le gouvernement, lors de leur remise en liberté, à ordonner aux autorités de surveiller leur conduite et de ne les point perdre de vue.

Tel est le rapport que j'ai dû faire d'après les informations qui ont eu lieu jusqu'à présent. Le tribunal auquel ce rapport sera transmis, pour juger l'affaire et porter la sentence, pourra trouver dans les débats des preuves plus nombreuses des faits sur l'existence desquels il n'y a maintenant que de simples apparences, et acquérir une conviction plus entière de la criminalité de ceux que j'ai considérés comme coupables.

Afin que votre excellence puisse être à même de donner à sa majesté toute explication qu'elle pourrait demander, sans pour cela perdre du temps à faire des extraits, ou concilier des contradictions, je récapitulerai en peu de

mots à votre excellence l'origine, les progrès, et l'état de la révolution jusqu'à l'époque des emprisonnements qui ont eu lieu à la fin d'août dernier.

C'est à Puebla que l'idée de renverser le gouvernement et de convertir l'empire en république a commencé à se répandre. Don Atenogenes Rojas ou Rojano, employa son influence sur les troupes de la garnison pour faciliter ce projet; il avait des agents sur différents points, tels que Téhuacan, les plaines d'Apan, Perote, Puente-Impérial, la Sierra de Perote et Huamantla. Les ramifications du complot s'étendaient à Tulancingo, Valladolid, Vera-Cruz, Durango, et les provinces orientales de l'intérieur.

Les conspirateurs comptaient sur les habitants de beaucoup de ees endroits, et sur la plupart de ceux qui avaient été insurgents, ainsi que sur une portion de l'armée, infanterie et cavalerie, et sur l'artillerie de la capitale ainsi que sur la majorité du congrès.

Ils comptaient sur les milices nationales et

les insurgents, d'après les rapports de leurs émissaires, et pour ce qu'ils pouvaient attendre de diverses portions de l'armée, sur l'opinion qu'elles avaient manifestées dans des pièces mises sous les yeux du public, telles que les représentations du 11ᵉ régiment de cavalerie, celles du 4ᵉ d'infanterie, et du papier ayant pour titre : *L'artillerie décidément prononcée en faveur du congrès.*

Ils fondaient leur espoir de l'assistance du congrès, sur ce que, dans ses discussions publiques, le républicanisme avait été professé avec enthousiasme; que les allusions à cette forme de gouvernement avaient été applaudies par beaucoup de membres, et blâmées par un très petit nombre. Ils savaient aussi que les écrits qui traitaient de ce sujet avaient été bien accueillis du public, ce qui les avait portés à croire qu'ils pouvaient compter sur l'opinion générale, et à penser que les provinces n'auraient point élu comme députés des républicains aussi prononcés et aussi bien connus que le docteur Mier, don Juan de Dios

Mayorga, don Juan Pablo Anaya, et d'autres, si les électeurs n'avaient point partagé leurs sentiments.

Afin de se procurer des fonds, il fut arrêté qu'une troupe de quatre-vingt et quelques hommes attaquerait le convoi qui devait partir de Mexico. Ce projet fut déjoué par l'envoi opportun d'un détachement de troupes sur le point fixé pour cette attaque. La frayeur obligea les bandits à se disperser, et ils se retirèrent pour épier une meilleure occasion. Sur l'avis d'un adjudant du 11e de cavalerie, on envoya un enseigne du 12e à Mexico, pour chercher quelques hommes de talent, d'expérience et de sentiments éprouvés, parmi lesquels la faction pût choisir un chef. De tels hommes n'étaient pas difficiles à rencontrer : Mier, Anaya, Moralès, Yturribarria, Castro et Zerezero, fixèrent les suffrages.

Anaya ayant été choisi pour chef, tous les conjurés travaillèrent avec zèle au succès de l'entreprise; les choses étaient déjà très avancées; déjà l'on parlait même, sur les places

publiques, de renverser le gouvernement. On se proposait de faire la première proclamation à Puebla et Perote, où on disait qu'existait la plus grande force du parti. Les conspirateurs imaginaient pouvoir disposer immédiatement d'une force de 4600 hommes au moins. Aussitôt que la proclamation eut été faite dans les endroits ci-dessus désignés, on devait se saisir de la personne de l'empereur et de celles de sa famille. Quant à l'empereur, quelques uns voulaient sa mort, disant que c'était le sort qu'on devait réserver à tous les tyrans; mais la majorité penchait pour remettre la famille impériale à la disposition du congrès, qui l'expulserait du territoire en lui assignant une pension qu'on ne paierait jamais. Une diète devait faire fournir les fonds pour l'entretien de l'armée républicaine, et prendre d'autres mesures pour les cas urgents.

Les choses arrivées à ce point, et comptant sur l'opinion et les sentiments du congrès, on devait le proclamer en liberté (ce qui supposait qu'il n'était pas libre), et le laisser choisir

le gouvernement le mieux fait pour nous, qui devait être le gouvernement républicain, puisque l'on comptait avoir en faveur de ce gouvernement une très forte majorité. Mexico n'en devait pas être le siége, parceque nos nouveaux Catons regardaient la population de cette ville comme trop corrompue. Nous ne savons pas précisément quand le grand coup devait être frappé; mais on doit croire que c'était pour la fin d'août, puisqu'il ne manquait plus rien au plan que l'exécution.

Nous dirons néanmoins que le projet était sans unité et sans cohérence; qu'il avait été conçu avec peu d'habileté, et que les espérances conçues étaient, pour la plupart, chimériques; mais que tout cela était le résultat de l'ignorance, et non du manque de disposition de la part des conspirateurs. Le plan n'aurait jamais produit l'effet qu'on en attendait; mais il aurait pu enfanter beaucoup de maux inhérents à une insurrection de ce genre, parcequ'il n'avait en lui-même aucun élément d'ordre.

On ne saurait nier que parmi les réformateurs il n'y eût des hommes de talent, mais ils n'étaient qu'en très petit nombre, tandis que la grande masse était tout-à-fait dépourvue d'intelligence, et que tous manquaient de la droiture d'intentions et de l'expérience si nécessaires pour conduire à fin une entreprise du genre de celle qu'ils méditaient. Il n'y avait point de rectitude d'intentions, parceque le bien public n'était pas le but auquel on visait; les passions les plus viles, l'envie, la haine et l'ambition, étaient les forces motrices. L'un se charge de fonctions qu'il est incapable de remplir; un autre cherche à diriger l'opinion publique, au moyen de phrases gothiques et de sottises telles que, si nous ne lui faisons pas l'honneur de prendre tout cela pour les rêves d'un insensé, nous devons le regarder comme le fruit d'une aveugle et extravagante ambition; un autre, qui meurt de faim, entreprend, pour gagner de quoi subsister, d'écrire des journaux à l'aide desquels il compte pervertir l'opinion publique; un

autre enfin prétend avoir obtenu les premiers grades militaires dans un pays lointain, afin que dans la nouvelle organisation de l'armée on l'élève d'un rang au-dessus de celui qu'il se donne. Pour dire les choses comme elles existent, la plupart d'entre eux sont des hommes qui ne hasardent rien, qui n'ont rien à perdre, et qui cherchent à élever l'édifice de leur fortune sur les débris de celles de leurs concitoyens, et à la cimenter avec le sang des imprudents qui céderaient aux trompeuses illusions qu'ils leur présentent.

Quelle opinion peut-on se former, quelle espérance peut-on concevoir d'hommes qui débutent par vouloir la mort de celui qui leur a donné la liberté, et le bannissement de la famille de ce même individu qui a tout sacrifié pour affranchir sa patrie d'un joug étranger? Que peut-on attendre d'esprits assez peu solides pour compter sur le renversement d'un empire avec la coopération des provinces entières, uniquement parcequ'un étranger arrivé tout récemment dit que la chose est pos-

sible? S'ils eussent examiné les choses à fond, et pesé les renseignements qu'on leur avait transmis, ils auraient vu que, dans les provinces sur lesquelles ils comptaient le plus, leurs partisans se bornaient à une demi-douzaine d'hommes perdus de réputation, sans influence, sans talent et sans fortune, qui pourraient tout au plus être suivis d'une centaine de misérables dénués de tout, et accoutumés au pillage, et qui, trop paresseux pour gagner leur vie en travaillant, s'inquiètent peu s'ils se joignent à une troupe de révolutionnaires ou à une bande de voleurs.

Quel fond pouvait-on faire sur des hommes qui imaginent que des corps de troupes tout entiers sont à leur disposition, parcequ'ils voient quelques papiers publics, écrits par des individus qui n'appartiennent pas au régiment, signés par quelques jeunes étourdis séduits par une sotte vanité, qui oublient leurs devoirs militaires, et s'abandonnent sans frein à la licence?

Qu'y avait-il à espérer d'hommes qui comp-

taient former une armée de citoyens disséminés sur un vaste territoire, et livrés à des occupations diverses, sans avoir d'armes à leur donner, sans avoir consulté leur volonté, et même sans avoir envoyé un émissaire pour les disposer à ce qu'on voulait d'eux ?

Qu'attendre d'insensés qui croyaient que le congrès était républicain, parceque quelques députés avaient fait preuve d'opinions républicaines; qui regardaient comme républicaines toutes les provinces qui avaient élu des députés républicains, sans songer à la manière dont les élections sont conduites, et à la facilité avec laquelle un intrigant, doué d'une médiocre capacité, peut obtenir les votes d'hommes simples, quoiqu'ils professent de bons principes ?

Je m'arrête; si je laissais courir ma plume, je ne pourrais guère dire que ce que tout le monde sait, quoiqu'il y ait des choses dont il n'est pas à propos que je parle maintenant. Je le répète, le projet des conspirateurs était fondé sur une base chimérique; ses auteurs

voulaient bien mais ne pouvaient lui donner une forme praticable, ni arriver à leur but en maintenant quelque apparence d'ordre dans l'état; et, sans la vigilance du gouvernement, la plus terrible anarchie aurait été le présent dont nous eussent gratifié ces dignes patriotes.

Qu'il me soit permis maintenant de faire quelques réflexions sur les causes ordinaires des révolutions dans tous les pays, et de les appliquer au nôtre. Les esprits inquiets sont toujours avides de nouveautés. Dans des temps de révolution, après qu'on a établi un gouvernement, il y a beaucoup de gens sans emploi ou qui n'ont pas obtenu celui qu'ils convoitaient : cette époque est celle où les passions s'agitent; et si alors on n'accorde pas immédiatement une constitution qui assure le paiement ponctuel des émoluments des fonctionnaires civils et militaires, et qui trace d'une manière précise la ligne de démarcation entre les diverses autorités, et les limites de leurs pouvoirs respectifs, de manière à maintenir l'harmonie

entre elles, et à prévenir tout sujet de plainte de la part du peuple, on trouvera toujours des êtres pervers prêts à tirer avantage des circonstances pour exciter une commotion, et des mécontents qui les suivent innocemment et deviennent victimes de leur perversité.

Le Mexique se trouve actuellement dans cette position, et tant qu'elle durera la tranquillité publique ne sera pas un seul moment assurée. Nous n'avons point de finances, et ceux qui ont besoin de salaire du gouvernement, ainsi que les autres classes qui gagnent à la circulation de ces fonds, savent bien pourquoi il n'y en a pas. Il n'existe pas de liberté civile, parceque les pouvoirs des diverses autorités ne sont point définis, et d'ailleurs parceque nous n'avons point de constitution. On avait prêté serment à celle de l'Espagne; mais elle est tombée de jour en jour en désuétude, et on ne lui en a point substitué une autre; ce qui est la même chose que si nous n'avions point de lois fondamentales, et que nous dépendions de la volonté d'une assemblée; et le

despotisme d'un tel corps est plus à redouter que celui d'un sultan. Il n'y a pas de police, il n'y a pas de cours de justice; et l'homme, par la corruption de sa nature, est toujours porté au crime quand il entrevoit la possibilité de le commettre avec impunité.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, pour ne point détourner plus long-temps l'attention de votre excellence. Je sais parfaitement que même le peu que j'ai dit m'attirera mille ennemis; mais peu m'importe de devenir victime de la vérité, quand j'ai trouvé une occasion de la dire; et je serai heureux si la mort à laquelle je m'expose moi et ma famille peut produire pour la société à laquelle j'appartiens le bon effet d'engager le parti dominant à réfléchir sur la situation de notre pays, afin de le préserver de l'anarchie, du carnage, et d'une longue suite d'infortunes.

Quant aux punitions à infliger aux coupables, je n'en parlerai point; je pense que ma mission ne s'étend pas jusque là. Les juges prononceront en temps et lieux.

Votre excellence voudra bien mettre ce rapport sous les yeux de sa majesté, et m'excuser si je n'ai pas rempli ma charge aussi bien et aussi promptement que je l'aurais désiré et que le demandait la confiance qu'on avait placée en moi.

Dieu garde votre excellence longues années!

FRANCISCO DE PAULA ALVAREZ.

Mexico, le 30 septembre 1822.

A son Excellence don Manuel de Herrera, ministre de l'intérieur.

N° IX.

POUVOIRS DES DÉPUTÉS AUX CORTÈS.

Dans la ville de , le jour de 1822, seconde année de l'indépendance, dans la grande salle de la municipalité, réunie en conseil général, composé des personnes convoquées *ante diem*, savoir : N..., N..., N..., etc., sous la présidence du chef politique N..., ou de l'alcade N..., les électeurs de la province, N..., N..., etc., assemblés conjointement avec la municipalité, ont déclaré devant moi soussigné secrétaire, que la junte suprême du gouvernement ayant ordonné que les cortès fussent convoquées, et établi les règles suivant lesquelles on devait procéder aux élections, conformément à ces règles, il a été pourvu au renouvellement in-

tégral des municipalités de toutes les villes et bourgades des différents districts de cette province. Après cette première opération, et conformément au plan d'Iguala, les citoyens de toutes les classes, sans distinction, se sont occupés de conférer aux municipalités les pouvoirs nécessaires pour l'élection, en prenant en considération qu'ils ont également le droit de nommer parmi eux un individu comme électeur du district, et qui, conjointement avec ceux de sa classe dans la municipalité, doit élire un électeur provincial entre les mains duquel ils devront remettre le droit national qui leur est conféré. Ceci fait, et en conséquence de ce, tous les électeurs de la province de Mexico étant assemblés, ils ont nommé pour premier député aux cortès constituantes de l'empire, et sur les vingt-huit qu'ils ont le droit de nommer, N..., et ils lui transmettent les pouvoirs à eux conférés par les citoyens qui composent les corps électoraux des villes et districts, au moyen de leurs municipalités respectives; ils lui confèrent les

mêmes pouvoirs qu'ils ont conférés collectivement et individuellement aux autres députés provinciaux, à l'effet de remplir les très importants devoirs de son emploi, et afin que, conjointement avec les autres députés des cortès représentant la nation mexicaine, tous ses royaumes, provinces, districts, villes, bourgades, congrégations, quartiers, réunions, domaines, et citoyens de toutes les classes sans distinction, ils puissent discuter et décider ce qui leur paraîtra utile au bien public; et qu'usant du pouvoir dont ils sont investis, ils puissent constituer le gouvernement de l'empire sur les bases fondamentales du plan d'Iguala et du traité de Cordova, en établissant la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, de telle sorte qu'ils ne puissent jamais être réunis entre les mains d'une même personne. Les électeurs promettent en outre pour eux-mêmes, et au nom de tous les citoyens de la province, en vertu des pouvoirs à eux conférés comme électeurs nommés pour cet objet, de regarder comme valides et obligatoires pour eux tous

les décrets que les individus élus rendront en leur qualité de députés aux cortès et membres du corps constituant du gouvernement et du peuple mexicain. Ils promettent la même obéissance touchant la constitution que les cortès décréteront comme loi fondamentale de l'empire.

En foi de quoi ils ont ordonné que le présent certificat d'élection serait délivré à N..., et le chef politique et les deux régidors ont signé avec moi comme témoins.

N° X.

FORMULE DU SERMENT.

COPIE DE LA FORMULE DU SERMENT PRÊTÉ PAR LES DÉPUTÉS AUX CORTÈS, À LA CÉRÉMONIE PUBLIQUE QUI PRÉCÉDA L'INSTALLATION DU CONGRÈS.

Un crucifix et les saints évangiles ayant été placés sur un autel portatif au milieu du sanctuaire, le prêtre et les diacres se tenant debout au bas du chœur, et le corps des chanoines occupant les stalles de chaque côté;

Leurs excellences les quatre secrétaires d'état et les trois membres de la junte suprême debout, ont reçu le serment des députés, à mesure qu'ils arrivaient, deux par deux. Le serment était prononcé comme suit :

« Jurez-vous de maintenir et défendre la religion catholique, apostolique et romaine,

sans en admettre aucune autre dans l'empire ? »

« Oui, je le jure. »

« Jurez-vous de respecter religieusement et de faire respecter l'indépendance de la nation mexicaine ? »

« Oui, je le jure. »

« Jurez-vous de former la constitution de la nation mexicaine sur les bases fondamentales du plan d'Iguala et du traité de Cordova, auxquels la nation a prêté serment ; vous renfermant fidèlement dans l'exercice du pouvoir que la nation vous a conféré ; recherchant en toutes choses sa plus grande prospérité, et établissant la séparation absolue des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, de manière à ce qu'ils ne soient jamais réunis entre les mains d'une seule et même personne, assemblée ou corporation ? »

« Oui, je le jure. »

« Si vous vous conduisez ainsi, que le Tout-Puissant vous assiste ; sinon, sa divine majesté et la nation vous en demanderont compte. »

N° XI.

ACTE DE CASA-MATA.

Les généraux de division, chefs de corps, officiers d'état-major et un homme de chaque classe de l'armée (1), s'étant assemblés au quartier-général du commandant en chef pour conférer sur la capture de la ville de Vera-Cruz, et sur les dangers qui menaçaient la patrie, faute d'une représentation nationale (seul rempart de la liberté civile); après avoir mûrement délibéré sur les moyens d'assurer le bonheur du peuple, ont adopté les articles suivants.

ARTICLE PREMIER.

Comme on ne peut révoquer en doute que

(1) Toute cette grande parade ne se composait que de deux mille et quelques hommes.

la souveraineté réside essentiellement dans le peuple, le congrès sera installé aussitôt que possible.

ARTICLE II.

La *convocatoria* des nouvelles cortès sera rédigée sur les mêmes bases que la précédente.

ARTICLE III.

Considérant que, parmi les députés qui composaient le dernier congrès, il y en avait quelques uns qui, par leurs idées libérales et la fermeté de leur caractère, avaient conquis l'estime publique, tandis que d'autres n'avaient point répondu à la confiance placée en eux, les provinces sont pleinement autorisées à réélire les premiers, et à substituer aux autres des personnes plus capables de remplir leurs importants et pénibles devoirs (1).

(1) Entre autres absurdités commises par les chefs qui ont signé le présent acte, on remarque celle de s'être arrogé toutes les attributions de la souveraineté, dans toute l'étendue du mot. Comme pour accorder une faveur aux provinces, ils leur disent qu'elles sont pleinement autori-

ARTICLE IV.

Aussitôt que les représentants de la nation

sées à réélire certains députés qu'ils nomment; et ils usurpent toute l'autorité des législateurs, en ordonnant que d'autres députés seront réélus à la place de ceux dont ils se sont créés juges, et que, sans la moindre formalité et sans aucun droit, ils ont condamnés, en les privant même des droits de citoyens, ce qui doit s'entendre de leur incapacité de réélection; et en déclarant qu'ils n'ont pas répondu à la confiance qu'on avait placée en eux. Si pareille sentence avait été prononcée par un seul homme ou par plusieurs non assistés de la force physique, ils auraient été condamnés à mort; mais elle l'a été par des soldats en armes, et en conséquence leur volonté est devenue loi. D'après cela, si la loi naît de la force, je ne vois pas de raison pour tant déclamer contre la tyrannie, non plus que pour prodiguer les éloges au système libéral, et encore moins pour que les soldats d'une armée soient salués du nom de libérateurs, lorsqu'ils débutent par faire violence à la volonté nationale. Convenons donc que les passions sont toujours les mêmes, et que (ainsi que l'a dit un philosophe) les siècles et les événements sont contenus l'un dans l'autre, comme les arbres et les plantes dans leurs semences. Il n'est pas difficile de prédire quel sera avant peu le résultat des événements qui se passent présentement au Mexique.

seront assemblés, ils fixeront leur résidence dans telle ville qu'ils jugeront à propos, pour ouvrir la session.

ARTICLE V.

Les corps qui composent cette armée, et ceux qui par la suite s'y rallieront, devront prêter solennellement le serment de défendre, à tous risques et périls, la représentation nationale.

ARTICLE VI.

Les commandants, officiers et soldats qui ne sont pas disposés à sacrifier leur vie pour le bien de la patrie sont libres de se retirer où il leur plaira.

ARTICLE VII.

Il sera nommé une commission qui se rendra dans la capitale avec des copies du présent acte, qu'elle remettra entre les mains de sa majesté l'empereur.

ARTICLE VIII.

Une autre commission se rendra également

à la Vera-Cruz, pour informer le gouverneur et les autorités de cette ville de la démarche adoptée par l'armée, et voir s'ils veulent ou non y adhérer.

ARTICLE IX.

Une troisième commission se rendra, pour le même objet, auprès des corps dépendants de cette armée qui assiègent le pont, et qui se trouvent dans les villes (1).

ARTICLE X.

En attendant que le gouvernement suprême envoie sa réponse, la députation de la province remplira les fonctions administratives du gouvernement, si cette démarche reçoit son approbation.

ARTICLE XI.

L'armée n'attentera jamais à la personne de l'empereur, parcequ'elle le considère comme décidément en faveur de la représentation na-

(1) Les villes de Jalapa, Oriava et Cordova.

tionale. L'armée prendra ses quartiers dans telles villes que les circonstances pourront exiger ; elle ne se séparera, sous aucun prétexte, sans le consentement du souverain congrès, parcequ'elle est le seul appui sur lequel le congrès puisse compter pour la liberté de ses délibérations.

Au quartier-général de Casa-Mata, le 1er février 1823.

N° XII.

BUREAUX DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE L'INTÉRIEUR.

Le secrétaire de sa majesté m'a adressé la pièce officielle suivante en date de ce jour :

EXCELLENCE,

L'empereur me commande de vous informer, afin que vous en donniez connaissance au souverain congrès, 1° que ce corps ayant été reconnu comme assemblée nationale représentative par la junte de Puebla et les troupes qui ont signé l'acte de Casa-Mata, il n'y a plus aucun motif pour que sa majesté impériale conserve dans la capitale et les environs les troupes qui ont consenti à la suivre, et que, ni la personne de l'empereur, ni le rang auquel la na-

tion l'a élevé, ne doivent être des obstacles à la réalisation des plans qu'on regarde comme les plus propres à assurer le bonheur du pays.

2° Qu'il a accepté la couronne, faisant en cela le plus grand des sacrifices, parcequ'il était persuadé qu'il donnait ainsi à la nation la preuve la plus convaincante de son dévouement absolu à son service. Il avait déjà exposé sa vie, son honneur, sa famille et sa fortune pour elle; et ensuite il lui a également sacrifié sa liberté, son repos, et même l'amour du peuple (l'unique récompense qu'il ambitionnait), car il n'ignorait pas qu'il perdrait tout en montant sur le trône. D'après cela, il ne cherchait qu'une occasion pour en descendre, et il ne s'en est pas offert de plus favorable que celle-ci, où, en abandonnant les rênes du gouvernement, il empêche au moins qu'on ne se serve de son nom pour fomenter une guerre civile et faire renaître tous les maux qui l'accompagnent. Du moment qu'il prévit le résultat des causes auxquelles on peut attribuer les circonstances actuelles, il résolut d'abdiquer

une couronne qui pesait si fortement sur sa tête, et il ne retarda cet acte que jusqu'à ce qu'une autorité compétente, et généralement reconnue, pût être établie. Tel est le congrès; et il lui remet le pouvoir exécutif qu'il exerçait, et dont il fait une abdication absolue.

3° Que, comme sa présence sur le territoire de l'empire, quand il aurait cessé d'être empereur, pourrait servir de prétexte à mille mouvements qui lui seraient attribués, bien qu'il soit décidé à n'y jamais prendre part, pour éviter la persécution, écarter tout soupçon de sa personne, et épargner toute espèce de maux à la nation, il s'expatriera volontairement, et, fixé sur une terre étrangère, apprendra avec joie le bonheur de son pays, ou déplorera les malheurs que le sort peut avoir réservés à ses compatriotes.

4° Que douze ou quinze jours lui suffiront pour régler ses affaires et se disposer à emmener sa famille.

5° Que, nonobstant les allocations qui lui ont été faites, d'abord comme grand-amiral,

et ensuite comme empereur, l'état du trésor, et la nécessité d'entretenir les troupes et les fonctionnaires civils (considérations toujours supérieures dans son esprit à celles qui lui étaient personnelles), l'ont empêché de recevoir plus qu'une portion des fonds qui lui avaient été alloués (1); et que cependant il était nécessaire de pourvoir aux dépenses indispensables de sa maison, et de donner à l'autorité dont il était investi une partie de l'éclat dont partout elle est environnée; ce qui l'a obligé à contracter quelques dettes envers ses amis; dettes néanmoins qui ne s'élèvent pas très haut (2), mais pour le paiement desquelles il a engagé son honneur, ce qui lui fait espérer que la nation jugera à propos de les acquitter.

Je prie votre excellence de vouloir bien

(1) On ne lui avait guère alloué que 45,000 piastres en trois années de commandement, et près de la moitié de cette somme fut dépensée pour subvenir aux besoins de la nation et de plusieurs citoyens.

(2) 150,000 piastres.

m'informer de la décision du souverain congrès.

Dieu garde votre excellence longues années!

ALVAREZ.

Tacubaya, le 20 mars 1823.

A son excellence le ministre de l'intérieur.

Je communique le présent papier à vos excellences, afin que vous le mettiez sous les yeux du souverain congrès.

JOSE DEL VALLE.

Mexico, le 20 mars 1823.

A leurs excellences les députés, secrétaires du souverain congrès.

N° XIII.

PROCLAMATION

ADRESSÉE A LA NATION MEXICAINE, PAR L'EMPEREUR DON AUGUSTIN DE ITURBIDE, AVANT SON DÉPART.

HONORABLES DÉPUTÉS,

Le langage de la vérité n'a jamais offensé la délicatesse, et jamais un homme vertueux ne l'entend avec déplaisir. Dans un palais, de même que sous le chaume, il honore toujours celui qui le parle, et non moins celui qui l'écoute.

A la veille de mon départ, je crois de mon devoir de parler ouvertement à la nation, par l'intermédiaire de ses représentants. Celui qui monte sur un trône ne cesse point pour cela d'être homme, et l'erreur est le lot de l'hu-

manité. On ne doit point regarder les monarques comme infaillibles ; au contraire, ils sont plus excusables pour leurs fautes ou leurs crimes (comme quelques uns les appelleront, si une telle contradiction cadre avec les principes du jour). Je le répète, leurs erreurs sont plus excusables, parcequ'étant placés au centre de tous les mouvements, au point vers lequel tous les intérêts sont dirigés, ou, ce qui est la même chose, toutes les passions humaines viennent s'entre-choquer, leur attention est partagée entre une multitude innombrable d'objets, leur esprit flotte entre la vérité et le mensonge. La candeur et l'hypocrisie, la générosité et l'égoïsme, la flatterie et le patriotisme, emploient tous le même langage, et se présentent au prince sous une même apparence. Il peut désirer sincèrement d'agir pour le mieux, et ce désir même peut l'entraîner dans l'excès contraire.

Le philosophe, toutefois, se réfugie dans sa conscience, et, quoiqu'on le condamne, le remords lui est inconnu. Malheureusement les

avis les mieux intentionnés ne produisent pas toujours dans la pratique le résultat désiré. Ceux dont j'ai suivi les conseils relativement aux mesures les plus importantes m'ont persuadé que le bonheur du pays exigeait que je fisse ce que j'ai fait, et l'on a attribué à ces actes des résultats qui, dans tout autre cas, auraient été les mêmes, avec cette seule différence, que la cause vraie ou apparente (ce que le temps décidera) aurait été la faiblesse dans un cas, et le despotisme dans l'autre. La condition de celui qui ne peut bien faire est misérable; plus misérable encore est le sort de celui qui a la conscience de son impuissance. Les hommes ne sont pas justes envers leurs contemporains; il faut appeler de leur jugement à la postérité, parceque les passions meurent avec le cœur qui leur servait d'asile.

On parle beaucoup de l'opinion publique et de la force avec laquelle elle se manifeste. Nous sommes prompts à errer et lents à reconnaître notre erreur. L'opinion publique se forme lentement; ses effets ne sont point

éphémères; et cela me donne la conviction que nous ne pouvons encore reconnaître l'opinion publique des Mexicains, parceque, ou ils n'en ont point, ou ils ne l'ont pas encore manifestée. Dans l'espace de douze années on aurait pu compter autant d'opinions publiques, ou du moins de ce qui passait pour tel.

Quand les altercations commencèrent, je prévis leur résultat; mais je ne pus résister aux effets de la destinée. J'étais obligé de paraître ou un homme faible, ou un despote; j'ai préféré la première alternative, et je ne le regrette point; je sais que je ne suis point faible. J'ai diminué les maux qui menaçaient le peuple, et j'ai élevé une digue qui a arrêté des torrents de sang. La satisfaction que j'éprouve de l'avoir fait est ma récompense.

Je n'ignore pas la prédilection qu'on a pour ma personne en différents lieux, et je n'en saurais douter après en avoir reçu des témoignages si convaincants. Je n'ignore pas non plus qu'en fomentant l'esprit de discorde et hâtant les progrès de l'anarchie qui menace la na-

tion, les villes, qui sont aujourd'hui en proie à toutes les horreurs de la désunion, exprimeraient des vœux différents, et se déclareraient d'une manière décisive.

Mais mon système ne sera jamais d'alimenter la discorde. J'envisage l'anarchie avec horreur; je déteste sa fatale influence, et je désire voir régner l'union comme la seule source du bien-être d'un pays où je suis né, et qui par tant de motifs sera pour jamais cher à mon cœur.

Le parti que j'ai choisi pour mettre un terme aux dissensions assurera, je l'espère, la paix et l'harmonie, l'ordre et la tranquillité. M'oubliant moi-même, je n'ai songé qu'à l'avantage de la nation, et j'ai consenti à tous les sacrifices, afin que le peuple ne fût obligé d'en faire aucun. J'ai cherché à empêcher la révolution de prendre le caractère d'une réaction violente, laquelle est toujours sanguinaire, et à faire que chaque mouvement fût indiqué d'abord par le peuple, et exécuté avec prudence par les autorités.

J'ai envoyé des commissaires à Jalapa pour traiter d'une manière confidentielle et amicale avec les généraux et chefs de l'armée, et, s'il est possible, terminer d'une manière pacifique les différents qui se sont élevés. J'ai soumis aux délibérations de la *junte instituante* les points qui empêchent encore la conclusion d'une négociation de la dernière importance. J'ai décrété le rétablissement du congrès, aussitôt que j'eus appris, d'abord par les commissaires, et ensuite par la députation de cette province, que cette mesure était conforme aux vœux de la majorité des peuples ainsi qu'à ceux des généraux et officiers de l'armée. J'ai rétabli le congrès aussitôt que j'ai su qu'il y avait à Mexico un nombre suffisant de députés pour le former. Le jour même de sa réinstallation, je lui ai fait connaître que j'étais prêt à faire tous les sacrifices que le bien-être réel de la nation exigerait. Je lui ai laissé choisir, ainsi que cela était juste, le lieu où il se rassemblerait, et je lui ai réitéré mon désir de me conformer

la volonté générale de la nation et du congrès qui la représente. J'ai proposé que les troupes se retirassent, si cette assemblée le désirait pour sa plus grande liberté et sécurité, afin que le congrès pût délibérer sans être environné d'hommes en armes. Je l'ai informé par les voies convenables que, si les mesures déjà prises pour cette liberté et cette sécurité ne lui paraissaient pas suffisantes, il n'avait qu'à indiquer celles qu'il regardait comme nécessaires, et que le gouvernement pourvoirait à leur exécution. J'ai abdiqué la couronne, déclarant que si ma présence sur le trône était l'origine des dissensions, je ne voulais pas être un obstacle au bonheur du peuple ; j'ai ajouté que lorsque ce point serait décidé, je me bannirais moi-même d'Amérique, et j'irais fixer ma résidence et celle de ma famille sur une terre étrangère, où, loin du Mexique, on ne pourrait penser qu'aucune influence de ma part fût dans le cas de troubler les progrès de cette grande nation dans la carrière de la liberté et de la prospérité. J'ai déclaré que pendant que

la question de mon abdication serait en discussion, je m'éloignerais de la capitale, donnant par là une preuve de mon désir que le congrès jouisse d'une pleine liberté dans une discussion aussi importante.

J'ai invité le congrès à charger quelques uns de ses membres de traiter avec les généraux de l'armée, après les avoir entendus ainsi que moi, sur la manière décente avec laquelle je pourrais me retirer. J'ai refusé de profiter de la permission qui m'avait été donnée de choisir les cinq cents hommes qu'on m'accordait pour escorte. J'ai proposé moi-même que le général don Nicolas Bravo, qui mérite la confiance publique, commandât cette escorte. Je me suis soigneusement appliqué à ce qu'en reportant ses regards sur mes mesures, se rappelant toutes mes paroles et toutes mes actions, le peuple Mexicain, quelles que deviennent ses destinées futures, puisse du moins penser que je n'ai pas influé sur son sort.

La nécessité d'aucun autre sacrifice ne s'est présentée à mon esprit; mais s'il était possible

qu'il y en eût encore quelqu'un que le bien de la nation exigeât, je suis prêt à le faire.

J'aime le pays où je suis né, et je crois que je léguerai à mes enfants un nom environné d'une gloire plus solide en me sacrifiant pour ma patrie, qu'en commandant à mes concitoyens du sommet périlleux d'un trône.

Je quitte le Mexique avec toute ma famille ; avant de partir, je voulais développer le système de mon gouvernement, et manifester les sentiments de mon âme. Je savais que cette riche portion de l'Amérique ne devait pas être soumise à la Castille ; j'ai pensé que c'était le vœu de la nation, et en conséquence j'ai défendu ses droits et proclamé son indépendance. J'ai dirigé son gouvernement avec zèle, et j'abdique la couronne. Puisse cette abdication contribuer à son bonheur !

Le congrès est maintenant la première autorité ; c'est lui qui doit donner une direction aux mouvements du peuple. Si ce corps atteint le but de ses désirs, sans verser le sang des citoyens ; si, uni autour d'un centre commun,

il met fin à la discorde et aux divisions intestines ; s'il gouverne par des lois sages, élevées sur une base solide, le peuple se verra assuré de jouir de ses droits; et s'il n'est pas troublé par des convulsions politiques, il travaillera à multiplier et agrandir les sources de la richesse publique. Si la nation est protégée par un gouvernement qui n'accable point d'impôts et n'entrave point dans leur industrie les agriculteurs, les artisans et les commerçants, le peuple tout entier deviendra opulent, ou du moins s'élèvera au-dessus de la pauvreté. Si le Mexique, fort de la prospérité de ses enfants, s'élève enfin au rang qu'il doit occuper parmi les nations, je serai le premier admirateur de la sagesse du congrès, je jouirai du bonheur de ma patrie, et je descendrai gaiement au tombeau.

AUGUSTIN.

Tacubaya, le 29 mars 1823.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Cmu

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

DUE MAY 21 1927

avis les mieux intentionnés ne produisent pas toujours dans la pratique le résultat désiré. Ceux dont j'ai suivi les conseils relativement aux mesures les plus importantes m'ont persuadé que le bonheur du pays exigeait que je fisse ce que j'ai fait, et l'on a attribué à ces actes des résultats qui, dans tout autre cas, auraient été les mêmes, avec cette seule différence, que la cause vraie ou apparente (ce que le temps décidera) aurait été la faiblesse dans un cas, et le despotisme dans l'autre. La condition de celui qui ne peut bien faire est misérable; plus misérable encore est le sort de celui qui a la conscience de son impuissance. Les hommes ne sont pas justes envers leurs contemporains; il faut appeler de leur jugement à la postérité, parceque les passions meurent avec le cœur qui leur servait d'asile.

On parle beaucoup de l'opinion publique et de la force avec laquelle elle se manifeste. Nous sommes prompts à errer et lents à reconnaître notre erreur. L'opinion publique se forme lentement; ses effets ne sont point

éphémères; et cela me donne la conviction que nous ne pouvons encore reconnaître l'opinion publique des Mexicains, parceque, ou ils n'en ont point, ou ils ne l'ont pas encore manifestée. Dans l'espace de douze années on aurait pu compter autant d'opinions publiques; ou du moins de ce qui passait pour tel.

Quand les altercations commencèrent, je prévis leur résultat; mais je ne pus résister aux effets de la destinée. J'étais obligé de paraître ou un homme faible, ou un despote; j'ai préféré la première alternative, et je ne le regrette point; je sais que je ne suis point faible. J'ai diminué les maux qui menaçaient le peuple, et j'ai élevé une digue qui a arrêté des torrents de sang. La satisfaction que j'éprouve de l'avoir fait est ma récompense.

Je n'ignore pas la prédilection qu'on a pour ma personne en différents lieux, et je n'en saurais douter après en avoir reçu des témoignages si convaincants. Je n'ignore pas non plus qu'en fomentant l'esprit de discorde et hâtant les progrès de l'anarchie qui menace la na-

tion, les villes, qui sont aujourd'hui en proie à toutes les horreurs de la désunion, exprimeraient des vœux différents, et se déclareraient d'une manière décisive.

Mais mon système ne sera jamais d'alimenter la discorde. J'envisage l'anarchie avec horreur; je déteste sa fatale influence, et je désire voir régner l'union comme la seule source du bien-être d'un pays où je suis né, et qui par tant de motifs sera pour jamais cher à mon cœur.

Le parti que j'ai choisi pour mettre un terme aux dissensions assurera, je l'espère, la paix et l'harmonie, l'ordre et la tranquillité. M'oubliant moi-même, je n'ai songé qu'à l'avantage de la nation, et j'ai consenti à tous les sacrifices, afin que le peuple ne fût obligé d'en faire aucun. J'ai cherché à empêcher la révolution de prendre le caractère d'une réaction violente, laquelle est toujours sanguinaire, et à faire que chaque mouvement fût indiqué d'abord par le peuple, et exécuté avec prudence par les autorités.

J'ai envoyé des commissaires à Jalapa pour traiter d'une manière confidentielle et amicale avec les généraux et chefs de l'armée, et, s'il est possible, terminer d'une manière pacifique les différents qui se sont élevés. J'ai soumis aux délibérations de la *junte instituante* les points qui empêchent encore la conclusion d'une négociation de la dernière importance. J'ai décrété le rétablissement du congrès, aussitôt que j'eus appris, d'abord par les commissaires, et ensuite par la députation de cette province, que cette mesure était conforme aux vœux de la majorité des peuples ainsi qu'à ceux des généraux et officiers de l'armée. J'ai rétabli le congrès aussitôt que j'ai su qu'il y avait à Mexico un nombre suffisant de députés pour le former. Le jour même de sa réinstallation, je lui ai fait connaître que j'étais prêt à faire tous les sacrifices que le bien-être réel de la nation exigerait. Je lui ai laissé choisir, ainsi que cela était juste, le lieu où il se rassemblerait, et je lui ai réitéré mon désir de me conformer